

résolutions

analyse

R

social

Note méthodologique

Rapport
financier 2021

f

agir

bilans

conclusion

enieux

AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE-EST

Sommaire

3

Chapitre 1

Présentation de la Caisse régionale

Modèle d'affaires 4

7

Chapitre 2

Informations économiques sociales et environnementales

1. Introduction	8
2. Méthodologie de construction de la déclaration de performance extra-financière	8
3. Mise en œuvre de la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique	9
4. MISE en œuvre des politiques relatives aux risques en matière de durabilité en incluant une information sur les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité	9
5. Green asset ratio (GAR)	10
6. Les risques extra-financiers identifiés et les indicateurs clés de performance	11
7. Les 7 enjeux prioritaires et les politiques pour prévenir et atténuer ces risques	12
8. Les indicateurs clés de performance du Crédit Agricole Centre-est	22
9. Les indicateurs de performance extra-financière de square habitat – CACEI	23
10. Les indicateurs de performance extra-financière de la Compagnie Foncière Lyonnaise	24
11. Conclusion : naturellement rse depuis 1885	25
12. Note méthodologique	25
13. Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidées de performance extra-financière	27

29

Chapitre 3

Examen de la situation financière et du résultat 2021

1. La situation économique	30
2. Analyse des comptes consolidés	34
3. Analyse des comptes individuels	39
4. Capital social et sa rémunération	41
5. Autres filiales et participations	42
6. Tableau des cinq derniers exercices	42
7. Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR	43
8. Informations diverses	44

45

Chapitre 4

Facteurs de risques et informations prudentielles

1. Informations prudentielles	46
2. Facteurs de risque liés à la Caisse régionale Centre-est et à son activité	46
3. Gestion des risques	56

75

Chapitre 5

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

1. Cadre général	76
2. États financiers consolidés	80
3. Notes annexes aux États financiers	87
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	197

201

Chapitre 6

États financiers individuels

1. Bilan au 31 décembre 2021	202
2. Hors-bilan au 31 décembre 2021	204
3. Compte de résultat au 31 décembre 2021	205
4. Notes annexes aux comptes sociaux	206
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	251
6. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	254

257

Chapitre 7

Les projets de résolutions

1. Les projets de résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire	258
---	-----



1

Présentation de la Caisse régionale



Modèle d'affaires

NOS FONDAMENTAUX (nos ressources 2021)

Des femmes et des hommes engagés

2 996
collaborateurs

1 456
administrateurs

73 % IER
(Indice d'Engagement et de Recommandation)

Une présence territoriale 100 % humaine et 100 % digitale

261 agences

220 relais
Crédit Agricole

1 équipe Point
Passerelle

24 pôles dédiés
(Entrepreneurs et Patrimoine,
viticoles, Centre d'Affaires,
Immobilier, International,
Banque en ligne, Banque
du tourisme)

1 site internet et de
nombreuses appli mobiles

Un modèle de banque mutualiste solide



531 860
sociétaires

128 caisses
locales

5,2 milliards
d'euros de fonds
propres sociaux

Un ancrage local avec une appartenance à un groupe

1^{er} gestionnaire
d'actifs d'épargne
(Amundi)

1^{er} bancassureur
(Pacifica, Prédica...)

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Une gouvernance solide

qui s'appuie sur des administrateurs indépendants
élus par nos sociétaires (double regard).

Une vision à long terme

Des résultats conservés en région à **92 %** et un modèle coopératif
avec une autonomie de décision localement.

Une solidarité forte pour nos territoires

336 structures et associations soutenues pour **1,5** million d'€.

Notre proximité relationnelle

Notre implication au plus près des territoires pour faire vivre et
grandir les projets locaux. Notre soutien à l'innovation, en créant
des liens sur notre territoire et en accompagnant les transitions
économiques et sociétales.

Une banque universelle de proximité...

Des métiers & compétences...

Immobilier

Transaction, vente de neuf,
gestion, syndic, courtage

Assurances

Des biens et des personnes,
la prévoyance

Banque

Épargne, crédits,
services bancaires et moyens
de paiement

Climat

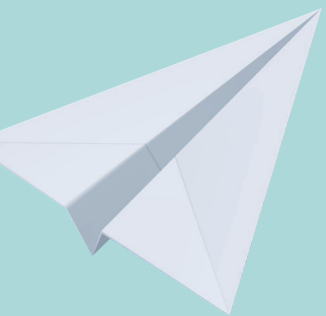
Solutions d'accompagnement
pour la transition énergétique

Accompagnement des entrepreneurs

Financements spécialisés, solutions personnalisées et adaptées
à la vie de l'entreprise (création, développement, transmission),
Banque d'affaires

Des expertises complémentaires

Crédit Agricole Centre-est Immobilier (Square Habitat),
La Compagnie Foncière Lyonnaise, Capital investissement
(Calixte, CA Création, CAC PME).



... au service de tous

Le Crédit Agricole Centre-est accompagne tous ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques et associations.

1 269 541
clients dont

58 453
nouveaux clients et

45 871
nouveaux sociétaires en 2021

+1 IRC
(Indice de Recommandation Clients)

NOTRE EMPREINTE SOCIÉTALE

Un employeur attractif et à l'écoute

283 recrutements en CDI **42 %** de femmes au conseil d'administration et

211 alternants et stagiaires **50 %** au comité de direction

98 / 100 (+1 point / 2020)
Indice d'Égalité Professionnelle Femmes/Hommes

Un engagement pour le climat et la transition énergétique

167 millions d'€ de financement étudiés de projets de transition énergétique

5 millions d'€ investis en 2021 dans 3 projets dans le cadre du fonds d'investissement consacré à la rénovation énergétique (doté de 20 millions d'€)

Partenariat stratégique avec la CNR

Plus de **95 %** des déchets de chantier du site de Terralumia recyclés et revalorisés

13 agences consomment encore du fioul en 2021
Notre ambition : aucune en 2022

160 279 cartes bancaires recyclées

Un acteur économique de premier plan...

27,9 milliards d'€ d'encours de crédits

38 milliards d'€ d'encours d'épargne

98,2 millions d'€ d'investissements décidés et transformés par nos filiales immobilières

172 millions d'€ d'impôts et taxes



Nos clients et partenaires nous font confiance

65 233 projets financés

93 % de clients satisfaits du traitement de leur sinistre assurance

85 projets de jeunes entreprises accompagnées par le Village by CA Centre-est et CA Création

5,7/10 IES
(Indice d'Engagement Sociétal)



... particulièrement solidaire pour les jeunes en difficulté

La Grande Cause Mutualiste en faveur des jeunes

94
projets soutenus

385 000 €
dédiés à l'accompagnement des projets



2

Informations économiques sociales et environnementales



DÉCLARATION DE
PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
(DPEF)

1. INTRODUCTION

Pendant la crise sanitaire de la Covid-19, les banques ont été et restent mobilisées pour assurer leur rôle essentiel dans un contexte économique encore particulier cette année, pour soutenir l'économie et prévenir autant que possible les défaillances, en tant que banquier et investisseur, sur l'ensemble de son territoire.

La priorité, après la protection des collaborateurs, est d'assurer la continuité des activités pour servir tous ses clients.

La Caisse régionale se mobilise chaque jour pour accompagner l'ensemble de ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises.

Le Projet du groupe Crédit Agricole qui s'appuie sur sa raison d'être et porte la vision à long terme de l'ensemble du groupe Crédit Agricole prend toute sa légitimité :



Pour déployer cette raison d'être, le Crédit Agricole amplifie chaque jour son modèle relationnel au travers de 3 projets phares du Projet de Groupe :

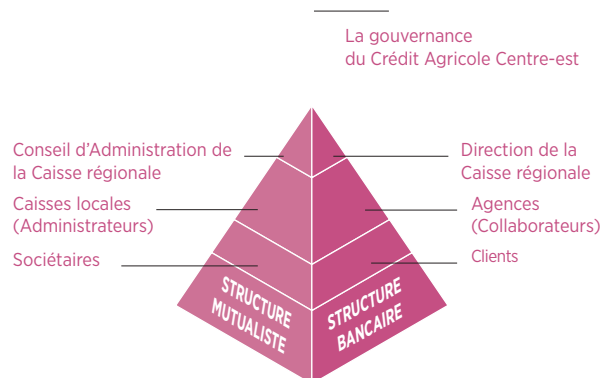
- le projet client ou l'Excellence relationnelle qui porte l'ambition de devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises,
- le projet humain, fondé sur la responsabilité individuelle en proximité, dans un cadre de confiance renforcé,
- le projet sociétal, décliné autour d'un plan programme de 10 engagements pour :
 - Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone;
 - Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale;
 - Réussir les transitions agricole et agro-alimentaires.

La politique RSE du Crédit Agricole Centre-est, formalisée en 2019, va être revisitée pour prendre en compte les 10 engagements du projet sociétal du Groupe.

DESCRIPTION DU MODÈLE DE GOUVERNANCE DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Le Crédit Agricole Centre-est est une banque régionale coopérative de plein exercice par son statut, sa gouvernance et sa finalité. C'est une banque mutualiste par ses valeurs.

Le statut du Crédit Agricole Centre-est : c'est une société de personnes, dont le capital est détenu par ses clients, dits « sociétaires », qui ont souscrit des « parts sociales » d'une Caisse locale. Ces sociétaires votent à l'Assemblée Générale de leur Caisse locale, c'est un vote démocratique « 1 personne = 1 voix ».



Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste. Leur capital social est détenu par des sociétaires qui élisent des administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital du Crédit Agricole Centre-est.

Le Crédit Agricole Centre-est est dirigé par un Comité de Direction (proposition de la stratégie, pilotage opérationnel de l'entreprise) et un Conseil d'Administration (validation et contrôle de la mise en œuvre de la stratégie).

Le Conseil d'Administration est composé de 14 administrateurs, des gens de terrain, représentant des acteurs économiques du territoire. La force de la gouvernance coopérative et mutualiste tient dans la qualité des femmes et des hommes élus dans un Conseil resserré pour décider.

L'identité coopérative et mutualiste se déploie autour de trois valeurs qui s'incarnent dans la façon d'exercer son métier de bancassureur :

• PROXIMITÉ, SOLIDARITÉ et RESPONSABILITÉ.

LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ APPLIQUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, un Comité des nominations a été créé au sein du Crédit Agricole Centre-est. Ce Comité est composé de 3 administrateurs membres du Conseil d'Administration. Il contribue à l'élaboration de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Comité des nominations recommande au Conseil d'Administration un plan de formation annuel pour ses membres. Un bilan des formations suivies par les administrateurs est réalisé chaque année.

Par ailleurs, bien que les textes actuels relatifs à la féminisation des conseils ne couvrent pas le monde des coopératives, dans un souci de représentativité de la société et d'équilibre des genres, le Comité des nominations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est a fixé en 2016 des objectifs en la matière, souhaitant augmenter la part des femmes au sein du Conseil (soit un objectif de 30 % d'administrateurs de chaque genre en 2018 et 40 % d'administrateurs de chaque genre en 2020).

Objectif atteint dès 2018 et toujours d'actualité en 2021 avec 42 % de femmes au Conseil d'Administration.

2. MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La méthodologie employée pour identifier les risques, enjeux prioritaires et indicateurs clés se base sur les travaux conduits par le groupe Crédit Agricole : la consultation des parties prenantes, la politique RSE du Groupe et le référentiel d'actions RSE conduites dans

les entités du Groupe. Ces travaux ont permis de réaliser la matrice des enjeux prioritaires, d'identifier les risques et indicateurs clés de performance, adaptés à l'activité du Crédit Agricole Centre-est. Le Comité de Direction, les directions et collaborateurs ont été associés à cette Déclaration de Performance Extra-Financière, selon leurs missions et compétences, pour identifier, valider les enjeux prioritaires et les indicateurs de suivi et coter les risques.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LA PRISE EN COMPTE DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :
 - Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
 - Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités :
 - Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100 % des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.
 - Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.
- Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n° 3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100 % de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

4. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES RELATIVES AUX RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ EN INCLUANT UNE INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AINSI QUE SUR LES RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

> Risques associés au changement climatique

- À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale Centre-est se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'accord de Paris de 2015. L'année 2021 a surtout été marquée par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. Le Groupe s'est ainsi engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 – un engagement venant qualifier et renforcer l'objectif de limitation du réchauffement planétaire d'ici la fin du siècle formulé par l'accord de Paris : non plus 2 °C (ou bien en deçà), mais 1,5 °C maximum. 100 % des portefeuilles du Groupe sont concernés par cet objectif de décarbonation et d'atteinte de la neutralité en 2050.
- Amundi a poursuivi en 2021 ses engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climate lancé en janvier 2021 et conçu pour financer une transition énergétique socialement acceptable, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs.
- Investisseur institutionnel majeur de la transition climatique en France, Crédit Agricole Assurances a poursuivi en 2021 ses investissements dans les énergies renouvelables notamment au travers de son partenariat avec Engie. Crédit Agricole Assurances s'engage notamment à doubler ses investissements dans les énergies renouvelables entre 2020 et 2025.

> Risques associés à la biodiversité

- Si le risque lié à l'intégration de la biodiversité dans les investissements de la Caisse régionale Centre-est ne ressort pas comme majeur de l'analyse de matérialité, il est quand même important et doit être adressé.
- Face aux risques liés aux pertes de biodiversité, les réglementations internationales et nationales évoluent et se multiplient vers une prise de responsabilité des acteurs financiers dans leur impact sur la biodiversité. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity à venir, le Crédit Agricole travaille avec des programmes de recherche pour

mieux appréhender les risques et impacts de sa dégradation, mais aussi pour mieux comprendre comment participer à sa restauration.

- La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. Cet enjeu est notamment évalué dans le critère Biodiversité & Pollution de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les sociétés. En 2021, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a notamment rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

La Caisse régionale s'inscrit dans ces politiques pour prendre en compte dans sa stratégie d'investissement des critères ESG, les risques en matière de durabilité et ainsi atténuer les risques associés au changement climatique ainsi que ceux liés à la biodiversité.

Les principales actions qui composent ces politiques concernent :

- la commercialisation par les conseillers de la Caisse régionale des offres d'Amundi et Crédit Agricole Assurance,
- le conseil et l'information financière pour contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables avec par exemple la démarche « Trajectoires Patrimoine » qui intègre les préférences ESG des clients,
- la notation ESG des clients du réseau Entreprise pour une prise de conscience des dirigeants et les accompagner dans leur transition.
- accompagner les projets de transition énergétique et de rénovation des logements de ses clients ou via des fonds dédiés,
- l'approche ESG dans les investissements de la Caisse régionale,
- le soutien des projets en faveur de la biodiversité et la protection des ressources naturelles, via sa fondation d'Entreprise, ou en direct avec par exemple Reforest'Action, sa politique d'achats responsables...

D'autres actions sont en cours de construction et viendront compléter cette politique.

La politique de durabilité est consultable sur le site internet de la Caisse régionale <https://www.credit-agricole.fr/ca-centrest/particulier/informations/relation-banque-client.html>

5. GREEN ASSET RATIO (GAR)

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique.
- L'adaptation au changement climatique.
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.
- La transition vers une économie circulaire.
- La prévention et la réduction de la pollution.
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

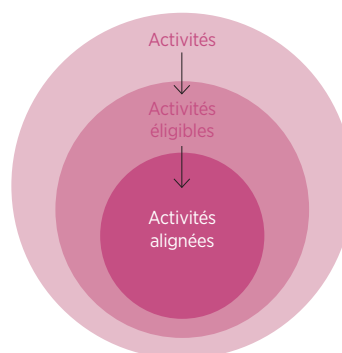
L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31/12/2021 sur (i) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non et (ii) la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31/12/2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaires et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

Pour le reporting 2021, Crédit Agricole Centre-est publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.



Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux ;
- Respectent certaines garanties sociales minimales ;
- Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale).

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31 décembre 2021) :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs Centre-est a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondent pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. Centre-est publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'actifs éligibles est rapporté aux actifs couverts qui correspondent aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, Centre-est publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles	Ratios Réglementaires	Ratios Volontaires
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	46 %	66 %
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie)	26 %	6 %
Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires		
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs		2 %
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs		0 %

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires	
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	0 %
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	8 %
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0 %
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	16 %
Part d'autres actifs dans le total d'actifs	2 %

6. LES RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS ET LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

L'identification des risques RSE liés aux 7 enjeux extra-financiers qualifiés majeurs au Crédit Agricole Centre-est est issue des travaux réalisés entre Caisses régionales de Crédit Agricole sous la coordination de Crédit Agricole S.A. et de la Fédération Nationale de Crédit Agricole (FNCA). Les risques RSE, tels qu'identifiés ci-dessous, sont pris en compte par différents domaines de la Caisse régionale, notamment dans les différentes politiques en vigueur au Crédit Agricole

Centre-est: risque d'image et réputation, risque commercial, risque de contrepartie, risque de non-conformité, risque juridique, risque de défaut de conseil, cyber-risque, risque opérationnel d'exécution. La prise en compte des impacts de la Covid-19 dans la gestion des activités et des risques de la Caisse régionale s'est poursuivie en 2021.

La maîtrise des risques du Crédit Agricole Centre-est repose sur l'articulation de trois lignes de défense :

- la 1^{ère} ligne de défense est constituée des lignes métiers opérationnelles,
- la 2^e ligne de défense est constituée du Domaine Risques Contrôlé et Conformité,
- la 3^e ligne de défense est constituée du Domaine Contrôle Périodique/Audit.

À partir des 7 enjeux majeurs suivants, le Crédit Agricole Centre-est s'est attaché à déterminer les risques directs ci-après et mesurés par des indicateurs clés de performance :

	Enjeux	Risques	Indicateurs clés de performance
SOCIÉTAL	Être un acteur majeur du développement économique et social du territoire	Appauvrissement social et économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de crédits en milliards d'euros Encours de crédits Nombre de nouveaux clients Dotations en mécénat en montant (€)
	Établir des relations responsables avec les clients et les fournisseurs	Risque de non-satisfaction et perte de clients et de fournisseurs Risque de défaillance dans la protection des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> Indice de Recommandation Client (IRC) du marché des Particuliers % des réclamations répondues dans les délais annoncés aux clients % de traitement dans les délais lors des demandes d'exercice des droits relatifs à la protection des données personnelles
	Agir avec éthique dans les affaires	Risque de fraude, corruption, piratage	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réalisation des formations lutte anti-corruption
	Favoriser l'inclusion bancaire	Affaiblissement des valeurs mutualistes et humanistes Non-accessibilité des services bancaires aux populations vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de familles suivies par le Point Passerelle Taux de succès des clients accompagnés dans le cadre du recouvrement amiable
SOCIAL	Être un employeur responsable sur son territoire	Perte d'attractivité et des talents Perte des compétences Discrimination dans l'emploi Dégradation du climat social	<ul style="list-style-type: none"> Effectif en nombre de personnes Répartition hommes / femmes Nombre de nouveaux embauchés % de turnover / effectif CDI % d'absentéisme Nombre d'heures de formation par effectif et % d'évolution Niveau de l'IER (Indice d'Engagement et Recommandation)
ENVIRONNEMENTAL	Développer des produits et offres responsables	Inadéquation des offres aux enjeux sociaux, environnementaux et nouveaux comportements	<ul style="list-style-type: none"> Montant en € et évolution des encours d'Investissements Responsables Montant et évolution de financement de la transition énergétique (énergies renouvelables + rénovation énergétique des bâtiments) Nombre de contrats d'assurance climatiques souscrits et % d'évolution
	Limiter l'empreinte carbone	Risque climatique et de transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie et aux déplacements mesurées en Teq CO₂

7. LES 7 ENJEUX PRIORITAIRES ET LES POLITIQUES POUR PRÉVENIR ET ATTÉNUER CES RISQUES

ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TERRITOIRE

Le Crédit Agricole est engagé, de longue date, dans la lutte contre la pauvreté et s'appuie sur son ancrage territorial, pour promouvoir un développement économique mieux partagé. Cette ambition d'inclusion sociale, financière et numérique vise à réduire les risques de fracture sociale au sein et entre les territoires.

Le Crédit Agricole Centre-est soutient l'ensemble des territoires sur lesquels il est présent : la Saône-et-Loire, l'Ain, le Rhône, le nord de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère.

Plusieurs dispositifs permettent d'accompagner les projets de ses 1269541 clients, dont 58453 nouveaux en 2021.

Année	Nbre nouveaux clients	Objectifs
2019	66 507	
2020	54 405	61 000
2021	58 453	61 000

Le contexte sanitaire en 2020 a impacté la conquête de nouveaux clients.

> Contribuer au développement et au dynamisme de son territoire

Le Crédit Agricole Centre-est a injecté 5,3 milliards d'euros de crédits dans l'économie en 2021 et réalisé 80751 contrats de crédits pour financer les projets clients. Les encours globaux de crédits progressent de 4,1 % sur 1 an.

Année	Encours de crédits en Mds€	Évolution des encours
2019	24,7	+8,4 %
2020	26,8	+8,5 %
2021	27,9	+4,1 %

La Caisse régionale a poursuivi son engagement auprès de ses clients entrepreneurs, professionnels, agriculteurs, et entreprises dans le cadre de la crise de la Covid-19.

Au 31 décembre 2021 et en cumul depuis la mise en place des PGE, 8362 prêts ont été versés sur les comptes des clients pour un montant de 1,004 milliard d'€. La transformation des PGE s'est intensifiée sur le deuxième et troisième trimestre 2021. Le taux de transformation de ces PGE est de 85 %.

Le Crédit Agricole Centre-est renforce sa présence sur le logement social au travers du développement des encours de financement, dans les dispositifs de prêts réglementés au logement social, pour les vingt acteurs du logement social présents sur son territoire.

La Caisse régionale est attentive à favoriser les initiatives visant à améliorer les conditions d'accès à la propriété des ménages les plus modestes, notamment les jeunes primo-accédants.

Dans cette optique il accompagne les tout nouveaux organismes fonciers solidaires qui, en utilisant le démembrement de la propriété du foncier, permettent d'offrir, en zone tendue, des prix au m² inférieurs de 20 à 30 % à ceux du marché. La Caisse régionale a déployé en 2020 des prêts aux particuliers, dits sur Bail Réel Solidaire, permettant d'acquiescer ce type de logements.

Elle accompagne aussi le logement locatif, dit « intermédiaire », en tant que prêteur et investisseur. Ce logement « intermédiaire » permet aux ménages dont les revenus ont légèrement progressé, de sortir d'un parc immobilier social en tension dans certaines zones et d'entamer ainsi un parcours résidentiel en vue d'accéder au parc immobilier privé.

Le Crédit Agricole Centre-est met en œuvre un dispositif complet au service des petites et moyennes collectivités sur l'ensemble du territoire. Le traitement des dossiers de financement est réalisé directement par les directeurs d'agences qui disposent de conditions spécifiques applicables aux collectivités. Des experts viennent en renfort pour les demandes particulières et pour compléter les offres de financement par des solutions d'assurance SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales).

> Répondre à l'enjeu sociétal de santé, du vieillissement de la population et la prévention des risques

Une accélération de l'accompagnement sur la Filière santé et bien vieillir

L'enjeu de la santé et du bien vieillir sont au cœur des préoccupations du Crédit Agricole Centre-est qui a décidé notamment d'amplifier le développement de l'habitat inclusif pour séniors, avec ses partenaires. Accompagner le bien vieillir, c'est accompagner les personnes âgées, certes, mais c'est aussi soutenir leurs proches aidants.

10 années de mécénat : depuis 10 ans Crédit Agricole Assurances, filiale du Crédit Agricole, s'engage en faveur des proches aidants. 11 millions d'aidants accompagnent des proches et sont un pilier essentiel de la société. Il était donc important pour un acteur comme Crédit Agricole Assurances d'être aux côtés des aidants sur la durée. La Caisse régionale contribue aux appels à projets aidants et les relaie au plus grand nombre sur son territoire. 200 projets et 20 000 aidants ont été soutenus par Crédit Agricole Assurances en 10 ans en France.

Un film des 10 ans de cet appel à projets qui accompagne des associations œuvrant au quotidien pour améliorer la vie de proches aidants est accessible sous : https://www.youtube.com/watch?v=G7qfomE3_XI.

Une e-letter « Bien dans ma vie » a été envoyée aux clients âgés de 60 ans et plus de la Caisse régionale pour leur apporter des conseils. Il s'agit de les guider vers des partenaires et associations locales qui peuvent les accompagner et de les informer des actions mises en œuvre pour la Journée Nationale des Aidants, afin qu'ils se sentent moins seuls. Le lien social étant un des piliers pour rester en bonne santé.

2021 a été aussi pour la Caisse régionale, une accélération de son soutien et de ses actions au côté de 3 partenaires de référence de l'habitat inclusif, que sont Vivre en Béguinage, Maison de Blandine et Ages et Vie. Centre-est apporte sa contribution pour que des maisons voient le jour sur son territoire, et, pour les faire connaître ensuite à ses clients (inaugurations, communication, portes ouvertes), et accompagne également les résidents qui le souhaitent dans leurs divers besoins (bancaires et assurances notamment).

En 2021, 7 nouvelles maisons ont accueilli des personnes âgées, dont 2 dans le département de Saône-et-Loire, 4 dans l'Ain et 1 dans le Rhône, pour un montant de près de 10 millions d'euros.

13 maisons sont en cours de construction et accueilleront des personnes âgées en 2022, sur ces 3 départements. Cela représente un investissement de 17,5 millions d'euros.

Cela crée des emplois car il faut du personnel au quotidien pour prendre soin de ces personnes âgées. Centre-est se mobilise pour l'avenir, et étudie déjà plus de 20 autres projets avec ses partenaires.

Le soutien des professionnels de la santé

À ce titre, le Crédit Agricole a joint ses forces à celle de la Banque Européenne d'Investissement pour répondre aux besoins de financement des professionnels actifs dans les secteurs de la santé et de la pharmacie en France.

Malgré la crise sanitaire le Crédit Agricole a eu à cœur d'accompagner les professionnels de la santé à travers un partenariat avec le « quotidien des médecins » et l'organisation d'un Webinaire national dédié aux médecins, pharmaciens, infirmiers et kinésithérapeutes. Sur le thème de l'exercice regroupé de la médecine dans le but de coordonner les soins de santé : « CPTS, maisons de santé : permettre une offre de soins au plus près des territoires ». (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé).

Le monde de la santé est en perpétuelle évolution, la crise accentue les transformations engagées il y a déjà plusieurs années. Les jeunes médecins souhaitent un exercice structuré permettant un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Pour les aider, le Crédit Agricole a édité un guide essentiellement axé sur la création de la maison de santé pluri-professionnelle pour les orienter dans leurs projets de création ou d'intégration de ce type de structure.

La prévention des risques

Le Crédit Agricole Centre-est, bancassureur est engagé dans une démarche de prévention et d'accompagnement clients depuis 2014 :

- Il conduit des actions de sensibilisation auprès de ses clients assurés aux côtés des Caisses Locales.
- La protection des biens couvre aussi les besoins en faveur du climat (installations photovoltaïques, véhicules 100 % électriques...) avec des tarifs et garanties adaptés.
- Il crée de nouvelles offres et services comme l'Alerte météo pour prévenir ses clients assurés Pacifica des aléas climatiques et leur permettre d'anticiper les mesures à prendre pour protéger leur famille et leurs biens.
- Il accompagne aussi en prévention ses clients dans leur protection incendie ou vol.
- Il digitalise ses solutions pour plus de réactivité avec ses clients.
- Un poste de préventeur a été créé pour animer la prévention et accompagner les conseillers dans leur rôle de préventeur et les clients professionnels et agricoles sur la gestion de leurs risques.

> Le capital investissement est aussi un axe de développement économique et social du territoire

Au 31/12/2021, Crédit Agricole Centre-est était engagé à hauteur de 323 millions d'euros au capital d'entreprises au travers de ses filiales ou de structures partenaires (22 % de plus qu'en 2021).

> Contribuer au soutien du territoire grâce aux initiatives menées par les Caisses locales du Crédit Agricole Centre-est

Elles illustrent l'utilité du modèle coopératif et de ses valeurs mutualistes. Pour incarner sa proximité, le Crédit Agricole Centre-est s'appuie au quotidien sur son réseau d'administrateurs bénévoles.

Les 128 Caisses locales, qui comptent 1456 administrateurs, s'impliquent auprès des associations locales pour les accompagner et les soutenir. Elles contribuent activement sur le terrain, à l'animation du tissu associatif et économique, dans divers domaines comme l'économie, l'environnement, la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, la solidarité, l'agriculture et l'agroalimentaire, la santé et le vieillissement, la prévoyance, le patrimoine, la culture, le sport, le handicap... et certains projets n'auraient pas pu se réaliser sans le soutien financier et humain des Caisses locales.

Malgré le contexte en 2021, ce sont 156 d'initiatives locales qui ont été conduites pour 240 000 €.

En complément de ces initiatives locales, un nouvel appel à projet « grande cause mutualiste », financé par le fonds mutualiste, a permis d'accompagner 94 dossiers en faveur des jeunes à hauteur de 385 000 €.

> Accompagner les porteurs de projets de création d'entreprise et les start-up

Banque Universelle de proximité, le Crédit Agricole Centre-est propose un ensemble de dispositifs pour soutenir l'innovation et la création d'entreprises :

- CA Création : une structure d'investissement en capital-risque destinée au renforcement des fonds propres des start-up,
- Une agence innovation pour le financement bancaire,
- Un réseau des Village by CA, accélérateurs de start-up qui y trouvent des écosystèmes régionaux (entreprises, grandes écoles...) pour accélérer le développement commercial de leur projet et contribuer ainsi à l'attractivité et la vitalité de son territoire,
- Des cafés de la création pour « franchir le premier pas » et ainsi permettre aux porteurs de projet de rencontrer les différentes compétences (expert-comptable, avocat, notaire, CCI et CMA...) nécessaires à la construction de leur projet,
- Une contribution de la Caisse régionale auprès de réseaux de financement et d'accompagnement et enfin,
- Un site internet dédié : www.jesuisentrepreneur.fr.

En 2021 cela représente 416 projets accompagnés au sein de ces différents dispositifs et plus de 1500 emplois ainsi soutenus ou créés.

> Des actions de mécénat pour soutenir des projets au cœur du territoire du Crédit Agricole Centre-est

Avec sa fondation d'entreprise, Solidarités by Crédit Agricole Centre-est, la Caisse régionale soutient des projets d'intérêt général sur six thématiques (culture et patrimoine, santé et recherche médicale, éducation, accompagnement social, entrepreneuriat et développement socio-économique, environnement et agriculture) pour un développement équilibré et solidaire du territoire. La fondation s'appuie sur un conseil d'administration, composé de collaborateurs, d'élus et personnalités de la société civile, qualifiées dans les différents domaines d'intervention de la Fondation. Les membres du conseil ont signé une charte éthique pour éviter les conflits d'intérêts. 94 projets ont été soutenus par la fondation depuis sa création.

En complément de la fondation d'entreprise, des actions de mécénat et soutien financier voire de don peuvent aussi être réalisées directement par le Crédit Agricole Centre-est, ainsi, à titre d'exemple : L'arrondi solidaire sur salaire proposé aux collaborateurs et abondé à 100 % par l'entreprise a permis en 2021 de reverser plus de 7800 € à trois associations qui œuvrent dans l'Ain, le Rhône et l'Isère.

Année	Montant affecté en mécénat (liasse fiscale)
2019	961 101 €
2020 ⁽¹⁾	1 484 960 €
2021 ⁽²⁾	775 346 €

(1) Le montant a été actualisé suite à la réception des reçus fiscaux après le 31/12/20, reportés dans la liasse fiscale avant le 15/05 de chaque année.

(2) Arrêté au 31/12/2021 avant réactualisation qui sera faite en 2022.

ÉTABLIR DES RELATIONS RESPONSABLES AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS

Pour répondre aux nouveaux modes de consommation et attentes des clients, le Crédit Agricole Centre-est a adapté son modèle de distribution. Il permet ainsi à ses clients, à tout moment, de choisir le mode d'interaction qui leur convient le mieux : accès aux services bancaires 100 % à distance et/ou à un accès physique, dans une agence. L'écoute, le respect et la confidentialité des données contribuent à établir des relations responsables avec les parties prenantes du Crédit Agricole Centre-est.

> Une politique Qualité en place à Centre-est

La Caisse régionale poursuit l'optimisation de son processus de traitement des réclamations à réponse différée, engagée depuis 2016. Cette démarche d'amélioration continue s'inscrit totalement dans le cadre de la politique Qualité, redéfinie en 2021 : les 5 priorités retenues définissent le niveau de satisfaction attendu et la déclinaison opérationnelle des engagements pris par toutes les équipes au service de nos clients et sociétaires.

Pour mesurer la performance, l'entreprise a défini les objectifs Qualité suivants :

Indicateurs du processus Réclamations	Objectif Qualité	2019	2020	2021	Évolution
Part des réclamations répondues dans le délai annoncé au client	85 %	74 %	77 %	78 %	+1 pt
IRC marché des particuliers ⁽¹⁾	IRC positif	-4	Non disponible	+1	+5 pts

(1) IRC : Indice de Recommandation Client.

Ces indicateurs sont suivis et partagés avec la Direction Générale. L'indicateur « part des réclamations répondues dans le délai annoncé au client » progresse régulièrement, mais reste en deçà de l'objectif fixé. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'un plan continu d'amélioration, afin de répondre aux fortes attentes des clients. En 2021, en lien avec l'ambition du Groupe de devenir la Banque préférée des Français, la Caisse régionale a réactivé la mesure de son Indice de Recommandation Client (IRC) sur le marché des particuliers. Issu d'une enquête annuelle réalisée par un prestataire du groupe Crédit Agricole auprès d'un échantillon de 400 personnes habitant sur le territoire de la Caisse régionale, cet indicateur stratégique permet d'évaluer le niveau de confiance et de satisfaction des clients en mesurant la propension d'un client à recommander le Crédit Agricole à son entourage. Il correspond à la différence entre le taux de promoteurs (clients qui donnent une note de 9 ou 10) et le taux de détracteurs (clients qui donnent une note de 0 à 6). En 2021, l'IRC de la Caisse régionale s'établit à +1 et enregistre une progression de 5 points par rapport à 2019. Une prochaine mesure sera réalisée en 2022.

Depuis 2020, une attention toute particulière est portée à la détection et à la résolution des irritants clients et collaborateurs. Cela se traduit, outre l'exploitation des enquêtes événementielles et des réclamations, par l'ouverture d'un outil interne de remontée des irritants et par le relais au niveau de la Caisse régionale des dispositifs co-construits par le Groupe.

> La politique de la Caisse régionale en matière de protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce texte de l'Union Européenne renforce la protection des données personnelles des collaborateurs, des clients, des prospects, et des prestataires.

Dans le prolongement des actions de l'ensemble du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale a réalisé de nombreuses actions en 2021, comme la poursuite de l'encadrement contractuel de ses relations avec ses sous-traitants, l'intégration des principes de protection des données édictés par le RGPD dès la conception des nouveaux traitements, la revue complète des traitements de données personnelles, une modification de sa politique de protection des données personnelles avec des objectifs de transparence et de clarté, une mise en conformité des sites Internet sur le recueil « consentement aux cookies » suite aux Lignes Directrices CNIL, des actions de formation renforcées.

Enfin, l'entrée en vigueur du RGPD a notamment ouvert ou conforté des droits aux personnes concernées et a légitimement généré davantage de demandes d'exercice de droits de leur part. La Caisse régionale apporte une attention particulière au respect de ces droits et notamment à la rapidité des réponses apportées. Elle s'est fixé un objectif de 100 % de réponses aux demandes de droits réalisées dans un délai de maximum de 30 jours.

En 2021, pour 86 demandes de droits, le taux de réalisation est de 98 %.

Année	Demandes d'exercice de droit réalisées dans les délais	Évolution
2019	98,9 %	-1,1 pt
2020	100 %	+1,1 pt
2021	98 %	-2 pts

> La politique commerciale du Crédit Agricole

C'est aussi dans la politique commerciale du Crédit Agricole Centre-est que se traduit cette volonté de responsabilité dans les relations de conseil avec ses clients. En effet, les collaborateurs n'ont pas d'intérêt financier à vendre un produit plutôt qu'un autre.

> Des relations responsables avec ses fournisseurs

Le Crédit Agricole Centre-est a intégré dans sa stratégie RSE une politique d'achats responsables. Plusieurs actions sont menées dans ce but :

- Communication de la Charte Achats du Crédit Agricole Centre-est aux collaborateurs afin de rappeler les règles de déontologie vis-à-vis des fournisseurs (égalité de traitement, prévention des risques de conflits d'intérêts, encadrement strict des avantages et cadeaux...).
- Mise à disposition d'un guide pratique de l'acheteur pour les doter d'outils leur permettant de réaliser des achats responsables, notamment avec les entreprises du secteur adapté et protégé (grille de choix avec critères RSE pesant au minimum 15 % dans la note finale, recours prioritaire aux fournisseurs ou prestataires du territoire...). 68 % des managers et responsables budgétaires ont été formés en 2019 aux achats responsables.
- Dans le cadre des engagements de la Charte « Relations Fournisseurs Responsables », le groupe Crédit Agricole a nommé un médiateur interne pour faciliter le règlement amiable des conflits. Cet engagement et les modalités de saisine ont été intégrés dans différents supports d'échanges et de communication avec les fournisseurs de la Caisse régionale.
- Centre-est a privilégié un fabricant français pour l'achat des fournitures sanitaires anti-covid. 64 % des fournisseurs du Crédit Agricole Centre-est (hors Groupe) sont implantés sur son territoire.
- La plateforme de dépose facture est systématiquement proposée aux fournisseurs afin d'optimiser leurs délais de règlement.
- Recours au secteur adapté (Achat pour la Direction de Café Joyeux, une entreprise de restauration rapide qui emploie des personnes en situation de handicap).
- Tests de recyclage des masques chirurgicaux (sur site d'Écully et dans 2 agences).
- Dans le cadre de sa démarche 0 plastique, la Caisse régionale prévoit de supprimer dès 2022, les étuis plastiques des cartes bancaires et chèquiers (4,7 tonnes de plastique chaque année).

AGIR AVEC ÉTHIQUE AU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

L'éthique dans les affaires est un des éléments-clés de la politique de responsabilité sociétale du Crédit Agricole.

Le groupe Crédit Agricole est la première banque française à avoir été certifiée ISO 37001 en 2017 pour son management anti-corruption. Cette certification récompense notamment la charte éthique du Groupe, qui fixe les principes généraux d'action à respecter vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Cet engagement fort repose sur une politique de tolérance zéro, un dispositif anti-corruption spécifique et la prévention. Ce sujet est piloté par une gouvernance dédiée.

L'engagement éthique du Crédit Agricole est à retrouver sur le site : <https://www.credit-agricole.fr/ca-centrest/particulier/informations/relation-banque-client.html>

Différents dispositifs sont ainsi dispensés auprès des collaborateurs :

- Un règlement intérieur et le code de conduite général.
- Une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
- Un programme de cyber sécurité qui conjugue un ensemble de mesures, tant sur le niveau technique que sur la formation ou la sensibilisation des collaborateurs.
- La politique d'intégration et de montée en compétences des nouveaux embauchés inscrit, dans ses principes, les règles en matière de conformité, déontologie et éthique. Les nouveaux collaborateurs sont formés dans ce sens pour apporter les meilleurs conseils aux clients.
- Le parcours de formation des nouveaux conseillers de clientèle de particuliers, conjugue 7 badges de compétence. Les collaborateurs sont certifiés pour pouvoir proposer les offres adéquates aux clients sur 4 domaines d'activité (Placement et services financiers, Assurances et Crédit immobilier et les services de la Banque au quotidien).
- Le groupe Crédit Agricole a signé un accord de conformité avec la Réserve Fédérale Américaine qui a donné lieu à des formations annuelles sur les Sanctions Internationales.
- Un plan de formations réglementaires est réalisé et strictement suivi chaque année par l'ensemble des salariés de la Caisse régionale.

Le taux de réalisation des formations anti-corruption est de 98,8 % en 2021 versus 99,7 % en 2020.

Les collaborateurs de retour dans l'entreprise en 2021 après une longue absence en 2020 n'ont donc pas encore pu réaliser cette formation : le taux de réalisation s'en trouve donc légèrement dégradé. À l'avenir, Centre-est souhaite inscrire périodiquement les collaborateurs de retour de longue absence à la formation lutte contre la corruption.

Année	% de réalisation formation anti-corruption
2019	98,8 %
2020	99,7 %
2021	98,8 %

Concernant l'évasion fiscale et la transmission de données à caractère fiscal, le Crédit Agricole a mis en œuvre différents dispositifs :

- L'identification des titulaires de comptes concernés, la collecte et la transmission d'informations dans un cadre défini par la réglementation, les accords bilatéraux/multilatéraux entre États et leur transposition dans les lois locales (cf. <https://www.credit-agricole.fr/ca-centrest/particulier/informations/relation-banque-client.html>)
- Des formations des collaborateurs concernés ont eu lieu massivement en 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout nouveau collaborateur du réseau de proximité, est amené à suivre cette formation.

FAVORISER L'INCLUSION BANCAIRE

La finance inclusive est, pour le Crédit Agricole, le vecteur d'un développement économique équilibré, qui protège les plus fragiles tout en soutenant une dynamique entrepreneuriale. Ainsi l'inclusion bancaire est un enjeu sociétal et d'excellence relationnelle pour le groupe Crédit Agricole qui souhaite s'inscrire dans une démarche de prévention, de curation et de rétablissement pour ses clients rencontrant des difficultés financières. Différents dispositifs et offres spécifiques ont été développés par le Groupe et par le Crédit Agricole Centre-est pour accompagner les clients qui subissent des aléas dans la gestion de leur budget suite à des accidents de la vie.

> Le Point Passerelle, pour s'occuper à la fois de l'éducation budgétaire et d'accompagnement des personnes ou familles en difficulté

Les missions et derniers développements du Point Passerelle

Les collaborateurs du Point passerelle et ses bénévoles (anciens salariés ou anciens administrateurs de Caisse locale) prennent en charge les clients en difficultés financières suite à un évènement de vie (divorce, séparation, maladie, décès du conjoint, perte d'emploi...) en vue de les « remettre en selle ». Ces clients sont détectés majoritairement par les agences mais aussi par les assistantes sociales des communes du territoire de Centre-est. La proximité au territoire prend ici toute sa signification.

La prise en charge se traduit par la mise en place de réponses, à la fois bancaires (action sur les comptes, consolidation, médiation de dettes...) et aussi sociales grâce à des partenariats pour un retour à l'emploi, par exemple, avec Egée ou SNC ou encore la mise en relation avec une assistante sociale ou Action Logement.

Une Convention et un Plan d'accompagnement sont alors cosignés par le requérant et par le Point Passerelle actant ces différentes opérations et démarches à organiser dans le temps. Centre-est a pour vocation d'apporter une réponse globale aux clients en fédérant les acteurs sociaux de son territoire, sur des thématiques qui couvrent les besoins fondamentaux.

L'indicateur clé de performance a été revu en 2020, il s'agit désormais de suivre le nombre de familles minimum à accompagner par an. Un objectif a été défini, il s'agit d'accompagner au moins 400 familles par an.

Le contexte de la crise sanitaire, les différentes mesures d'accompagnement des acteurs du territoire mises en place ont eu des impacts et cette année, Centre-est a accompagné 254 familles en difficultés. Le taux de remise en selle est de 86 %.

Année	Nombre de familles accompagnées par le Point Passerelle	% d'atteinte de l'objectif
2019	397	99,25 %
2020	320	80 %
2021	254	63,50 %

L'animation d'ateliers d'éducation budgétaire

Le Point passerelle et ses bénévoles animent tous les mois des ateliers d'éducation budgétaire, principalement auprès des Garanties Jeunes (dispositif d'accompagnement de jeunes pour trouver un travail) des Missions locales partenaires de son territoire.

Ces ateliers de deux heures s'organisent autour d'un jeu de société « Budgétissimo » ou « Dilemme » et sont ponctués d'interventions sur des sujets prédéfinis comme le découvert bancaire, le vocabulaire bancaire et assuranciel...

Centre-est a animé 77 ateliers budgétaires pour 485 jeunes en présentiel et à distance.

> Les clients accompagnés dans le cadre du recouvrement amiable

Afin d'accompagner ses clients en difficulté, le Crédit Agricole Centre-est a mis en place, depuis plusieurs années, une équipe dédiée au recouvrement amiable, composée en 2021 de 16 collaborateurs. Elle s'est enrichie cette année d'un responsable d'unité pour manager 13 chargés de recouvrement présents dans chaque secteur

du réseau de proximité et 2 experts dédiés à la prise en charge des clients particuliers, professionnels et agriculteurs, en situation d'anomalies financières de plus de 40 jours. La majorité de ces anomalies sont régularisées par l'action des chargés de recouvrement.

Ils vont à la rencontre des clients pour les écouter, analyser leurs difficultés, en identifier les causes, en mesurer la gravité. La finalité est de mettre en place les solutions amiables les mieux adaptées, co-construites avec les clients, pour un retour à l'équilibre durable.

94 % des personnes suivies par l'équipe du recouvrement amiable ont pu régulariser leur situation (retour à l'équilibre de leurs comptes). Cet indicateur de taux de succès des clients en recouvrement amiable est suivi par le Comité de pilotage des risques.

Année	Taux de succès des clients accompagnés par le recouvrement amiable	Évolution
2019	95 %	+0,47 pt
2020	94 %	1 pt
2021	94 %	

> L'accompagnement des clients en situation de fragilité financière

La Caisse régionale est mobilisée pour accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Cette mobilisation passe par la mise en place de mesures de prévention, par une détection des signaux de fragilité financière et par un accompagnement personnalisé pour traiter cette situation. Différents dispositifs d'accompagnement de ces clients sont mis en œuvre pour favoriser l'inclusion bancaire :

- Mise en avant d'un site internet dédié accessible sur la vitrine internet pour permettre aux clients de maîtriser leur budget.
- Envoi de SMS pour alerter le client d'une situation débitrice, lui faisant le temps de régulariser et d'éviter une facturation.
- Un dispositif de détection de fragilité financière, tant par des algorithmes que par le conseiller.
- Des offres et services bancaires dédiés (module budget protégé, offre EKO...) et de solutions extra-bancaires.

Concernant la clientèle fragile au sens Pauget-Constans, celle-ci bénéficie en plus, d'un accompagnement spécifique grâce à l'offre dédiée « Budget Protégé » proposée par le Crédit Agricole Centre-est. Une communication dédiée proposant l'offre « Budget protégé » leur est adressée, suivie d'une prise de contact par leurs conseillers.

Au 31/12/2020, ce sont plus de 4 928 clients qui bénéficient de l'offre « Budget Protégé », représentant une augmentation de plus de 22 % en un an et démontrant notre ambition d'accompagnement et d'équipements adaptés.

Année	Nombre de clients avec module Budget Protégé	Évolution
2019	3 182	+66,2 %
2020	4 038	+26,9 %
2021	4 928	+22 %

La Caisse régionale conduit ainsi de nombreuses actions qui contribuent à l'axe « Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale » du Projet Sociétal du Groupe.

ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE**> La politique emploi et de diversité des femmes et des hommes de l'entreprise**

Dans un contexte exceptionnel, et un contexte de tension sur l'emploi des métiers de la banque, le Crédit Agricole Centre-est a su accélérer ses recrutements en intégrant 283 personnes en CDI en 2021 sur son territoire.

En symétrie de son action de soutien à ses clients, la politique de Ressources Humaines reste résolument active pour l'emploi et a su faire évoluer ses pratiques de recrutement et d'accompagnement pour préparer aux métiers de la Banque. Les chemins et les profils y sont divers et variés avec des parcours d'intégration et de formation adaptés.

Elle permet également l'évolution et la mobilité interne et offre à ses salariés de réelles perspectives d'évolutions fonctionnelles et géographiques.

Les actions ont été résolument orientées sur la diversification des profils, la détection des talents, la proximité régionale, et les partenariats avec les acteurs de l'emploi local. Si le Crédit Agricole Centre-est promeut la mobilité interne, il offre de réelles perspectives d'emploi pour des candidats qui recherchent l'excellence dans les métiers de la relation client en Banque Assurances.

Le Crédit Agricole Centre-est a renforcé son action d'accompagnement en matière d'alternance en partenariat avec les établissements scolaires et les universités, en acteur responsable de l'emploi des jeunes avec l'accompagnement de plus de 140 alternants en 2021. Ce sont aussi 71 stagiaires accueillis cette année.

Centre-est continue à donner accès à une formation en alternance, « Bachelor Conseiller Clientèle Bancaire » en partenariat avec DIFCAM. Ce programme est aussi ouvert à des publics en reconver-

sion professionnelle ou en réorientation scolaire ou universitaire. La diversité, composante naturelle de la politique RH, est complètement intégrée au Crédit Agricole Centre-est, qui, par ses méthodes de recrutement donne accès à une grande diversité de profils, via une approche sans CV où les compétences priment avant tout.

Pleinement conscient de son rôle d'employeur majeur du territoire, Crédit Agricole Centre-est poursuit son partenariat avec l'APELS (l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport), mais également Les Entreprises Pour la Cité pour favoriser l'insertion de jeunes ou de personnes éloignées de l'emploi.

Le Crédit Agricole Centre-est s'engage pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Centre-est, a renouvelé fin 2020 l'accord triennal, qui comporte 7 axes qui passent de sensibilisation des salariés à l'inclusion, le recrutement handi-accueillant et le maintien dans l'emploi, l'aménagement du poste de travail, et le développement des achats auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté restent des engagements prioritaires portés par l'entreprise. Cet engagement s'est matérialisé par le maintien de notre partenariat avec le secteur adapté, notamment par le biais du recyclage lors du déménagement du site de Champagne-au-Mont-d'Or en vue des travaux de celui-ci. C'est également faire appel à des solutions d'intérim via les EATT (Entreprise Adaptée de Travail Temporaire) pour faire face à des pics d'activité sur des domaines bien spécifiques.

Ci-dessous les indicateurs représentatifs de cette thématique emploi.

Année	Effectifs CDI + CDD	Nbre de nouveaux embauchés	Part des femmes	Taux de turnover ⁽¹⁾	Absentéisme
2019	3 063	229	65,52 %	8,7 %	5,67 %
2020	2 968	207	66,34 %	7,7 %	5,93 %
2021	2 996	283	66,19 %	9,3 %	5,82 %

(1) Turnover calculé sur l'effectif CDI.

L'index d'égalité Femmes/Hommes pour l'exercice 2021 est de 98/100, 1 point de plus par rapport à 2020.

L'IER (Indice d'Engagement et de Recommandation) est l'un des indicateurs stratégiques du Crédit Agricole. Il mesure l'engagement et le sentiment d'appartenance de chaque collaboratrice et collaborateur au Crédit Agricole Centre-est ainsi qu'au groupe Crédit Agricole. Administré par un organisme externe, il garantit un anonymat de réponse à chacun, leur permettant de s'exprimer librement.

L'Indice Engagement et Recommandation initialement prévu tous les deux ans est désormais annuel car il intègre le projet du Groupe en tant qu'indicateur. En 2020, du fait de la Covid-19, la mesure a été annulée.

Après chaque mesure de l'indice, toutes les Directions sont invitées à partager les résultats et à organiser un plan d'actions ciblé pour travailler les axes ayant obtenu les scores les moins favorables, et cultiver les axes ayant obtenu les scores les plus favorables. Le taux de participation à cette enquête est également un bon indicateur car il permet de vérifier que chacun a pu s'exprimer.

Année	Participation	Évolution	Score	Évolution
2019	83 %	+21 pts	73 %	-5 pts
2020	Non réalisé			
2021	78 %	-5 pts	73 %	

La connaissance des Projets Clients et Sociétal Groupe et de la stratégie Groupe est un atout sur lequel nous appuyer selon les résultats 2021. En revanche, les scores d'engagement à la Caisse régionale ainsi qu'au Groupe régressent sensiblement par rapport à 2019 mais surtout vis-à-vis des autres caisses. Déjà critiques quant à la recommandation employeur en 2019, les salariés confirment leur position en 2021. Ils déclarent leur optimisme quant à l'avenir du Groupe, bien que cette confiance soit légèrement inférieure au niveau des autres Caisses. À noter, le score très favorable sur les moyens à disposition et nécessaires pour travailler efficacement au quotidien (outils et équipement), il progresse et se pose au-dessus de la moyenne des Caisses.

> La formation des collaborateurs

Le contexte de la crise sanitaire a amené l'entreprise à accélérer la transformation en matière de formation en développant le digital *learning* et la formation en situation de travail. Des conditions indispensables pour assurer un développement des compétences des collaborateurs au service de l'excellence relationnelle client.

Centre-est ajuste son plan de formation dans une démarche de personnalisation et de collaborateur acteur pour être au plus près du besoin. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'entreprise du Crédit Agricole pour une entreprise apprenante.

Année	Nombre d'heures de formation / Effectif au 31/12	Évolution
2019	42	+2,4 %
2020	35	-16,67 %
2021	40	+14 %

> De nombreux dispositifs pour l'attractivité des talents

La Caisse régionale innove et soutient de nombreux dispositifs de recrutement (sans CV, ouverts à tous les profils avec le Bachelor Conseiller, partenariats spécifiques...) tout en étant attentive à la diversité, la mixité, l'égalité Femmes /Hommes...

La communication sur sa marque employeur s'appuie sur son modèle mutualiste, une banque implantée en local et une évolution de carrière régionale.

> Le dialogue social dans l'entreprise

Le Crédit Agricole Centre-est a mis en œuvre les réformes du dialogue social français dans le respect des orientations de la Branche Crédit Agricole, au niveau du process de négociation des accords locaux et au niveau de la consultation et des échanges avec les Instances Représentatives du Personnel (IRP).

Chaque année, dans une logique de performance de l'entreprise et d'accompagnement adéquat des salariés de nombreuses rencontres ont lieu pour aboutir à la signature de plusieurs accords.

L'année 2021 a été une année riche en matière de relations sociales avec la signature de 6 accords ou avenants pour améliorer la qualité de vie au travail, l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle.

Cette année l'accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels a été renouvelé et renforcé pour mieux accompagner et fluidifier les mobilités.

En 2021, il y a eu 86 réunions toutes instances confondues avec les représentants du personnel.

Dans le contexte sanitaire de cette année, le dialogue social s'est poursuivi pour être au plus près de l'actualité afin d'adapter rapidement les mesures de prévention et de protection de la santé des collaborateurs.

> Le soutien des actions en faveur de la cohésion du territoire et de la jeunesse

- Le Crédit Agricole lance Youzful, une plateforme gratuite et accessible à tous visant à connecter, au niveau local, les jeunes en quête d'emploi avec les acteurs économiques, qu'ils soient artisans, agriculteurs ou TPE/PME.

- La Caisse régionale a aussi accueilli une cinquantaine de jeunes avec *Entreprendre Pour Apprendre* pour les accompagner dans leur apprentissage par le biais de l'entrepreneuriat.

- Le Crédit Agricole Centre-est a lancé sa 2^e édition de la Grande cause mutualiste 2021 qui vise à faire émerger et accompagner des projets au profit des jeunes de 16 à 25 ans. Plusieurs actions ont été conduites dans les Quartiers de la Politique de la Ville.

- Centre-est a tout naturellement adhéré au PAQTE depuis 2018. Cette initiative du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, est un programme d'accompagnement pour œuvrer à une meilleure inclusion économique des territoires et de leurs habitants. C'est une démarche concrète qui concerne toute l'entreprise avec des actions pour : Sensibiliser, Former, Recruter et Acheter.

- La sensibilisation pour favoriser le dialogue entre l'entreprise et les jeunes issus des Quartiers Politiques, en participant au mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers, pour inspirer et donner des modèles de réussite aux jeunes;

- L'accès à l'alternance;

- Le recrutement sans discrimination;

- Le développement économique des Quartiers de la Ville, en témoignant dans un Webinaire Achats et territorialisation pour partager l'expérience d'acheteurs engagés pour les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

DÉVELOPPER DES PRODUITS ET OFFRES RESPONSABLES

Fort de ses origines coopératives et mutualistes et de son engagement dans la durée, le Groupe s'est doté en 2019 de sa Raison d'Être qui l'engage résolument à « Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société ». C'est sur cette base, avec la volonté d'ancrer son utilité sociétale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus que s'est construit le projet du Groupe, « Ambitions 2022 ». Celui-ci traduit, au travers d'objectifs forts, la volonté de contribuer encore davantage aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Le groupe Crédit Agricole a mis en place des politiques sectorielles, qui témoignent d'une volonté d'intégrer les enjeux citoyens à ses activités, en particulier concernant le respect des droits humains, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité.

Le Crédit Agricole et Amundi ont adhéré respectivement à la « *Net Zero Banking Alliance* » et à la « *Net Zero Asset Managers Initiative* ». En cohérence avec son Projet Sociétal, le Groupe confirme ainsi la contribution de sa stratégie climat aux objectifs de développement durable des Nations unies et sa volonté d'être un acteur majeur de la transition climatique. En adhérant à ces alliances, le Crédit Agricole s'engage à aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par ses propres activités et celles liées à ses financements et investissements à la trajectoire de neutralité carbone en 2050. Le Groupe fera porter en priorité ses efforts sur les secteurs les plus émetteurs, s'engage à se fixer des objectifs intermédiaires d'ici 2030 et à rendre compte chaque année de son avancement.

> Être un acteur majeur de la transition énergétique sur son territoire

ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Le défi climatique

Les experts scientifiques, rassemblés autour du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat regroupant 195 États), sont unanimes. Le climat de la planète se dérègle rapidement et profondément sous l'effet des émissions de GES (gaz à effet de serre) liés aux activités humaines.

La trajectoire tendancielle établie par le GIEC prévoit une augmentation à +4°C à horizon 2100



2015-2019 sont les cinq années les plus chaudes jamais enregistrées à la surface du globe

La fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes ne cesse d'augmenter

L'élévation du niveau de la mer s'accélère, avec pour conséquences d'importantes migrations des populations côtières

Les menaces se multiplient sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable.



L'impératif de la transition

Lutter contre le changement climatique impose de prendre des mesures en faveur de la transition énergétique et écologique dont les conséquences économiques et sociales seront considérables. Pour réussir, cette transition doit impérativement être juste et équitable.



La transition énergétique et écologique doit adopter une trajectoire équilibrée, qui préserve un développement économique des territoires à même de favoriser la cohésion sociale, notamment vis-à-vis des populations les plus fragiles.

Nos convictions et engagements



Être un **acteur redevable** vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes



Accompagner **tous nos clients** dans leur propre trajectoire de transition



Être un **opérateur de solutions** vers un monde bas carbone

La stratégie climat du Crédit Agricole

Le Crédit Agricole fonde sa stratégie climat sur la science. Cette stratégie repose sur trois piliers :



- 1 LA RÉORIENTATION PROGRESSIVE DE NOS FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS EN LIGNE AVEC UNE TRAJECTOIRE INFÉRIEURE À 2°C
- 2 UNE INTÉGRATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LA RELATION CLIENT
- 3 UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Des actions concrètes en faveur d'une transition juste des territoires



La Banque aide au quotidien ses clients entreprises à conjuguer au mieux efficacité énergétique, performance économique, confort d'éclairage et bénéfice d'image.



La région Auvergne-Rhône-Alpes et le Crédit Agricole ont lancé le programme Zero Emission Valley qui vise à construire une filière d'excellence autour de la mobilité hydrogène.



Le Groupe investit dans la transition des pays émergents : partenariat avec l'IFC (filiale de la Banque mondiale), accompagnement d'institutions de microfinance en zone rurale.



Aux côtés d'Engie, le Groupe est leader dans la production d'énergies solaire et éolienne en France.



Le Groupe Crédit Agricole s'engage à renforcer et accélérer les actions de réduction de son empreinte carbone ainsi que son programme de compensation de ses émissions de GES liées à ses consommations d'énergie et aux transports.



Crédit Agricole est engagé de longue date dans l'investissement à impact social dans les territoires, à travers le soutien à l'emploi, au logement, à l'entrepreneuriat et à la santé.

La contribution des institutions financières est essentielle dans cette transition et le groupe Crédit Agricole, première banque coopérative mondiale et premier financeur de l'économie française, y participe pleinement.

Engagé de longue date sur le sujet (signataire des Principes Équateur en 2003, des Principes Climat en 2008 et membre co-fondateur des *Green Bonds Principles*), c'est en toute légitimité et avec détermination que le groupe Crédit Agricole a adopté en 2019 une stratégie climat, qui fait pleinement partie de son plan stratégique Groupe « Ambitions 2022 ». Alignée sur l'accord de Paris, cette stratégie Groupe a notamment pour ambition la réallocation progressive des portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés au profit de la transition énergétique.

Le Crédit Agricole a une responsabilité particulière. 1er financeur et 1er investisseur de l'économie française, le Groupe a une double mission : inciter les clients à s'engager dans la transition ; mobiliser les financements pour les investissements nécessaires à cette transition et enfin y orienter l'épargne.

À retrouver sur le site

<https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/finance-verte>

L'accompagnement et le développement de la transition énergétique s'inscrit toujours plus dans l'activité du Crédit Agricole Centre-est avec 448 projets pour un volume de près de 167 millions d'euros de financements étudiés.

Le dynamisme de cet enjeu se traduit par plus 200 rendez-vous avec des professionnels (Pro/Agri) entreprises clientes sur cette thématique. Plusieurs réunions d'information tant sur la technologie du photovoltaïque, l'agrivoltaïsme et le décret tertiaire contribuent à la mise en œuvre de projets sur l'ensemble de son territoire.

Le lancement officiel du projet de « Réseau intelligent » sur la commune de Grigny aux côtés de SERFIM ENR et Planète Oui confirme l'engagement des équipes du Crédit Agricole Centre-est pour permettre à l'ensemble des habitants, professionnels et entreprises, de contribuer et de profiter de l'évolution dans leur consommation d'énergie.

Acteur de la transition, le Crédit Agricole contribue à l'émergence de nouveaux acteurs en investissant à leurs côtés comme en Saône-et-Loire avec la participation au capital de la Société d'économie Mixte ENR 71, basée à Mâcon nouvellement créée. Sa mission : investir financièrement dans des projets d'énergies renouvelables sur tout

le département de Saône-et-Loire, favorisant ainsi la production et l'utilisation d'une énergie verte au cœur de son territoire.

Actif au travers de partenariats notamment avec l'ADEME et le fonds d'investissement régional OSER, le Crédit Agricole Centre-est participe à diverses commissions ayant pour objectif de favoriser les réalisations concrètes d'économie, de transition, de production d'énergie renouvelable et locale. La mise en relation avec des prestataires professionnels permet à ses clients d'être accompagnés dans leurs réflexions et dans le choix de la solution énergétique la plus adaptée à leurs attentes et besoins.

La rénovation énergétique de l'habitat collectif est un enjeu majeur en particulier pour les bailleurs sociaux mobilisés au travers du bilan énergétique de leur parc immobilier. Pour permettre de financer ces investissements qui doivent s'inscrire sur de longue période le Crédit Agricole Centre-est a validé la mise en œuvre de financements pouvant atteindre une durée de 35 ans. Cette possibilité réservée aux bailleurs sociaux viendra conforter la volonté du Crédit Agricole d'être un acteur majeur sur le secteur de l'immobilier avec une exigence de qualité d'usage.

Année	Montant financements ENR	Montant financements rénovation thermique bâtiments	TOTAL	Évolution
2019 ⁽¹⁾	73 422 K€	11 300 K€	84 722 K€	+48,7 %
2020 ⁽¹⁾	83 914 K€	33 600 K€	117 514 K€	+38,7 %
2021 ⁽²⁾		166 984 K€		

(1) Les montants regroupent les projets décidés

(2) Le montant regroupe les projets étudiés.

Le groupe CA et la Caisse régionale prévoient de se doter d'outil de suivi dans les années à venir.

Centre-est est le chef de file sur le financement de l'Hôtel Logistique Urbain de Lyon. Ce projet vise à rendre plus durable l'approvisionnement de l'hyper centre de Lyon en biens de consommation, à favoriser l'optimisation des flux de livraison avec des véhicules propres. Il contribuera à réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores, à respecter la zone à faibles émissions (ZFE).

La Caisse investit directement en fonds propres au capital d'infrastructures de production d'énergie comme :

- PRESTIMMO, filiale à 100 % de la Caisse régionale, a créé avec deux co-investisseurs (PROMOVAL et le fonds CONSTRUCTION ÉNERGIE PLUS) un fonds d'investissement. Le thème d'investissement est l'acquisition de biens peu performants pour les rendre énergétiquement exemplaires. La dotation du fonds est de 21,8 millions d'euros de fonds propres.
- La création d'un fonds d'investissement CACE'EN Crédit Agricole Centre-est Énergies Nouvelles destiné à prendre des participations au capital d'infrastructures de production d'énergie. À ce titre, elle a investi 5 millions d'euros dans trois différents projets en 2021 pour son premier exercice.

> L'investissement Responsable

Le Crédit Agricole, engagé pour une finance plus responsable, ambitionne de devenir leader européen de l'investissement responsable, via ses filiales Amundi et Prédica.

La Caisse régionale s'inscrit dans cette démarche, elle commercialise depuis plusieurs années des fonds d'épargne Investissement Responsable sur des thématiques sociales et environnementales.

La gamme s'est particulièrement élargie depuis 2020, et offre désormais des solutions d'investissement, en fonction de la sensibilité des clients sur des thématiques telles que l'environnement, la dimension sociale ou encore solidaire et éthique. Dans cette gamme, plusieurs fonds sont labellisés.

Les conseillers et les clients sont sensibilisés sur ce sujet depuis de nombreuses années et cette sensibilisation se renforce particulièrement depuis 2020.

Les encours sur l'ensemble des fonds d'Investissements Responsables (IR) progressent chaque année.

Année	Encours Investissements Responsables	Évolution
2019	478 184 K€	+14 %
2020	517 692 K€	+8,3 %
2021	1 359 064 K€	+163 %

(1) Encours des articles 8 et 9 de la SFDR

> L'accompagnement et la transition du monde agricole

Banquier historique du monde agricole, le Crédit Agricole finance et soutient toutes les transitions agricoles : développement de l'agriculture biologique, des appellations d'origine contrôlée, de la haute valeur environnementale, des circuits courts etc.

Le Groupe est partenaire de l'Agence Bio dans l'organisation d'un concours « L'excellence bio » qui valorise, tous les deux ans, les innovations de tous les acteurs de la filière bio, des producteurs aux distributeurs en passant par les transformateurs.

La Caisse régionale a développé fin 2019 une nouvelle offre pour accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans leur transition agricole. Cette offre « OFFRE TRANSITION » est dédiée notamment à l'agriculture biologique et aux exploitations viticoles ayant une démarche Haute Valeur Environnementale.

En 2021, le Crédit Agricole Centre-est a installé 47 Jeunes Agriculteurs bénéficiant de dotations Jeunes Agriculteurs dans une production BIO (soit 36 % des installations aidées de l'année) pour 8 millions d'euros (soit 20 % des investissements JA de 2021 réalisés en agriculture BIO).

En moyenne nationale, les agriculteurs ont connu un sinistre climatique au cours des trois dernières années. Le Crédit Agricole, à travers sa filiale Pacifica, se positionne pour accompagner les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs face à ces risques récurrents pour que les exploitants sécurisent leurs outils de production et leurs revenus.

Trois offres ont été créées afin de répondre à ces besoins :

- L'assurance des prairies, pour un versement de capital en cas de baisse de production fourragère.
- L'assurance récoltes, pour couvrir l'exploitation face aux pertes de rendement consécutives à un aléa climatique subi.
- L'assurance grêle, pour une protection localisée à la parcelle.

En 2021 ce sont 772 contrats en stock.

LIMITER L'EMPREINTE CARBONE DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

> L'empreinte carbone propre à Centre-est

Les actions de l'entreprise et la sensibilisation des collaborateurs

Le Crédit Agricole Centre-est agit et sensibilise ses collaborateurs depuis plusieurs années pour limiter et réduire son empreinte sur l'environnement. Ainsi, différentes animations, actions sont régulièrement menées pour réduire les déchets, recycler, promouvoir les éco-gestes, l'économie circulaire, les transports doux, la biodiversité, le numérique responsable...

Pour exemples : recyclage des déchets de bureau et matériel informatique avec des prestataires du secteur adapté, revalorisation dans une ressourcerie solidaire ; implantation depuis plus de 10 ans de ruchers sur 2 sites ; la création d'un jardin Vavilov en 2019 qui a pour vocation de contribuer à la préservation et au développement de la plus grande banque au monde de variétés cultivées ; l'installation de nichoirs pour faucons crécerelles ou encore d'un hôtel à insecte. La Caisse régionale a invité ses salariés des sites à participer à une web-conférence animée par un cabinet de conseil indépendant pour prendre conscience de l'impact de ses comportements (alimentation, déplacements) sur son empreinte carbone personnelle et professionnelle ; un grand nettoyage numérique au printemps 2021 a été organisé et des bonnes pratiques sont proposées aux collaborateurs pour limiter leur empreinte numérique.

En 2020 Crédit Agricole Centre-est a entamé les travaux de réhabilitation de Terralumia, son site de Champagne-au-Mont-d'Or, avec différents enjeux :

- Un enjeu de responsabilité sociétale, avec un chantier qui fait la part belle au réemploi, au recyclage, au don aux collaborateurs et aux associations.

Concernant la gestion même des déchets de chantier de réhabilitation, à fin 2021, ce sont 23 215 Tonnes de déchets valorisées soit plus de 95 % de recyclage et revalorisation.

- Un enjeu environnemental, en réponse à la nécessité de réduire de façon drastique les émissions du secteur du bâtiment et plus globalement une exigence de sobriété énergétique.

La majeure partie de la surface bâtie de béton a été conservée. Cette ré architecture réutilise le bâtiment et accompagne la transition énergétique avec un mix d'énergies qui contribue, à terme, à une réduction significative des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.

Le Crédit Agricole Centre-est a mandaté une étude comparative d'empreinte environnementale concernant le choix entre une ré architecture ou une destruction/construction des bâtiments. La méthode d'évaluation de la performance énergétique et carbone utilisée est la méthode E + C- (Énergie + et Carbone -).



Le résultat de l'étude montre un meilleur niveau pour la ré architecture (E3C1).

L'empreinte liée aux consommations énergétiques

Dans le cadre du projet « agence collaborative », le Crédit Agricole Centre-est a transformé 189 agences sur un total de 261 à fin 2021.

Ce projet de transformation intègre, selon la configuration des agences, la mise en place d'un pilotage à distance de la consommation énergétique de son parc immobilier avec comme objectif de réduire les émissions de CO₂.

Le pilotage à distance des agences via des outils digitaux permet à la fois d'agir sur les équipements techniques, de mesurer les consommations et de trouver des pistes d'économie d'énergie avec un gain en kWh, ce qui permet :

- Un suivi centralisé des consommations énergétiques.
- Une plus grande réactivité grâce à des diagnostics de pannes à distance.
- Une maintenance prédictive grâce à des alertes automatiques vers les mainteneurs.

- Un meilleur confort pour les collaborateurs en agences.
- Et pour les contributeurs Centre-est, un outil disponible en permanence grâce à la plateforme de pilotage intégré au poste de travail.

À fin 2021, 163 agences sont dans cette configuration énergétique.

La Caisse régionale réduit aussi globalement ses consommations d'énergie sur ses différents sites. C'est le résultat de plusieurs actions engagées depuis 2 ans avec la mise en place de diagnostics et d'optimisations réalisés avec les *energy managers* de nos prestataires.

Le Crédit Agricole a rejoint l'initiative mondiale RE100 en 2016 (engagement sur un objectif d'approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables).

Les coefficients d'émissions entre 2017 et 2019 ne prenaient pas en compte les certificats d'origine liés aux consommations énergétiques du RE100. En 2020 les certificats d'origine sont intégrés, ils impactent les coefficients d'émissions.

Les émissions liées aux consommations d'énergie ont diminué de 1,7 %.

L'empreinte liée aux déplacements professionnels des collaborateurs

La Caisse régionale poursuit chaque année son attention aux déplacements professionnels avec le développement du *e-learning* et l'usage de plus en plus répandu de la visioconférence. La flotte de véhicules d'entreprise comprend 5 véhicules électriques et 25 vélos électriques. La politique de mobilité de Centre-est intègre aussi l'étude de l'attribution de véhicules plus vertueux pour les plus gros rouleurs.

La reprise économique a induit une augmentation des kilomètres parcourus. Les émissions liées aux déplacements ont augmenté de 6 %.

L'objectif national qui vise à réduire de 15 % les émissions liées aux déplacements professionnels et consommation d'énergie entre 2016 et 2020, a été atteint à Centre-est en 3 ans seulement entre 2017 et 2019 avec une réduction de plus de 16 %.

De nouveaux objectifs de réduction seront définis dans le cadre du projet sociétal.

Année	Émissions CO ₂		Évolution	
2019	3 305 Teq CO ₂			
2020	1 539 Teq CO ₂ Avec certificats d'origine	2 374 Teq CO ₂ Sans certificat d'origine	-53,4 % Avec certificats d'origine	-28,2 % Sans certificat d'origine
	1 557 Teq CO ₂ Avec certificats d'origine	2 057 Teq CO ₂ Sans certificat d'origine	+1,2 % Avec certificats d'origine	- 13 % Sans certificat d'origine

> L'empreinte liée aux financements

Le Crédit Agricole a développé une méthodologie dans le cadre de la chaire « Finances Développement Durable » de l'université Paris Dauphine. Cette méthodologie est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier « Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre » publié par l'ADEME, l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et l'Association Bilan Carbone.

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

L'outil permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée « par enjeu », par opposition à l'allocation usuelle « par scope ».

Les encours de crédits sont inventoriés en 23 filières d'activité regroupées au sein de 9 macro-secteurs, tels que l'agroalimentaire, la construction, l'énergie, l'industrie... auxquels est attribué un facteur d'émissions exprimé en K Teq CO₂ pour 1000 euros de financement. Pour l'exercice clos au 31/12/2021, les émissions induites par les financements du Crédit Agricole Centre-est sont de 1096 k Teq CO₂, elles étaient de 1133 k Teq CO₂ en 2020.

La Caisse régionale a déployé un dispositif d'analyse pour sensibiliser les équipes et les clients aux enjeux de la RSE. L'objectif recherché consiste à identifier les problématiques ESG afin de proposer des solutions adaptées.

La Caisse régionale conduit de nombreuses actions qui contribuent à l'axe « Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone » du Projet Sociétal du Groupe. D'autres actions viendront compléter ce dispositif pour :

- #1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur notre empreinte propre et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement.
- #2 Conseiller et accompagner 100 % de nos clients dans leur transition énergétique.
- #3 Intégrer des critères de performance extra-financière dans l'analyse de 100 % de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

Ce plan programme défini par le Crédit Agricole en décembre 2021 s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

8. LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Enjeux	Indicateurs clés de performance	2019	2020	2021	Objectif
Être un acteur majeur du développement économique et social du territoire	• Réalisation de crédits en milliards d'euros	5,6 Mds €	6,1 Mds €	5,3 Mds €	NA
	• Évolution des encours de crédits	24,7 Mds €	26,8 Mds €	27,9 Mds €	NA
	• Nombre de nouveaux clients	66 507	54 405	58 453	61 000
	• Nombre d'initiatives locales menées par les Caisses locales	281	166	250	NA
	• Dotation en mécénat en montant (€)	961101 €	1484 960 €	775 346 € ⁽¹⁾	NA
Établir des relations responsables avec les clients et les fournisseurs	• Indice de Recommandation Client (IRC) du marché des Particuliers	- 4	Non disponible	+1	Positif
	• Part des réclamations répondues dans les délais annoncés aux clients	74 %	77 %	78 %	85 %
	• % de traitement dans les délais lors des demandes d'exercice des droits relatifs à la protection des données personnelles	98,9 %	100 %	98 %	100 %
Agir avec éthique dans les affaires	• Taux de réalisation des formations lutte anti-corruption	97 % ⁽²⁾	99,72 %	98,8 %	100 %
Favoriser l'inclusion bancaire	• Nombre de familles suivies par le Point Passerelle	397	320	254	400
	• Taux de succès des clients accompagnés dans le cadre du recouvrement amiable	95 %	94 %	94 %	NA
Être un employeur responsable sur son territoire	• Effectif en nombre de personnes	3 063	2 968	2 996	Non pertinent
	• Part des femmes	65,52 %	66,34 %	66,19 %	
	• Nombre de nouveaux embauchés	229	207	283	
	• % de turnover / effectif CDI	8,7 %	7,7 %	9,3 %	
	• % d'absentéisme	5,67 %	5,93 %	5,82 %	
	• Nombre d'heures de formation par effectif	42	35	40	
Développer des produits et offres responsables	• Niveau de l'IER (Indice d'Engagement et Recommandation)	73 %	Non réalisé	73 %	NA cf. p.12
	• Montant des encours d'Investissements Responsables	432 345 K€	517 692 K€	1 359 064 K€ ⁽⁴⁾	
Développer des produits et offres responsables	• Montant des financements de la transition énergétique	84 722 K€	117 514 K€	166 984 K€ ⁽⁵⁾	NA
	• Évolution émissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie et aux déplacements professionnels	-16,3 % Teq CO ₂	-53,4 % Teq CO ₂ ⁽³⁾	+1,2 % Teq CO ₂ ⁽³⁾	À définir avec le projet sociétal

(1) Arrêté au 31/12/2021 avant réactualisation qui sera faite en 2022.

(2) Nouveau dispositif de suivi mis en place en 2019.

(3) Avec prise en compte des certificats d'origine.

(4) Il s'agit des encours des articles 8 et 9 de la SFDR

(5) Il s'agit des dossiers étudiés, dans l'attente de la création d'outils de suivis Groupe et Caisses régionales

9. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE SQUARE HABITAT – CACEI

Enjeux	Indicateurs clés de performance CACEI - SQUARE HABITAT	2020	2021	Commentaires
Être un acteur majeur du développement économique et social du territoire	Montant d'investissements en compte propre	441 884 €	301 915 €	Tous investissements confondus : logiciels, agencements, matériel informatique et mobilier de bureau
	Montant de travaux réalisés	288 219 €	147 463 €	Dont travaux aménagements des agences
Établir des relations responsables avec les clients et les fournisseurs	Nombre de réclamations	0	27	Outil de recensement des réclamations développé fin 2020 et utilisé depuis 2021
Agir avec éthique dans les affaires	Taux de réalisation des formations « Lutte contre le blanchiment »	86,6 %	79 %	
	Taux de réalisation des formations « Lutte anti-corruption »	89,5 %		Validité 2 ans, prochaine campagne 2023
Favoriser l'accès au logement ou à des locaux professionnels	Nombre de locations	832	1266	Exprimé en nombre de baux signés
Être un employeur responsable sur son territoire	Effectif en nombre de personnes (CDI + CDD)	97	137	Dont 3 personnes détachées de CACEI
	Part des femmes	69 %	66 %	
	Nombre de nouveaux embauchés	16	38	Dont 2 personnes détachées de CACEI / au total 58 personnes intégrées 2021 (embauches + détachement + fusion Favre de Fos et Square Courtage)
	% de turnover / effectif CDI	7,74 %	23,33 %	
	% d'absentéisme	6,25 %	7,20 %	
	Nombre d'heures de formation par effectif	3,02	7,53	
Limiter l'empreinte carbone	Émissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie mesurées en Teq CO ₂ (tonne équivalent CO ₂)	19,76 Teq CO ₂	18,57 Teq CO ₂	
	Émissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels mesurées en Teq CO ₂	21,32 Teq CO ₂	21,65 Teq CO ₂	
	Énergie économisée en kWh (Recyclage Papier carton)	-21 726 kWh	- 21 144 kWh	

10. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE FONCIÈRE LYONNAISE

Enjeux	Indicateurs clés de performance COMPAGNIE FONCIÈRE LYONNAISE	2019	2020	2021	Commentaires
Être un acteur majeur du développement économique et social du territoire	Montant d'investissements en compte propre	48 346 K€	34 640 K€	31 382 K€	
	Montant de travaux réalisés	3 252 K€	5 010 K€	6 168 K€	
	Montant de co-investissements	77 942 K€	901 K€	24 715 K€	
Établir des relations responsables avec les clients et les fournisseurs	Nombre de réclamations	42	21	43	
	Suivi des avis clients	12	36	18	E-réputation/ avis Google
	Conformité de nos fournisseurs	non suivi	100 %	100 %	
Agir avec éthique dans les affaires	Taux de réalisation des formations « Sanctions Internationales »	100 %	100 %	100 %	
	Taux de réalisation des formations « lutte anti-corruption »	100 %	100 %		Formation Lutte anti-corruption tous les 3 ans : prochaine campagne 2022
Favoriser l'accès au logement ou à des locaux professionnels	Nombre de locations	544	490	795	561 Habitations + 16 Pkgs + 114 Avenants (= entrée nouveau locataire dans une coloco) + 33 Commerces/ professionnels + 71 Habitations parc TANGO
Être un employeur responsable sur son territoire	Effectif en nombre de personnes (CDI + CDD)	25	28	35	
	Part des femmes	76,00 %	75,00 %	80,00 %	
	Nombre de nouveaux embauchés	5	3	9	
	% de turnover / effectif CDI	0,00 %	0,00 %	3,45 %	
	% d'absentéisme	2,50 %	3,33 %	3,28 %	Une longue maladie + 3 maternités +1 maladie sup 30 jours
	Nombre d'heures de formations par effectif	12,96	10,86	8,61	Formations professionnelles : 235 heures en 2021 contre 304 heures en 2020 + 7 salariés en plus
Développer des produits et offres responsables	Montant de travaux de rénovation facturés	17,7 k€	333 k€	497 K€	Montant des travaux facturés pour rénovation énergétique 397 K€ suite opération de 185 logements sur 3 ans
	Montant de projets de rénovation énergétique	950 k€	600 k€	1200 K€	1000 K€ Remplacement Menuiseries : (soit entre 110 et 120 logements) 200 K€ travaux de rénovations parties privatives
Limiter l'empreinte carbone (*)	Émission de CO ₂ liées à la consommation d'énergie mesurées en Teq CO ₂ (tonne équivalent CO ₂)	Suivi à venir en 2021		18,92 Teq CO ₂	Concerne l'empreinte carbone du site quai Jean moulin Secteur tertiaire : en cours de mise en œuvre

(*) les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels sont peu significatives au regard, 5 véhicules de fonction circulent uniquement sur le Grand Lyon.

11. CONCLUSION : NATURELLEMENT RSE DEPUIS 1885

Première coopérative au monde avec plus de 10 millions de sociétaires, le Crédit Agricole accompagne depuis toujours les transitions majeures de la société.

Les collaborateurs et les élus incarnent au quotidien, dans leurs relations avec leurs clients et leurs parties prenantes, les valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité héritées de son modèle mutualiste et coopératif.

> Ces trois valeurs fondent sa raison d'être : Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.

La conviction du Crédit Agricole est que performance sociétale et performance économique forment un cercle vertueux. Son engagement sociétal est au fondement de sa performance financière et économique. Mais il est aussi rendu possible par sa performance économique, qui lui permet d'investir pour contribuer au développement de petits et grands projets au plus près des territoires. C'est ce lien entre sociétal et économique qui lui permet de contribuer, par l'ensemble de ses activités, aux 17 Objectifs de Développement Durable. La Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) tend à devenir une valeur intégrée au Crédit Agricole. Elle irrigue l'ensemble des activités du Crédit Agricole Centre-est : c'est un ensemble de politiques et d'actions qui témoignent de ses valeurs, de ses engagements. La RSE se traduit aussi bien par l'ancrage territorial qui amène le Crédit Agricole Centre-est à s'impliquer aux côtés des petites et grandes entreprises, des ménages, des agriculteurs, des professions libérales, des associations, des collectivités..., que par sa volonté de répondre aux grands enjeux sociétaux : la préservation de notre environnement, une consommation plus éthique, un logement plus durable, un vieillissement de la population accompagné par des solutions adaptées, une meilleure prise en charge de la protection et de la santé...

Les Caisses régionales se sont dotées d'un nouvel indicateur innovant : l'Indice d'Engagement Sociétal. Il mesure, au travers de 30 questions, la perception de clients et des parties prenantes du territoire sur l'engagement du Crédit Agricole sur le volet économique, social et environnemental. La première mesure a été réalisée fin 2020 et la note attribuée par nos clients particuliers s'élève à 5,7/10. Elle sera réalisée tous les 2 ans. Cet indicateur vient compléter les indices de satisfaction client et d'engagement des collaborateurs (IRC et IER).

Le Crédit Agricole Centre-est a construit cette déclaration en lien avec les autres entités du Crédit Agricole. Elle a pour vocation d'intégrer les évolutions des enjeux sociétaux au fil des ans pour préserver et renforcer la dynamique de son territoire.

Ainsi, la Caisse régionale a pour ambition de s'inscrire pleinement dans le projet sociétal du Groupe, dévoilé en décembre 2020 et décliné autour de 3 thèmes et de 10 engagements.

12. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le modèle d'affaires est présenté en amont du rapport financier.

- Le périmètre de reporting : la collecte et le traitement de cette déclaration repose sur 100 % du périmètre des effectifs consolidés de la Caisse régionale, ainsi les activités des filiales de la Caisse régionale, CACEI Square Habitat et la Compagnie Foncière Lyonnaise sont incluses dans la DPEF.
- Exercice de reporting : La période relatée couvre l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sauf indication contraire.
- Origine des données : L'ensemble des données est issu du système d'Information, d'outils de suivi et de pilotage internes, d'informations collectées auprès de nos partenaires, prestataires et fournisseurs.
- Données sociétales :
 - Nombre de nouveaux clients : nombre de créations de partenaire personne physique ou établissement dans l'année ayant souscrit un contrat.

- L'indice de Recommandation Client (IRC) stratégique mesure la propension d'un client du marché des particuliers à recommander le Crédit Agricole à son entourage, via une enquête annuelle réalisée par un prestataire du groupe Crédit Agricole auprès d'un échantillon de personnes habitant sur le territoire de la Caisse régionale.

Il correspond à la différence entre le taux de promoteurs (clients qui donnent une note de 9 ou 10) et le taux de détracteurs (clients qui donnent une note de 0 à 6).

- Une Initiative locale et une action Grande Cause Mutualiste : est une action locale menée par la Caisse locale en partenariat avec des structures associatives qui implique les administrateurs de la Caisse locale.

- Taux de succès des clients accompagnés dans le cadre du recouvrement amiable : nombre de clients sortis du recouvrement amiable grâce à un retour à l'équilibre (situation débitrice régularisée)/nombre total de clients sortis du recouvrement amiable. Les clients sont entrés au recouvrement amiable du fait de leur situation d'anomalies supérieure à 40 jours. Ce taux est calculé sur une année glissante.

- Taux de réalisation des formations lutte anti-corruption nombre de collaborateurs (présents et payés au 31/12 de l'exercice), ayant suivi la formation sur la lutte contre la corruption sur la période de référence, y compris les nouveaux entrants/nombre de collaborateurs (présents et payés au 31/12 de l'exercice) éligibles à la formation sur la lutte contre la corruption.

• Données sociales :

- Effectifs : l'ensemble des données relatives aux effectifs est issu du système d'Information HR Access, sur la base des effectifs présents au 31 décembre de l'exercice et des mouvements d'effectifs enregistrés dans l'année (CDI + CDD).

- Nombre d'heures de formation : (nombre de jours de formation en présentiel et à distance, hors coaching, réalisées sur l'exercice par l'effectif et les stagiaires de plus de 44 jours X par 7,8 heures) / effectif. L'impact des stagiaires n'est pas significatif. Le nombre d'heure de formation inclut les formations des collaborateurs ayant quittés les effectifs durant l'année 2021.

Ces heures de formation intègrent les coachings Assurance comptabilisés DDA. Les autres accompagnements ne sont pas intégrés.

- Pourcentage d'absentéisme : Absences concernées : absence maladie, longue durée, tolérance et arrêts de travail. Calculé sur le nombre d'heures de présence théorique.

- L'IER est l'indice d'Engagement et de Recommandation des salariés du groupe Crédit Agricole. Il est déterminé en fonction d'un questionnaire adressé à l'ensemble des collaborateurs CDI. La valeur de l'IER correspond à la moyenne des modalités de réponse « d'accord » et « plutôt d'accord » sur l'ensemble des questions.

- Le taux de turnover CDI se calcule de la manière suivante : (embauches CDI + sorties CDI)/2/Effectif CDI au 31 décembre/n-1.

• Données environnementales :

- L'Investissement Responsable : Il s'agit de l'ensemble des encours au 31/12/2021 qui répondent aux articles 8 et 9 de la SFDR.

- Financement des EnR étudiées et financement de la rénovation thermique des bâtiments : Ensemble des financements étudiés (tous types) ayant pour objet, finalité, la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien...), d'améliorer l'efficacité énergétique ou thermique de bâtiments, process de fabrication...

- Émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie : Les énergies prises en compte : électricité, gaz, chauffage urbain et fioul en 2021. Les coefficients d'émissions appliqués proviennent du site de l'ADEME pour les consommations énergétiques. Pour l'électricité couverte par un contrat 100 % d'énergie renouvelable, le coefficient est communiqué par EDF.

- Émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels : les émissions sont calculées sur la base des kilomètres effectués en avion et train, aux kilomètres effectués en véhicule personnel, déclarés par les collaborateurs et donnant lieu à une indemnité kilométrique, ainsi qu'aux kilomètres parcourus de la flotte de véhicules de service, des véhicules affectés et des véhicules de direction.

Les km parcourus par les véhicules de location ne sont pas reportés et non significatifs. Pour les kilomètres parcourus par les salariés en voiture, les coefficients d'émissions appliqués proviennent du site de l'ADEME. Pour les kilomètres parcourus par les salariés en avion et en train, les coefficients d'émissions sont communiqués par le prestataire Ailleurs Business.

- Le poids carbone de nos financements est estimé sur la base de nos encours prêts au 31/12 de l'exercice, hors financements des Particuliers. Selon la méthodologie développée par le Crédit Agricole dans le cadre de la Chaire Finance et Développement Durable de l'Université Paris Dauphine, soutenue par Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CACIB) et publiée par l'ADEME. Les facteurs de conversion sont issus de données internationales et de la Banque Centrale Européenne.
- Les sujets suivants sont moins significatifs au regard des activités et de la cartographie des risques :
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire.
 - Lutte contre la précarité alimentaire. Le Crédit Agricole Centre-est réalise toutefois des actions sur ces sujets, via les Initiatives locale et la Grande Cause Mutualiste.
 - Respect du bien-être animal.
 - Alimentation responsable, éthique et durable.
 - « Économie circulaire ». La réhabilitation de son site de Champagne-au-Mont-d'Or fait la part belle au réemploi, au recyclage et au don.

13. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est
Siège social: 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 Champagne-au-Mont-d'Or

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière.

Exercice clos le 31 décembre 2021.

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une

description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte)) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

(1) Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.


Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et


- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus

Paris-La Défense, le 28 février 2022
KPMG S.A.



Fanny Houlliot
Associée Sustainability Services



Frédéric Damaisin
Associé



Jean-François Dandé
Associé

ANNEXE

> Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

- Résultats des actions menées en faveur de la diversité au sein de l'entreprise
- Accords collectifs relatifs à la qualité de vie au travail et l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle
- Actions de promotion de l'insertion professionnelle des jeunes et l'accès à l'emploi
- Accompagnement des projets et acteurs locaux du territoire
- Engagements et actions en faveur de la réduction de l'impact environnemental des activités
- Engagements et actions en faveur de la réduction de l'émission de gaz à effet de serre
- Mesure des émissions induites par les financements
- Offres en faveur des clientèles fragiles ou défavorisées
- Accompagnement des projets et acteurs locaux du territoire
- Actions menées pour la protection des données personnelles

> Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

- Effectif en nombre de personnes
- Part des femmes dans l'effectif
- Taux de turnover sur l'effectif CDI
- Taux d'absentéisme
- Nombre d'heures de formations par effectif
- Montant des encours d'investissements responsables
- Émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie et aux déplacements professionnels
- Nombre de nouveaux clients
- Taux de réalisation des formations lutte anti-corruption
- Indice de Recommandation Client (IRC) du marché des particuliers
- Taux de succès des clients accompagnés dans le cadre du recouvrement amiable



3

Examen de la situation financière et du résultat 2021



1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER GLOBAL

> Rétrospective 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. À la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1 %, aux États-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.

Par ailleurs, longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement⁽¹⁾, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux États-Unis, après The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act (CARES Act) de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14 % du PIB), le plan de relance de Joe Biden (the American Rescue Plan) totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9 % du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7 % en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7 % (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5 %, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5 % en 2020, le PIB croîtrait de 5,2 % en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux États-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5 % sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6 %).

Après avoir subi une récession de 8 % en 2020, la France s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la

vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7 % en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8 % sur 12 mois en décembre (1,6 % en moyenne).

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux États-Unis qu'en zone euro.

Aux États-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou tapering puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds [0 %, 0,25 %]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la Fed a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son tapering. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du tapering. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du tapering prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le Dot Plot⁽²⁾ signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En zone euro, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7 % à 3,2 %) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5 % à 1,8 %) et sa projection 2024 (1,8 %) reste inférieure à la cible de 2 %. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9 % en 2022, 1,7 % en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6 % à 4,2 % en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9 % en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation⁽³⁾. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de

(1) Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (Brent) a progressé de près de 70 % alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43 %. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46 % et 51 %. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23 %. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le « Baltic Dry Index » a quasiment triplé.

(2) Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2 % et 2,25 % à la fin de 2024.

(3) Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de € 20 mds par mois à € 40 mds au T2, puis réduits à € 30 mds au T3 et € 20 mds au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

son taux directeur, trois conditions doivent être remplies: l'inflation doit atteindre l'objectif de 2 % bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes: un premier trimestre enthousiaste porté par le reflation trade, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux États-Unis, les taux d'intérêt ⁽⁴⁾ à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire: ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17 % en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du tapering en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « reflation trade » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux États-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90 % en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75 %. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50 % (soit une hausse de 60 points de base sur un an): il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En zone euro, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60 % en début d'année à -0,10 % en mai. Si la Fed s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60 % fin 2021 contre -0,70 % fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30 % (soit une hausse de 40 points de base sur un an). À la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des spreads de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (spreads de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le spread français à ce stade, le spread italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausse moyenne annuelle des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32 %, +23 %, +27 %). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux États-Unis qu'en Europe: l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6 % contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7 % sur un an).

(4) Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'État.

ENVIRONNEMENT LOCAL ET POSITIONNEMENT DE LA CAISSE RÉGIONALE SUR SON MARCHÉ

Le Crédit Agricole Centre-est développe ses activités dans l'une des toutes premières régions de l'Union européenne tant par sa superficie et sa population que par la richesse qui s'y crée. Elle bénéficie de puissants atouts: positionnement stratégique de carrefour européen, proximité d'importants marchés, cadre de vie remarquable dont la métropole lyonnaise est un fleuron dans les classements mondiaux, fort potentiels de recherche et d'innovation avec de nombreux « incubateurs » et un écosystème entrepreneurial dense et performant. Le territoire est par ailleurs caractérisé par la très grande diversité des productions agricoles et par le nombre d'exploitations en agriculture biologique et celles commercialisant en circuits courts. Avec plus de 8 millions d'habitants, Auvergne Rhône-Alpes rassemble 12,3 % de la population de France métropolitaine et demeure la deuxième région la plus peuplée après l'Île de France. L'Ain et le Rhône font partie des 10 départements métropolitains les plus dynamiques démographiquement, l'aire urbaine de Lyon concentre à elle seule 29 % de la population de la région Auvergne Rhône Alpes. La Métropole de Lyon et l'Ain ont tous deux vu leur population augmenter de 0,9 % en moyenne annuelle depuis 2013. Le Rhône hors Métropole de Lyon affiche une progression quasi similaire de + 0,8 %. La région Bourgogne Franche-Comté, qui représente 4,3 % de la population de France métropolitaine connaît une évolution moins favorable. Néanmoins sur le territoire de Centre-est, Chalon-sur-Saône, contrairement aux grandes communes de la région, gagne de la population (+532 habitants depuis 2013), et Mâcon profite du dynamisme de la région Auvergne Rhône-Alpes (+721 habitants). Autre indicateur clé de l'économie territoriale, le taux de chômage de notre région est parmi les plus faibles en France. Au troisième trimestre 2021, le taux de chômage estimé en France est de 8,1 %, celui de la région Auvergne Rhône-Alpes est de 7,0 %; Le taux de chômage estimé est de 6,1 % dans l'Ain, de 7,2 % dans le Rhône et de 6,8 % dans la Saône et Loire, ces performances témoignant d'une activité économique dynamique et d'une forte attractivité du territoire. Première région industrielle de France, Auvergne-Rhône-Alpes compte le plus grand nombre d'emplois en France dans l'Industrie.

Sur son territoire le Crédit Agricole Centre-est sert plus d'une personne sur quatre, avec l'appui d'un réseau de 261 agences de proximité et 20 agences et pôles spécialisées au service de l'ensemble de ses clients.

Au cours de l'exercice 2021, le Crédit Agricole Centre-est a continué d'affirmer sa position de leader régional en accompagnant au plus près ses clients et son territoire dans un contexte toujours inédit. L'année 2021 a été marquée par une activité de crédits qui est restée dynamique pour l'habitat, et dans une moindre mesure pour les crédits à la consommation. Les crédits à l'équipement ont aussi connu une progression en soutien de nos clients professionnels touchés par la crise sanitaire. L'activité collecte a également progressé, soutenue par l'épargne bilan et monétaire, en lien avec le contexte sanitaire et économique provoquant une poursuite de la hausse des dépôts à vue.

ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2021 a encore été marquée par le contexte de crise sanitaire. Durant cette période, le Crédit Agricole Centre-est a été tout particulièrement vigilant à la sécurité de ses collaborateurs et aux conditions d'exercice de leur activité, en appliquant notamment les préconisations gouvernementales d'organisation du travail. La Caisse régionale a accompagné professionnels et particuliers au plus près de leurs besoins, elle a continué à offrir un service de proximité dans nos agences restées ouvertes au public durant les périodes de confinement successives. En parallèle, l'accent a été mis sur la poursuite et l'accélération de la digitalisation. La caisse régionale a également continué d'opérer la transformation de son réseau d'agences avec

189 points de ventes rénovés depuis 2017, et la réarchitecture en cours de son siège « Terralumia » sur Champagne au Mont d'or.

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients a été poursuivie à travers la mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux nouveaux enjeux. Le Crédit Agricole Centre-est a la volonté d'attirer, de fidéliser et d'accompagner les talents.

La Caisse régionale a réaffirmé et renforcé en 2021 sa politique d'investissement volontaire sur son territoire dans des secteurs ciblés (immobilier, capital-développement, santé-bien vieillir, énergies renouvelables, agroalimentaire). Le Crédit Agricole Centre-est a réaffirmé ainsi sa position d'assembleur de solutions pour tous ses clients au travers de la mobilisation de ses collaborateurs et de son réseau d'administrateurs, dans un contexte où notre mobilisation a contribué à protéger l'économie des conséquences de la crise sanitaire et où s'est exprimée pleinement notre raison d'être.

> Clients et sociétaires

58 453 nouveaux clients ont rejoint le Crédit Agricole Centre-est en 2021, portant à 1 269 541 le nombre de clients nous accordant leur confiance, cette évolution confirme l'attractivité et la pertinence de notre modèle de Banque universelle de proximité, dans un contexte inédit.

Primordiales dans des conditions d'activité perturbées, l'accélération du digital et l'intégration d'innovations dans les agences de proximité ont contribué à renforcer notre relation avec les clients et les sociétaires, et de répondre à leurs attentes. Désormais, l'entrée en relation digitalisée est largement utilisée et contribue à la satisfaction des clients.

Parmi nos clients, 531 860 (+20 227 par rapport à 2020) sont sociétaires d'une Caisse locale du Crédit Agricole Centre-est, preuve de leur confiance dans le modèle mutualiste du groupe Crédit Agricole et dans les valeurs d'utilité, de responsabilité et d'engagement. En 2021, 156 initiatives locales ont été conduites par les caisses locales, expression de notre engagement au plus près des acteurs de notre territoire.

Les actions de valorisation du modèle mutualiste et du sociétariat ont fortement mobilisé les collaborateurs et le réseau des administrateurs élus du Crédit Agricole Centre-est. Le Pacte Coopératif et Territorial permet d'animer cet engagement auprès d'un large public.

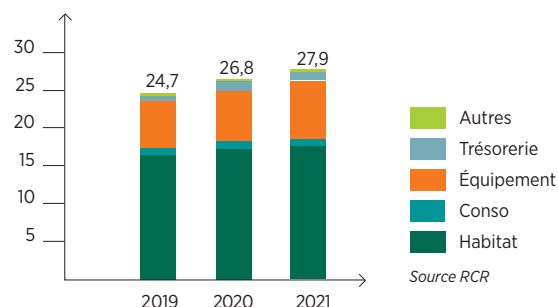
Partenaires	Nombre de clients
Particuliers	1 076 469
Professionnels	74 310
Entreprises	51 781
Agriculteurs	32 715
Autres	34 266
Total	1 269 541

Sociétaires	12/2020	12/2021
Sociétaires	511 633	531 860
Évolution Nette	+ 18 905	+ 20 227

> Crédits

Avec une demande soutenue de crédits sur l'ensemble de l'année 2021, l'encours de crédits affiche une croissance de 4,1 % sur l'exercice et atteint 27,9 milliards d'euros au total.

Encours crédit
(milliards d'euros)



Le montant total des nouveaux crédits injectés en 2021 par le Crédit Agricole Centre-est dans l'économie régionale a atteint le niveau élevé de 5,3 milliards d'euros, intégrant les prêts garantis par l'état (PGE) et la production de crédit-bail réalisée via Crédit Agricole Leasing et Factoring.

Les réalisations de crédit ont été notamment tirées par les crédits d'équipement (+8,6 %), la production de crédits à l'habitat s'est établie à 3,1 milliards d'euros en 2021, et reste stable par rapport à 2020.

L'accompagnement de nos clients pendant cette période s'est aussi traduit par la poursuite de la mise en place des Prêt Garanti par l'État (PGE) et surtout par la transformation à moyen terme des PGE selon les besoins de nos clients. Depuis la mise en place du dispositif en mars 2020, la Caisse régionale a enregistré 8 361 demandes de PGE pour un montant de 1 005 millions d'euros.

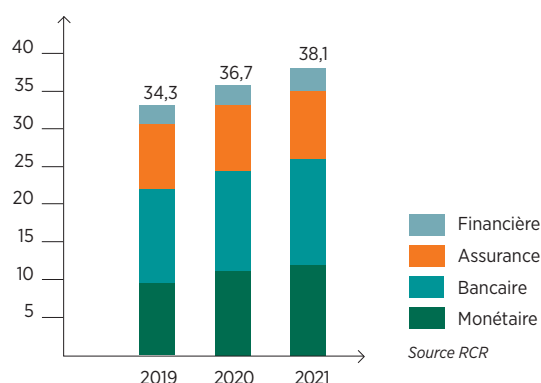
Au 31 décembre 2021, les réaménagements tous crédits demeurent à un niveau bas, avec un montant total de dossiers traités à 157 millions d'euros sur l'année 2021 contre 227 millions d'euros en 2020. Les remboursements anticipés quant à eux sont en très légère augmentation et s'élèvent à 1 452 millions d'euros en 2021 contre 1 376 millions d'euros un an, portés par les crédits habitats (+102 millions d'euros).

La part de marché de l'encours crédits de la Caisse régionale Centre-est sur les départements de l'Ain, du Rhône et de la Saône et Loire s'établit à 20,0 %.

> Collecte

L'encours total de collecte atteint 38,1 milliards d'euros à la clôture 2021, soit une progression de 4,6 % sur l'exercice. La collecte monétaire et bancaire est intégralement mise au service du développement du territoire au travers des crédits qu'elle permet de financer.

Encours collecte
(milliards d'euros)



Cette évolution est tirée par la collecte bilan pour un encours global de 26,0 milliards d'euros. Elle s'explique principalement par l'épargne de précaution de nos clients particuliers et entreprises sur leurs

dépôts à vue. L'encours de collecte hors bilan sur valeurs mobilières est en progression de +3,5 % à 2,6 milliards d'euros (cette progression prenant en compte l'effet valorisation marché) et la collecte assurance vie est également en progression de 2,2 % pour un encours de 9,0 milliards d'euros. Notons la progression des encours de parts sociales (+9,7 %) souscrits par nos clients sociétaires, témoignage de l'adhésion à notre modèle mutualiste et reflet de l'évolution du nombre de nos sociétaires.

La part de marché collecte bilan sur les départements de l'Ain, du Rhône et de la Saône et Loire est de 18,1 %.

> Assurances et services

Le Crédit Agricole Centre-est a poursuivi en 2021 le développement de son activité assurances dans le cadre de l'approche globale des besoins de ses clients, notamment en matière de protection. La Caisse régionale détient un portefeuille de 760 173 contrats d'assurances des biens et des personnes avec ses filiales PACIFICA et PREDICA. Le portefeuille PACIFICA comprend 547 703 contrats d'assurances des biens, et il évolue de +3,0 % par rapport à 2020. Le portefeuille PREDICA comprend 212 473 contrats d'assurance prévoyance et il évolue de +0,8 % par rapport à 2020.

L'année 2021 a par ailleurs vu la prise en charge de près de 55 000 sinistres par le Crédit Agricole Centre-est, soit une hausse de 5 % par rapport à 2020. L'année 2021 a notamment été marquée par des événements climatiques sévères ayant touché les exploitations de nos clients (viticulture et maraîchage notamment). Le taux de satisfaction clients détenteurs de contrats Pacifica est de 93 % en 2021.

Dans une démarche d'excellence relationnelle, l'attention portée à la qualité des services bancaires au quotidien à destination des particuliers, des professionnels et des agriculteurs, s'est notamment traduite par le déploiement depuis décembre 2021 d'une nouvelle offre de gestion de compte intégrant la carte et un ensemble de services, cette nouvelle offre de banque au quotidien a été marquée par une simplification de la gamme de produits et une transparence renforcée sur les prestations et la tarification. Au total nos clients sont porteurs de 583 254 formules leur permettant de gérer efficacement leurs comptes au quotidien (+ 8 938 contrats en net), et de 824 172 contrats cartes (+ 17 177 contrats en net).

Contrats d'Assurance au 31/12/2021	Nombre de contrats au 31/12/2021	Évolution du nombre de contrats vs Déc 20	Évolution nette en nombre vs Déc 20
Assurance Prévoyance PREDICA	547 703	+16 117	+3,0 %
Assurance des biens PACIFICA	212 473	+ 1 754	+0,8 %

> Notre capital humain et l'évolution du digital

Le Crédit Agricole Centre-est, employeur de premier plan, compte dans ses effectifs 2 996 collaborateurs au service de ses clients et prospects. Dans cette année 2021 encore perturbée, nous avons continué notre engagement sociétal au travers de notre recrutement actif sur le territoire : 283 embauches en 2021, 211 alternants et stagiaires accueillis.

Par ailleurs notre réseau mutualiste est aussi au service de nos territoires et représente 128 caisses locales et 1 456 administrateurs.

L'accélération du développement digital a permis de répondre également aux besoins de nos clients aussi bien de manière transactionnelle que relationnelle. Ainsi le nombre de clients utilisateurs de l'application Ma banque d'augmenté de 68 148 passants de 303 457 à 371 555 utilisateurs durant l'année 2021, et ce n'est pas moins de

195 900 connexions journalières qui ont été réalisées sur l'ensemble des outils digitaux mis à disposition de nos clients. 32 814 clients ont pris rendez-vous par Internet et 16 115 entrées en relations clients ont été réalisées de manière digitalisée.

LES FAITS MARQUANTS

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, la Caisse régionale a poursuivi sa mobilisation pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients, la Caisse régionale a mis tout en œuvre pour pouvoir rester au service de ceux-ci malgré des conditions d'activité perturbées, et a participé activement aux mesures de soutien à l'économie pour ses clients dont l'activité a été impactée par le Coronavirus. La Caisse régionale a proposé dès mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises...), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État. L'octroi de prêts garantis par l'État a été prorogé jusqu'au 30 juin 2022. Pour ces prêts, une période de différé complémentaire d'un an a été mise en place pour les clients qui ne seraient pas en mesure de rembourser à la fin du différé initial d'un an. En 2021, les équipes de la Caisse régionale ont accompagné les entreprises dans leur choix des modalités de remboursement des prêts garantis par l'État. Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Centre-est s'élèvent à 1 005 millions d'euros.

En relais de croissance de ses activités historiques de banque universelle de proximité, le Crédit Agricole Centre-est a continué d'investir en 2021 sur son territoire dans les domaines de l'immobilier, développe une activité de capital investissement, et soutient le développement d'énergies renouvelables. Les investissements décidés et transformés dans l'immobilier ont représenté 98 millions d'euros en 2021, abondant les 273 000 m² gérés par nos foncières.

La Caisse régionale a également poursuivi le renforcement de ses engagements dans le capital investissement au service du développement économique et social de son territoire. À fin 2021, le Crédit Agricole Centre-est a un engagement à hauteur de 323 millions d'euros dans l'accompagnement capitalistique d'entreprises (22 % de plus qu'à fin 2020), dont 104 millions d'euros au travers de ses deux filiales Calixte et CA Création. Sur l'année 2021, le Crédit Agricole Centre-est a ainsi investi directement 25 millions d'euros dans le capital de 14 entreprises de toutes tailles sur son territoire.

La Caisse régionale dispose également d'une filiale dotée à hauteur de 48 millions d'euros (Crédit Agricole Investissements Stratégiques Centre-est) dédiée à la prise de participations stratégiques en lien avec son territoire et ses activités, et qui porte notamment une partie de sa participation prise en 2019 dans la société InExtenso. La Caisse régionale Centre-est a également créé fin 2020 une filiale dotée de 20 millions d'euros à ce stade, et dédiée à des investissements dans les énergies renouvelables. À ce titre, elle a investi dans trois différents projets en 2021 pour son premier exercice complet.

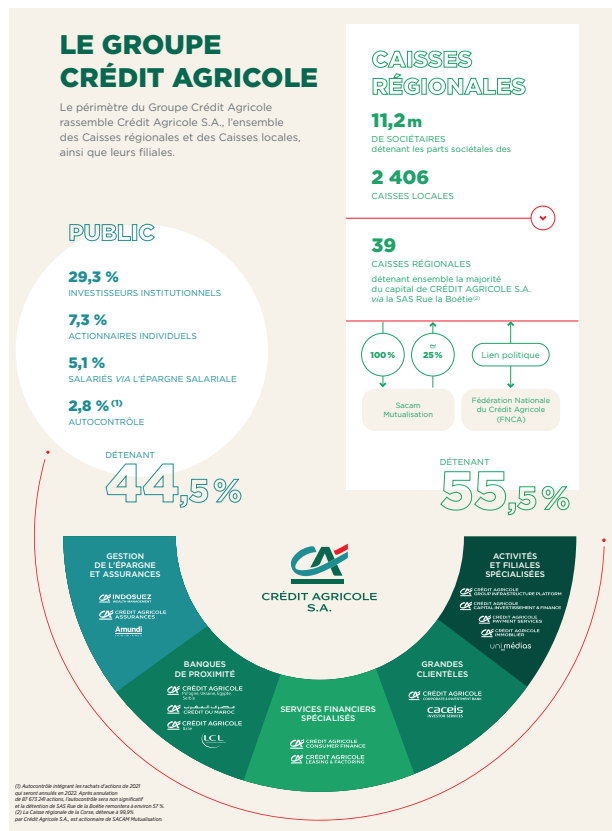
Il convient également de noter que Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Enfin, dans le cadre du litige image chèque initié en 2008, la Caisse régionale a bénéficié de l'arrêt du 2 décembre 2021 de la Cour d'appel de Paris reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021. Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt

de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021. Un rappel détaillé de la procédure est présenté dans la note 1 des comptes des états financiers individuels.

2. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

ORGANIGRAMME DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE



> Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

PRÉSENTATION DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale Centre-est n'a pas évolué au cours de l'année 2021. Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est ;
- 128 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale ;
- Un établissement bancaire : Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA ;
- Quatre filiales à activités immobilières : CA Centre-est Développement Immobilier, Prestimmo, Crédit Agricole Centre-est Immobilier, Compagnie Foncière Lyonnaise ;
- Deux filiales de prise de participation : Calixte Investissement, Crédit Agricole Investissement Stratégique Centre-est ;
- Un fonds dédié : CAPI Centre-est ;
- Les STT (Société Technique de Titrisation) portant les FCT CA Habitat, 2017, 2018, 2019, et 2020 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en février 2017, avril 2018, mai 2019 et mars 2020.

Le contrôle exercé par la Caisse régionale et les méthodes de consolidation sont indiquées dans la note 13 des comptes consolidés.

CONTRIBUTION DES ENTITÉS DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE

(En milliers d'euros)	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	717 055	334 056	224 627
Caisses locales	7 049	6 268	4 797
CA Centre-est Développement Immobilier	514	483	404
Prestimmo	2 178	2 771	2 703
Compagnie Foncière Lyonnaise	35 928	28 450	20 565
CA Centre-est Immobilier	10 673	2 127	1 895
CA Next Bank			646
CAPI Centre-est	5 206	5 206	3 862
Calixte investissement	16 287	13 713	13 696
CA Investissement Stratégique Centre-est	4 693	4 679	4 598
STT	2 199	2 199	899

RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
PNB	801 782	683 143	118 639	17,37 %
Charges générales d'exploitation	-377 798	-365 117	-12 681	3,47 %
Résultat brut d'exploitation	399 952	294 098	105 854	35,99 %
Coût du risque	-38 783	-53 909	15 126	-28,06 %
Résultat d'exploitation	361 169	240 189	120 980	50,37 %
Résultat avant impôt	360 499	238 655	121 844	51,05 %
Impôt sur les bénéfices	-81 809	-71 290	-10 519	14,76 %
Résultat net	278 690	167 365	111 325	66,52 %
Résultat net part du Groupe	278 692	167 368	111 324	66,51 %

Le PNB consolidé de la Caisse régionale augmente de +119 millions d'euros en 2021 (+17,4 %), principalement en raison de :

- Un effet de base de +47 millions d'euros liés au retraitement en normes IFRS du dividende de la SAS La Boétie en 2020 du fait d'une distorsion de traitement comptable entre les normes françaises et normes internationales,
- Une amélioration du bloc « intérêts » représentant +29 millions d'euros avec notamment un impact favorable de la reprise de pro-

vision sur la provision épargne logement et une amélioration des conditions de refinancement au travers de la collecte clientèle et des refinancements de marché,

- Une croissance des gains sur instruments à la juste valeur par résultat, soit +26 millions d'euros liés à une contribution en hausse du fonds dédié CAPI Centre-est (OPCVM essentiellement) et des participations de la société de capital investissement Calixte.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de +13 millions d'euros, tirées par les charges en lien avec nos investissements dans notre réseau d'agence et dans nos outils digitaux, par le coût des loyers des sites provisoires liés au projet TERRALUMIA et par une augmentation de la masse salariale.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation est en hausse de +121 millions d'euros.

Dans un contexte de reprise économique forte, le coût du risque est en baisse de -15 millions d'euros. Il reste à un niveau relativement élevé, en raison des dotations aux provisions sur créances saines en prévision des éventuelles difficultés à venir de nos clients (22 millions d'euros supplémentaires dotés en 2021). L'impôt sur les bénéfices est en hausse de +11 millions d'euros.

Dans ce contexte, le résultat consolidé de la Caisse régionale s'élève à 278,7 millions d'euros en hausse de +66,5 % soit +111,3 millions d'euros par rapport à 2020.

BILAN CONSOLIDÉ ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

> Bilan Actif

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	107 639	110 060	-2 421	-2,20 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 603 326	1 200 266	403 060	33,58 %
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 067	8 097	1 970	24,33 %
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 593 259	1 192 169	401 090	33,64 %
Instrument dérivé de couverture	49 578	43 282	6 296	14,55 %
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 204 762	2 620 345	584 417	22,30 %
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 321	19 577	-256	-1,31 %
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 185 441	2 600 768	584 673	22,48 %
Actifs financiers au coût amorti	33 065 775	31 054 052	2 011 723	6,48 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 447 530	3 525 802	921 728	26,14 %
Prêts et créances sur la clientèle	27 460 182	26 393 431	1 066 751	4,04 %
Titres de dettes	1 158 063	1 134 819	23 244	2,05 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	36 537	116 669	-80 132	-68,68 %
Actifs d'impôts courants et différés	74 105	90 208	-16 103	-17,85 %
Comptes de régularisation et actifs divers	506 981	512 391	-5 410	-1,06 %
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	74 170	69 743	4 427	6,35 %
Immeubles de placement	337 259	316 359	20 900	6,61 %
Immobilisations corporelles	369 485	331 531	37 954	11,45 %
Immobilisations incorporelles	6 276	4 328	1 948	45,01 %
Écarts d'acquisition	0	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	39 435 893	36 469 234	2 966 659	8,13 %

- Les actifs à la juste valeur par résultat affichent une valorisation en hausse de +403 millions d'euros, principalement liée à la souscription d'instrument de placement de trésorerie pour +300 millions d'euros en 2021.
- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres augmentent de +584 millions d'euros, essentiellement en raison de la variation de valeur des titres SAS Rue la Boétie et SACAM Mutualisation.
- Les prêts et créances sur la clientèle augmentent de +1 067 millions d'euros soit +4,0 % en lien avec l'activité soutenue d'octroi de prêts à nos clients.
- Les prêts et créances sur les établissements de crédit augmentent de +921 millions d'euros, correspondant principalement à la constitution de réserves de liquidités dans le cadre du Liquidity Coverage Ratio (LCR).

> Bilan Passif

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 431	12 670	761	6,01 %
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 431	12 670	761	6,01 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	126 583	216 726	-90 143	-41,59 %
Passifs financiers au coût amorti	31 833 063	29 563 472	2 269 591	7,68 %
Dettes envers les établissements de crédit	19 423 046	17 727 895	1 695 151	9,56 %
Dettes envers la clientèle	11 981 932	11 398 129	583 803	5,12 %
Dettes représentées par un titre	428 085	437 448	-9 363	-2,14 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21 614	41 388	-19 774	-47,78 %
Passifs d'impôts courants et différés	10 248	4 102	6 146	149,83 %
Comptes de régularisation et passifs divers	615 902	613 573	2 329	0,38 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	85 100	80 499	4 601	5,72 %
Dettes subordonnées		1	-1	-100,00 %
Total dettes	32 705 941	30 532 431	2 173 510	7,12 %
Capitaux propres	6 729 952	5 936 803	793 149	13,36 %
Capitaux propres part du Groupe	6 729 938	5 936 788	793 150	13,36 %
Capital et réserves liées	885 369	843 307	42 062	4,99 %
Réserves consolidées	4 690 358	4 548 601	141 757	3,12 %
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	875 520	377 511	498 009	131,92 %
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	278 692	167 368	111 324	66,51 %
Participations ne donnant pas le contrôle	14	15	-1	-8,41 %
TOTAL DU PASSIF	39 435 893	36 469 234	2 966 659	8,13 %

- Les dettes envers les établissements de crédit sont en hausse de +1695 millions d'euros, principalement liées aux refinancements obtenus de Crédit Agricole S.A.,
- Les dettes envers la clientèle augmentent de +583 millions d'euros, en raison de la croissance des comptes ordinaires créditeurs des clients de la Caisse régionale (+925 millions d'euros) compensée par la baisse des comptes créditeurs à terme (-482 millions d'euros),
- Les instruments dérivés de couverture présentent une variation de valeur négative de -90 millions d'euros en raison du contexte de remontée des taux fin 2021,

- Les capitaux propres affichent une croissance de +793 millions d'euros, essentiellement liés à l'amélioration de la réévaluation des instruments à la juste valeur par capitaux propres pour +498 millions d'euros, à l'affectation du résultat net conservé 2020 dans les réserves (+144 millions d'euros) et au résultat consolidé 2021 (+111 millions d'euros par rapport à 2020).

2.6 ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

L'activité de foncière de la Caisse régionale est opérée par une holding Crédit Agricole Centre-est Développement immobilier (CACEDI) qui détient deux filiales consolidées: la Compagnie Foncière Lyonnaise (CFL) pour les investissements en propre et PRESTIMMO pour les co-investissements.

Son chiffre d'affaires est en progression de +7 % sous l'effet des loyers supplémentaires liés aux investissements récents. En parallèle, le programme de cessions a été poursuivi en 2021 en appliquant la stratégie définie: cession des biens hors territoire, des sites industriels inoccupés ou obsolètes et des lots diffus (commerces et appartements) dans la Métropole Lyonnaise. Au global, la contribution de l'activité foncière s'élève à 23,7 millions d'euros en 2021 contre 9,8 millions d'euros en 2020, cette hausse étant principalement liée à des plus-values de cession plus élevées.

L'activité de transactions immobilières sous l'enseigne Square Habitat est opérée par Crédit Agricole Centre-est Immobilier (CACEI). L'entité apporte une contribution au résultat consolidé de la Caisse régionale de 1,9 million d'euros en 2021 contre 2,1 millions d'euros en 2020. Le chiffre d'affaires affiche une hausse de 14 %, sous des effets contrastés: bonne tenue de la gestion (+53 %) et de la location (+36 %), stabilité des transactions (+3 %) et resserrement du neuf (-12 %). En parallèle, les charges ont enregistré une croissance en lien avec l'activité et l'intégration de la société Favre de Fos récemment acquise.

Calixte est la structure de capital développement de Centre-est. Elle développe une activité d'investissement dans les PME et ETI du territoire et contribue pour +13,7 millions d'euros au résultat net consolidé de Centre-est en 2021 (vs. une contribution négative de -7,1 millions d'euros en 2020). Dans un contexte de reprise économique, Calixte a investi 17,6 millions d'euros dans 10 sociétés sur le territoire de la Caisse régionale. En parallèle, 12 participations ont été partiellement ou totalement cédées pour un montant de 12,5 millions d'euros. Au final, l'encours investi a progressé pour atteindre 109 millions d'euros à fin 2021 (hors plus ou moins-values latentes).

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit Agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans Crédit Agricole next bank (Suisse), banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. La banque enregistre une hausse du PNB tiré par le PNB crédit et par un effet favorable sur les commissions et le résultat de change et une augmentation des charges, notamment informatiques. Par ailleurs, une forte hausse des dotations aux provisions sur créances saines est constatée en 2021. Au global, la contribution de Crédit Agricole next bank au résultat consolidé fin 2021 affiche une baisse importante. Elle atteint 0,6 million d'euros contre 1,7 million d'euros en 2020.

Le fonds dédié à la gestion pour compte propre de la Caisse régionale, Capi Centre-est, affiche une contribution positive de +3,8 millions d'euros, relativement stable par rapport à 2020 (contribution positive de +3,7 millions d'euros en 2020). La valorisation du portefeuille de CAPI investi principalement en obligations (90 %) et en actions (7 %) a augmenté avec un effet direct sur le résultat du fonds. Tableau de présentation de l'endettement des principales entités consolidées (hors Caisse régionale et STT) (données sociales en milliers d'euros).

Noms des filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement
CALIXTE INVESTISSEMENT	2 895	2 083	85 273	3 %
CACEDI	24 714		381 612	6 %
CAISCE	15 187	15 176	33 050	46 %
CACEI			9 000	

3. ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

RÉSULTAT FINANCIER SUR BASE INDIVIDUELLE

Cette analyse est réalisée sur le périmètre Crédit Agricole Centre-est seul hors Sociétés Techniques de Titrisation (STT) qui portent les encours de crédits habitat titrisés de 2015 à 2021.

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
PNB	764 780	734 818	29 962	4%
Charges générales d'exploitation	-383 523	-370 891	-12 632	3 %
Résultat brut d'exploitation	381 257	363 927	17 330	5 %
Coût du risque	-36 066	-51 031	14 965	-29 %
Résultat d'Exploitation	345 191	312 896	32 295	10 %
Résultat net sur actif immobilisé	-62	-14 150	14 088	-100 %
Résultat avant impôt	345 129	298 746	46 383	16 %
Impôt sur les bénéfices	-78 161	-75 163	-2 998	4 %
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	-10 015	-29	-9 986	34434 %
Résultat net	256 953	223 554	33 399	15 %

> Le Produit Net Bancaire

Au 31 décembre 2021, le Produit Net Bancaire (PNB) s'élève à 764,8 millions d'euros, en hausse de 4,1 % par rapport à l'exercice 2020.

La Marge d'intermédiation Globale: 309,8 millions d'euros, +7,9 % soit + 22,7 millions d'euros par rapport à 2020 :

- Les réalisations de crédits ont atteint 5 325 millions d'euros en 2021. L'activité reste soutenue et participe à une croissance des encours crédits de +4,1 % à fin 2021.
- Au 31 décembre 2021, les réaménagements demeurent à un niveau bas, avec un montant total de dossiers traités à 157 millions d'euros sur l'année 2021 contre 227 millions d'euros en 2020. Les remboursements anticipés quant à eux sont en très légère augmentation et s'élèvent à 1452 millions d'euros en 2021 contre 1376 millions d'euros un an, portés par les crédits habitats (+102 millions d'euros).
- Malgré le contexte de baisse des taux, la marge d'intermédiation s'améliore nettement par un effet volume couplé à une amélioration du coût du refinancement en lien direct avec les actions de restructuration menées au cours des dernières années, et à une reprise partielle de la provision épargne logement.

La marge sur Total Commissions: 311,3 millions d'euros +4,0 % en hausse de 11,9 millions d'euros par rapport à 2020 :

- Le PNB Assurances évolue de +8,2 millions d'euros, à 114,1 millions d'euros. Cette évolution s'explique par un portefeuille assurances des biens et des personnes en augmentation.
- Le PNB Services est en hausse de 3,0 millions d'euros et atteint 161,6 millions d'euros. Cette évolution positive s'explique par une reprise de l'activité économique et de la consommation, néanmoins les frais de dysfonctionnement restent en recul par rapport à 2021 en lien avec l'épargne de précaution de nos clients et nos actions volontaristes de protection de la clientèle fragile.
- Les commissions issues de la collecte tierce sont en évolution favorable de 1,4 millions d'euros à 37,1 millions d'euros et concernent l'épargne financière et l'assurance vie.
- Le PNB Fonds Propres: 143,7 millions d'euros.
- Le PNB issu de la gestion des fonds propres de la Caisse régionale est en baisse de -3,2 %. En effet, les intérêts sur titres d'investissement sont en diminution en lien avec les échéances de

titres obligataires à haut rendement. Ce PNB intègre le dividende versé par la SAS Rue La Boétie et par la SACAM Mutualisation. Il intègre également, à hauteur de 51 millions d'euros, la contribution des relais de croissance portée par les filiales de la caisse régionale (contre 28 millions d'euros en 2020).

> Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 383,5 millions d'euros en hausse de 3,4 % par rapport à 2020 :

- Le Crédit Agricole Centre-est a poursuivi son plan d'investissement lié au programme de transformation et de modernisation de l'entreprise avec, entre autres, 189 agences transformées en agences collaboratives, ce qui a entraîné une accélération des dotations aux amortissements sur ces dernières années. D'autre part, l'accélération de nos dépenses liées aux investissements informatiques et la rénovation de notre parc d'automates ont permis d'améliorer notre service à la clientèle.
- Avec un PNB à 764,8 millions d'euros et des charges nettes de -383,5 millions d'euros, il en découle un résultat brut de 381,3 millions d'euros, en augmentation de +10,0 %. Il traduit la solidité de notre modèle économique, la maîtrise de nos charges et notre utilité au territoire.

> Le coût du risque

Depuis le début la crise sanitaire, la Caisse régionale a adopté une attitude prudente en termes de provisionnement du risque de crédit. Si le risque avéré reste maîtrisé avec un taux de créances douteuses et litigieuses à 1,62 % en 2021, contre 1,64 % en 2020 et si les défaillances d'entreprises restent à des niveaux faibles, les provisions sur créances saines ont fait l'objet de nouvelles provisions en anticipation de défaillances possibles de nos clients. Dans ce contexte, le coût du risque resté élevé à 36 millions d'euros, en baisse de 15,0 millions d'euros.

> Le résultat sur actifs immobilisés et le FRBG

Les autres produits et charges venant en déduction du Résultat Brut d'Exploitation représentent une contribution négative de -10,0 millions d'euros en lien direct avec la dotation aux provisions FRBG (Fonds pour risque Bancaires Généraux).

Après la prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 78,2 millions d'euros, le Résultat Net social de la Caisse régionale au titre de l'exercice 2021 s'élève à 257,0 millions d'euros, en hausse de 14,9 % par rapport à 2020.

BILAN ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR BASE INDIVIDUELLE

> Bilan Actif

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	738 466	722 733	15 733	2 %
Opérations internes au Crédit Agricole	4 493 084	3 466 546	1 026 538	30 %
Opérations avec la clientèle	27 029 416	25 905 941	1 123 475	4 %
Opérations sur titres	2 457 037	2 147 709	309 328	14 %
Valeurs immobilisées	3 298 055	3 148 346	149 709	5 %
Capital souscrit non versé				
Actions propres				
Comptes de régularisation et actifs divers	615 275	639 274	-23 999	-4 %
TOTAL DE L'ACTIF	38 631 333	36 030 549	2 600 784	7 %

> Bilan Passif

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Opérations interbancaires et assimilées	89 246	346 316	-257 070	-74 %
Opérations internes au Crédit Agricole	19 509 012	17 510 297	1 998 715	11 %
Comptes créditeurs de la clientèle	11 974 169	11 427 885	546 284	5 %
Dettes représentées par un titre	340 508	340 797	-289	0 %
Comptes de régularisation et passifs divers	665 550	666 264	-714	0 %
Provisions et dettes subordonnées	631 125	565 054	66 071	12 %
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	217 486	207 486	10 000	5 %
Capitaux propres hors FRBG	5 204 237	4 966 450	237 787	5 %
TOTAL DU PASSIF	38 631 333	36 030 549	2 600 784	7 %

À fin décembre 2021, le Crédit Agricole Centre-est seul (hors STT) présente un total de bilan de 38,6 milliards d'euros, en progression de 7,0 % (+2,6 milliards d'euros) par rapport à décembre 2020, qui s'explique principalement par la dynamique sur les crédits.

À l'actif:

Les encours de crédits s'accroissent de +1,1 milliard d'euros dont +0,7 milliard d'euros de crédit habitat. Les opérations financières avec Crédit Agricole S.A. représentent une hausse de +1,0 milliard d'euros, ce qui correspond à la constitution de réserves de liquidité dans le cadre

de la gestion du ratio de liquidité court terme de la Caisse régionale. Le portefeuille de titres augmente de +0,3 milliard d'euros en lien avec la souscription de placements de trésorerie principalement.

Au passif:

Les dépôts à vue de nos clients sont en hausse de +0,9 milliard d'euros, en lien avec les liquidités issues des mesures gouvernementales et européennes, et avec l'épargne de précaution de tous les acteurs économiques, tandis que les encours des dépôts à terme diminuent de -0,4 milliards d'euros.

Les opérations de refinancement avec Crédit Agricole S.A. augmentent de +2,0 milliards d'euros pour accompagner l'activité crédits de la Caisse régionale.

Les capitaux propres sont en croissance de +0,2 milliard d'euros en lien avec le résultat de l'exercice.

HORS BILAN SUR BASE INDIVIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Engagements donnés	4 042 337	4 125 819	-83 482	
Engagement de financement	3 013 634	2 922 714	90 920	3 %
Engagement de garantie	1 023 240	1 195 989	-172 749	-14 %
Engagements sur titres	5 463	7 116	-1 653	-23 %

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montants	%
Engagements reçus	10 914 633	10 232 213	682 420	7 %
Engagement de financement	34 205	62 903	-28 698	-46 %
Engagement de garantie	10 874 965	10 162 194	712 771	7 %
Engagements sur titres	5 463	7 116	-1 653	-23 %

Parmi les engagements de financement donnés :

- Les engagements de financement augmentent de +91 millions d'euros ce qui correspond à une des ouvertures de crédits documentaires (+ 21 millions d'euros) et de crédits confirmés (+19 millions d'euros) et d'autres engagements (+51 millions d'euros).
- Les engagements de garantie sont en diminution de -173 millions d'euros principalement en raison de l'arrêt de la garantie accordée par la Caisse régionale à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du switch (-308 millions d'euros) qui est compensée par la progression des

garanties accordées à CA Leasing et Factoring et CACIB (+82 millions d'euros).

Parmi les engagements reçus :

- Les engagements de garantie affichent une croissance de +713 millions d'euros qui est relative aux cautions obtenues par CAMCA pour +632 millions d'euros.

4. CAPITAL SOCIAL ET SA RÉMUNÉRATION

La composition du capital social au 31 décembre 2021 est détaillée dans la note 6.20 des états financiers consolidés.

LES PARTS SOCIALES (CAISSE RÉGIONALE)

Exercice	Nb de parts sociales	Distribution	Taux d'intérêt
2018	9 572 157	2 871 647,10	2,00 %
2019	9 572 157	2 871 647,10	2,00%
2020	5 463	7 116	-23%

LES CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉ

Exercice	Nb de CCA	Rémunération des CCA	Rémunération par titre
2018	3 191 415	18 258 961,72	5,73 €
2019	3 191 415	18 258 961,72	5,73 €
2020	3 191 415	16 766 560,46	5,26 €

5. AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les autres filiales et participations sont détaillées dans la note 6 des états financiers individuels. Le poste autres filiales et participations est représenté principalement pour 35.9 % par les titres SAS la Boétie et 34.2 % par Sacam Mutualisation. Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 est détaillé dans la note 13 des états financiers consolidés.

6. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	191 454	191 454	191 454	191 454	191 454
Nbre de parts sociales	9 572 158	9 572 157	9 572 157	9 572 157	9 572 157
Nbre de CCI	0	0	0	0	0
Nbre de CCA	3 191 415	3 191 415	3 191 415	3 191 415	3 191 415
2- Résultat global des opérations ^(*) (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	680 076	728 814	724 328	734 818	764 780
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	326 192	370 062	362 247	379 405	397 927
Impôt sur les bénéfices	-72 004	-59 599	-87 250	-75 163	-78 161
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	234 584	243 453	238 658	223 554	256 953
Bénéfices distribués	20 599	21 561	20 771	19 638	22 143
3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	34	39	38	40	42
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	25	25	25	23	27
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	2,1	2,3	2,0	2,0	2,0
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'investissement	0	0	0	0	0
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	5,51	5,73	5,61	5,26	6,04
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice ^(**)	2 946	2 916	2 911	2 886	2 848
Montant de la masse salariale de l'exercice	115 477	114 168	114 815	114 027	113 097
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	77 999	76 630	76 232	76 687	80 007

(*) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mars 2021

(**) effectif temps plein moyen annuel (Contrats à durée déterminée + contrats à durée indéterminée + alternants)

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE CR

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

LES PERSPECTIVES

> Perspectives 2022

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux États-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance: cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux États-Unis, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8 % en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3 % en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement: les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux États-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022: inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux États-Unis, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « Owners' Equivalent Rent » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5 % en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5 %. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3 % sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4 % contre 4,7 % en 2021.

En zone euro, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste: elle s'établirait à 4,3 % en 2022 puis à 2,5 % en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond: c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque: elle dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1 % (2,4 % en décembre sur un an) et 2,4 % (1,9 % en décembre).

En France, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à 150,0 milliards d'euros. L'investissement bénéficierait du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9 % en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2 % en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6 % en 2022.

Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.

Aux États-Unis, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la Fed, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La Fed a débuté son tapering et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des Fed Funds en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1 % fin 2022.

En zone euro, à une Fed bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.

Aux États-Unis, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de surréaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35 % fin 2022. En zone euro, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait

nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25 % fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

8. INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

- I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :
 - 1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
 - 2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.
- II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent aux nombres et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D.441 -II: Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 -II: Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	13 356					3 249	522					52
Montant cumulé des factures concernées HT.	231 270 714 €	9 471 045 €	4 488 858 €	914 862 €	677 858 €	15 552 623 €	51 314 211 €	3 409 963 €	128 536 €	34 879 €	73 090 €	3 646 467 €
Pourcentage du montant total HT. des factures reçues dans l'année	93,7 %	3,8 %	1,8 %	0,4 %	0,3 %	6,3 %						
Pourcentage du montant total HT. des factures émises dans l'année							93,4 %	6,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	6,6 %
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441.-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 10-01-2022 :

- Nombre de comptes inactifs : 34 010
- Montant des comptes inactifs : 17 961 936,73 euros
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 833
- Montant des comptes remontés à la CDC : 744 984,81 euros

CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 55 558 euros.

Le cas échéant : Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les frais généraux ayant donné lieu à réintégration, suite à un redressement fiscal, dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du Code Général des Impôts s'élèvent à 0 millier d'euros.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2021, le Crédit Agricole Centre-est n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement.



4

Facteurs de risques et informations prudentielles



1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces

informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrest/particulier/informations/publications-officielles.html>.

> Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	4 111	3 843
dont Instruments de capital et réserves	6 703	5 914
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 592)	(2 071)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)	4 111	3 843
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	34	32
FONDS PROPRES TOTAUX	4 145	3 875
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	13 195	13 361
RATIO CET1	31,16 %	28,76 %
RATIO TIER 1	31,16 %	28,76 %
RATIO TOTAL CAPITAL	31,41 %	29,00 %
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	33 760	32 461
RATIO DE LEVIER	12,18 %	11,84 %

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes le 31/12/2021, la partie 4.2 relative aux facteurs de risque liés à l'environnement dans lequel évolue la Caisse régionale a fait l'objet d'une modification inhérente aux possibles effets de cette crise sur la situation de la Caisse régionale. Au-delà de ce point, il n'y a eu aucun changement dans la situation financière de la Caisse régionale entre la date d'arrêté et la mise à disposition des documents financiers.

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale Centre-est est exposée.

2. FACTEURS DE RISQUE LIÉS À LA CAISSE RÉGIONALE CENTRE-EST ET À SON ACTIVITÉ

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale Centre-est est exposée.

Facteurs de risque liés à la Caisse régionale Centre-est et à son activité.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale Centre-est sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Centre-est évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Centre-est et (vi) risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale Centre-est considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale Centre-est s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

> la Caisse régionale Centre-est est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale Centre-est est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale Centre-est lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses

obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale Centre-est pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale Centre-est cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale Centre-est est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale Centre-est est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale Centre-est est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale Centre-est s'élevait à 3,1 milliards euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 64,8 % sur la clientèle de détail, 35,2 % sur les entreprises. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale Centre-est étaient de 3 080 millions d'euros au 31 décembre 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 460 millions d'euros.

> Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale Centre-est liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale Centre-est comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Le niveau global des provisions de la Caisse régionale Centre-est est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale Centre-est s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Centre-est.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale Centre-est s'élevait à 28,6 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 0,4 milliard d'euros.

> Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale Centre-est

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison

d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale Centre-est pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Centre-est.

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute de la Caisse régionale Centre-est sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 5,4 milliards d'euros.

> La Caisse régionale Centre-est pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit la Caisse régionale Centre-est sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité.

À fin décembre 2021, outre les crédits aux particuliers, les cinq plus grosses filières d'activité étaient :

- l'immobilier avec 3,2 milliards d'euros en hausse de 10,2 %,
- l'agroalimentaire avec 2,2 milliards d'euros en hausse de 7,13 %,
- le divers avec 1,1 milliard d'euros en hausse de 1,8 %,
- les services non marchands/secteur public/collectivités avec 1,07 milliards d'euros en baisse de 7,66 %,
- la distribution/industries de biens de consommation avec 612 millions d'euros en hausse de 11,09 %.

> La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale Centre-est

La capacité de la Caisse régionale Centre-est à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale Centre-est est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale Centre-est à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale Centre-est serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale Centre-est ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale Centre-est au titre des prêts.

Au 31 décembre 2021, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale Centre-est sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 0,3 milliard d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

> La Caisse régionale n'est pas exposée au risque-pays

La Caisse régionale est essentiellement exposée au risque domestique sur la France.

> La Caisse régionale Centre-est est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale Centre-est n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

RISQUES FINANCIERS

> La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Centre-est

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale Centre-est pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse régionale Centre-est pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse régionale Centre-est représentait 4 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l'année 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse régionale Centre-est s'élevait à 2 %. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt.

Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la Caisse régionale Centre-est s'établissent à 16,0 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse régionale Centre-est.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse régionale Centre-est dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale Centre-est pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

> Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale Centre-est

La Caisse régionale Centre-est par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêt. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse régionale Centre-est sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021, les revenus de la Caisse régionale Centre-est sont constitués à 41 % par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale Centre-est n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale Centre-est ainsi que sa valeur économique.

À fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Centre-est est exposée, la valeur économique de la Caisse régionale Centre-est serait positivement affectée à hauteur de 81 millions d'euros; à l'inverse, à fin décembre 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 508 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Centre-est est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en de volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois: à fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Centre-est est exposée¹, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale Centre-est baisserait de 9,7 millions d'euros; à l'inverse, à fin décembre 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la marge nette d'intérêts du groupe Crédit Agricole serait en hausse de 58,9 millions d'euros.

Les résultats de la Caisse régionale Centre-est pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

> Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale Centre-est, ainsi que de la dette de la Caisse régionale Centre-est, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale Centre-est, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale Centre-est, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale Centre-est au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale Centre-est. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale Centre-est. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse régionale Centre-est s'élevait à 28,6 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,4 milliard d'euros.

> La Caisse régionale Centre-est peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Centre-est pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale Centre-est. La Caisse régionale Centre-est supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques

(1) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/-200 bps quelle que soit la devise

dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale Centre-est peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse régionale Centre-est pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale Centre-est à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Centre-est venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale Centre-est pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale Centre-est détenait près de 4,8 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 1,6 milliard d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 0,1 milliard d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 3,2 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

> Les commissions tirées par la Caisse régionale Centre-est des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactées par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse régionale Centre-est de ces activités. Sur l'année 2021, 2 % et 4 % des revenus de la Caisse régionale Centre-est ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Centre-est.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse régionale Centre-est intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale Centre-est qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse régionale Centre-est intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse régionale Centre-est réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse régionale Centre-est perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

> La Caisse régionale Centre-est doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale Centre-est est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale Centre-est est incertain, et si la Caisse régionale Centre-est perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale Centre-est s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale Centre-est en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale Centre-est affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 185 % supérieurs au plancher réglementaire de 100 %.

> L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale Centre-est à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale Centre-est sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse régionale Centre-est opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent.

Il réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale Centre-est aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Au 31 décembre 2021, l'activité de la Caisse régionale ne génère pas d'actifs pondérés au titre des risques de marché.

> Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse régionale Centre-est dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la Caisse régionale Centre-est est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale Centre-est s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale Centre-est pourrait enregistrer des pertes imprévues.

> Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale Centre-est pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale Centre-est pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale Centre-est pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale Centre-est détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale Centre-est pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale Centre-est. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale Centre-est.

Au 31 décembre 2021 Centre-est n'a pas de position de CDS. L'encours de swaps et cap de couverture en EUR et CHF s'élève à 4 089 millions d'euros.

RISQUES OPÉRATIONNELS ET RISQUES CONNEXES

Le risque opérationnel de la Caisse régionale Centre-est inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale Centre-est se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 36,39 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 1,91 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 43,06 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (10,3 %), la fraude interne (0,36 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,26 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale Centre-est s'élevait à 511897 050 d'euros au 31 décembre 2021.

> La Caisse régionale Centre-est est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétrée en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre la Caisse régionale Centre-est s'élève à 11,1 millions d'euros, en hausse de 15 % comparé à l'année 2020.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- Monétique : 44 % ;
- Virements : 14 % ;
- Chèques : 41 % ;
- Fraude identitaire et documentaire : 1 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

> la Caisse régionale Centre-est est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale Centre-est continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale Centre-est est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyberattaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale Centre-est dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des

dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale Centre-est devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale Centre-est se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale Centre-est, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale Centre-est ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale Centre-est est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale Centre-est a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale Centre-est est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale Centre-est pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale Centre-est, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un *cybercrime* ou d'un acte de *cyberterrorisme*. La Caisse régionale Centre-est ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

> Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Centre-est pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Centre-est pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale Centre-est ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale Centre-est n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale Centre-est utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale Centre-est applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale Centre-est Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale Centre-est pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale Centre-est utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale Centre-est pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale Centre-est à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce

titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale Centre-est a une exigence de fonds propres prudentiels de 53 851 569 euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

> Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Centre-est pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale Centre-est dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale Centre-est sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale Centre-est est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Centre-est pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale Centre-est à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale Centre-est et géré par l'équipe Conformité et sécurité Financière de la Caisse régionale Centre-est qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

> La Caisse régionale Centre-est est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale Centre-est a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour La Caisse régionale Centre-est, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale Centre-est dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale Centre-est pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL LA CAISSE RÉGIONALE CENTRE-EST ÉVOLUE

> Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale Centre-est peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale Centre-est et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

> La pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale Centre-est

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population,

ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3 % pour la zone euro et 3,8 % pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse régionale Centre-est. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A., (4) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse régionale Centre-est (et notamment son ratio de solvabilité) et (5) une dégradation de la liquidité du groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

- liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
- touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
- dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
- qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveil-

ler, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Au 31 décembre 2021, les expositions de la Caisse régionale Centre-est aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 0 milliard d'euros en EAD (*Exposure at Default*), (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 353 millions d'euros en EAD dont 5.4 % en défaut, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 612 millions d'euros en EAD dont 6.2 % en défaut, (d) l'automobile avec 310 millions d'euros en EAD dont 3 % en défaut, (e) le "Shipping" avec 5 millions d'euros en EAD dont 0 % en défaut, et (f) le pétrole et le gaz (Oil & Gas) avec 0,00 euro en EAD dont 0 % en défaut. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2021 pour tenir compte de leur sensibilité accrue.

Sur l'année 2021, les scénarios économiques du deuxième semestre 2021, sensiblement plus favorables par rapport à la référence utilisée en 2020 et au premier trimestre 2021, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2², voire des reprises de provisions sur certains portefeuilles.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 de la Caisse régionale Centre-est, outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations. Le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale Centre-est s'est établi ainsi à 31,16 % au 31 décembre 2021 versus 27,98 % au 30 juin 2021, et 27,70 % au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

> Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale Centre-est et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale Centre-est est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Centre-est intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Centre-est, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Centre-est les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Centre-est, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Centre-est pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

> La Caisse régionale Centre-est intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale Centre-est est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale Centre-est exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale Centre-est doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale Centre-est atteint 31,2 % et le ratio global non phasé 31,4 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements

(1) Valeur exposée au risque ; exposition de la Caisse régionale Centre-est, en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

(2) Les encours stage 1 et 2 correspondant aux encours sains.

de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019); dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale Centre-est au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse régionale Centre-est au Fonds de résolution unique s'établit à 3,7 millions d'euros.

- les réglementations applicables aux instruments financiers, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de *reporting*;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux);
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le groupe Crédit Agricole exerce ses activités; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale Centre-est a notamment été contrainte de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse régionale Centre-est, notamment en obligeant la Caisse régionale Centre-est à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale Centre-est: un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale Centre-est à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale Centre-est

et d'autres institutions financières opèrent. Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale Centre-est est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse régionale Centre-est. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale Centre-est et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale Centre-est présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mis en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, est encore pour partie incertain, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels à ce stade.

RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE ET AUX OPÉRATIONS DE LA CAISSE RÉGIONALE CENTRE-EST

> Le comissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale Centre-est perçoit sur cette activité.

> Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Centre-est

Bien que les principales activités de la Caisse régionale Centre-est soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Centre-est. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale Centre-est pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale Centre-est à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Centre-est est d'autant plus important.

> La Caisse régionale Centre-est est exposée aux risques climatiques et environnementaux

la Caisse régionale Centre-est est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse régionale Centre-est. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale Centre-est prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques

accélération la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Centre-est dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Centre-est devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

> La Caisse régionale Centre-est doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale Centre-est. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale Centre-est, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered* bonds de la Caisse régionale Centre-est ou de stipulations contractuelles de certains contrats de trading, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale Centre-est auprès des investisseurs est directement lié à son *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale Centre-est. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de la Caisse régionale Centre-est. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse régionale Centre-est, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse régionale Centre-est.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A. selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A + et A + et les perspectives sont stables.

La Caisse régionale Centre-est est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la

concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale Centre-est, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale Centre-est et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale Centre-est doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

> Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le « Réseau »).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-1 du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1

et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

> L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la « **Garantie de 1988** »).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

3. GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale, la nature des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse régionale se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle de la Caisse régionale.

1. APPÉTENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

> Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n° 575/2013).

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Pour l'année 2021, celle-ci a été discutée et validée le 27 janvier 2021 par le Conseil d'Administration.

L'appétence au risque (Risk Appetite) de la Caisse régionale est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse régionale est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale en cohérence avec ses orientations stratégiques et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions finances et risques.

La déclaration d'appétence au risque vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;

L'appétence au risque de la Caisse régionale s'exprime au moyen :

- **des indicateurs clés** portant sur :
 - **la solvabilité** qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - **la liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - **le risque d'activité** ou « *business risk* », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Groupe et ainsi de garantir sa pérennité à long terme ;
 - **le résultat**, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière du Groupe ;
 - **le risque de crédit** du groupe Crédit Agricole qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire ;
- **des limites et seuils d'alerte** sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque de la Caisse régionale s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

> Profil de risque global :

L'activité de la Caisse régionale est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité sur son territoire régional avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque de la Caisse régionale est suivi et présenté à minima trimestriellement en Comité des risques et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections « Gestion des risques et Pilier 3 » du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) et partie 4.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) et partie 4.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 3.8 (Gestion des risques) et partie 4.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

Année	Ratio CET 1	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31/12/2021	31,2 %	185,10%	38,80 M€	278,70 M€	1,48 %
31/12/2020	28,8%	158,8%	53,90 M€	167,40 M€	1,51 %

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétence au risque de la Caisse régionale de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013.

> Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotee par le RFGR – Responsable de la Fonction Gestion des Risques), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse régionale.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la Caisse régionale, la Direction des Risques assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Caisse régionale en collaboration avec les fonctions Finances et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risque ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'information risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Financière de la Caisse régionale.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités Financiers et de gestion actif-passif, auxquels participe le RFGR.

La Direction des Risques tient informé les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale, leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers pour validation et les alertes de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de pré-

vention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, quatre réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général de la Caisse régionale, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- le Comité de Pilotage des Risques (présidé par un Dirigeant effectif, onze réunions par an) : analyse les risques crédits et risques opérationnels de la Caisse régionale ;
- Comité actif/passif et liquidité - fonds propres groupe Crédit Agricole (Comité Financier et Gestion Actif Passif présidé par le Directeur général onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser.

> Responsable de la fonction gestion des Risques

La Caisse régionale définit son cadre d'appétence au risque et a mis en place une fonction Gestion des Risques. Ainsi :

- un Responsable gestion des Risques (RFGR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

> Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse régionale, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- Un dispositif de formation des nouveaux embauchés et nouveaux managers du réseau commercial réalisé par le Domaine Risque et Contrôle Permanent ;
- Des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- Une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- Des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

> Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité de contrôle Interne de la Caisse régionale examinent trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques. Ce document offre une revue détaillée de la situation des risques de la Caisse régionale sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. Le dispositif d'alerte sur base consolidée du Groupe est animé par le Comité de Contrôle Interne examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques.

2. DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale regroupe des exercices de natures diverses.

> Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement. Pour le risque de crédit, la Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole, qui fournit les résultats d'un scénario macroéconomique global, violent mais plausible, s'inscrivant dans l'avenir et déterminé par les économistes du Groupe
- Dans le cadre de l'exercice d'identification des risques majeurs, la Caisse régionale s'appuie sur le dispositif d'évaluation et de cotation des **scénarios majeurs**. Ce dispositif permet d'appréhender le niveau de stress maximum sur les risques opérationnels identifiés par la Caisse régionale.
- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

> Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Économique (ECO) et font l'objet d'une présentation en Comité de Direction. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse régionale, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes

internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes;
- prévention et détection des fraudes et erreurs;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse régionale, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des filiales de la Caisse régionale. Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

> Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier ^[1], de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

[1] Article L. 511-41.

> Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse régionale se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie 1 du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance de la Caisse régionale, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux de la Caisse régionale : métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne

Le Comité de contrôle interne de la Caisse régionale, instance faitière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de la Caisse régionale.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrément du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble de la caisse régionale

Le responsable de la Direction des risques et le Responsable du Contrôle Périodique (RAI) sont directement rattachés au Directeur général de la Caisse régionale et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques a été désigné comme responsable de la Fonction gestion des risques (RFGR).

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, également le contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et le suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités de la Caisse régionale.

En complément, l'Unité Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux équipes afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

Rôle du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et des conclusions des missions d'audit interne.

Le Président du Comité des risques rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes.

Rôle du directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et de mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'audit interne.

> Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale: risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues à minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques. Elles sont accompagnées de limites transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général. Elle réunit les fonctions transverses: risques, contrôles permanents et conformité.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques, le Comité de Pilotage des risques.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par la Caisse régionale et assure l'animation de la ligne métier Risques dans celle-ci, notamment en lui diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par la Caisse régionale sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite à la Caisse régionale de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre la Caisse régionale et Foncaris, en l'occurrence 40 M€) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité de la Caisse régionale un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la Caisse régionale sont hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficiant structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées de manière récurrente.

Les filiales de la Caisse régionale dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

La Caisse régionale a retenu 119 processus essentiels du référentiel Groupe pour lesquels une procédure de plan de continuité d'activité est décrite. Le dispositif PCA de la Caisse régionale intègre un dispositif de Gestion de Crise éprouvé et maintenu en condition opérationnelle par des tests réguliers des procédures PCA (100 % des PCA sur 3 ans) ainsi que du dispositif de Gestion de Crise.

Le dispositif PCA intègre les Prestataire de Service Essentiel Externalisé par la formalisation dans les contrats de la nécessité de disposer d'un PCA et par la vérification périodique de la réalisation des tests PCA par le prestataire.

Sécurité des systèmes d'information

La Caisse régionale a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets (programme CARS).

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont désormais déployées à la Caisse régionale, le MRSI, rattaché au RFG, consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 9 "Risques de non-conformité" ci-après.

Contrôle périodique

L'audit interne, directement rattachée au Directeur général., est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse régionale. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer des missions de contrôle périodique de la Caisse régionale au travers des missions qu'elle mène.

Le plan d'audit, défini annuellement est constitué sur la base d'une approche cartographique actualisée des risques permettant de couvrir l'ensemble du périmètre sur 5 ans et de couvrir les principaux risques tout en prenant également en considération les points d'attention du régulateur. Les missions de vérification sur place et sur

pièces dans les unités de Caisse régionale et dans les filiales du périmètre de surveillance sur base consolidée.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes. Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Enfin, comme prévu par la réglementation, l'audit interne effectuée des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisés.

Par ailleurs, le Domaine Audit interne Contrôle périodique s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne.

Le Domaine Audit-Contrôle périodique assure un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations. Ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au responsable de l'Audit interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, le responsable de l'audit interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

4. RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de

crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, la Caisse régionale a mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

> Objectifs et politiques

La prise de risque de crédit par la Caisse régionale doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque et des entités et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

La caisse régionale s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, la Caisse régionale surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (Credit Valuation Adjustment) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

> Gestion du risque de crédit

Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concernés, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de

défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;

- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A + à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A +	A	B +	B	C +	C	C -	D +	D	D -	E +	E	E -
Équivalent indicatif Moody's	AAA	AA1	AA2	AA3/A1/A2/A3	BAA1	BAA2	BAA3	BA1/BA2	BA3	B1/B2/B3	CAA1	CAA2	CAA3/CA/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an (jusque)	0,01 %	0,02 %	0,04 %	0,10 %	0,20 %	0,30 %	0,60 %	1,0 %	1,90 %	4,90 %	11,80 %	19,80 %	100 %

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, la Caisse régionale continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au

sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;

- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la Caisse régionale utilise différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

La Caisse régionale intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ;

Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risquées et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles.

Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. En outre, depuis le 1^{er} 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie 4.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers concernés, un ensemble de stress.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. La Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2).

Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées: sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs: biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

Les crédits consentis par la Caisse régionale sont globalement assortis de garanties. La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, la Caisse régionale applique le *close out netting* lui permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Elle recourt également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

> Expositions

Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Concentration

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

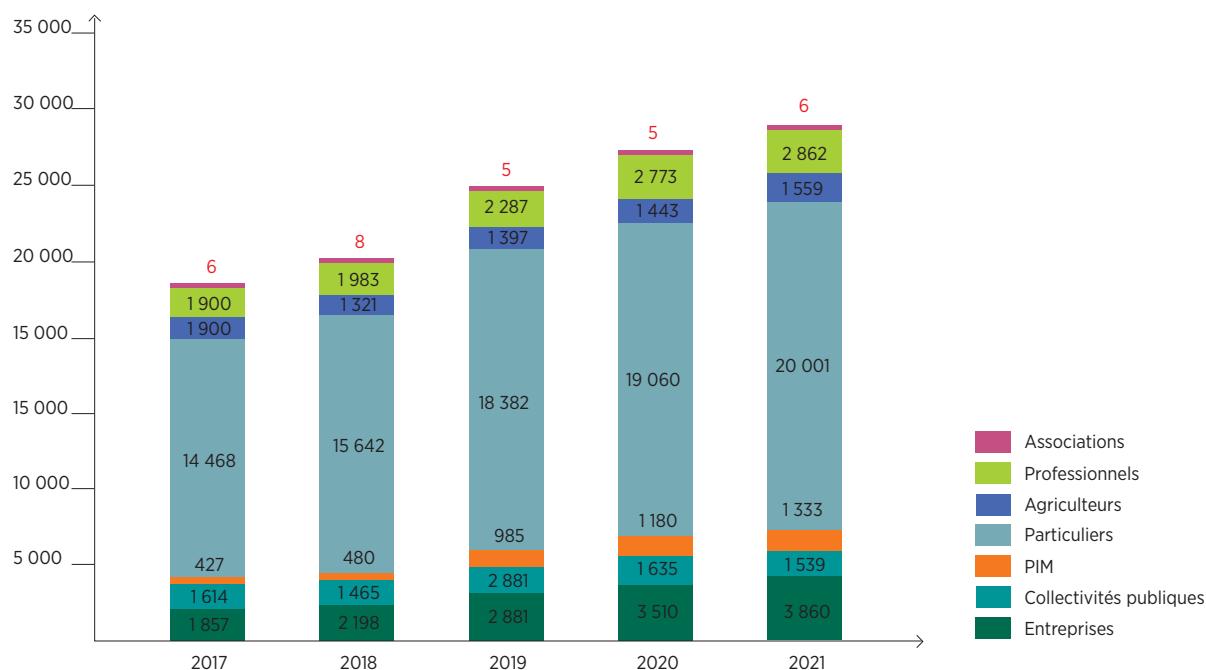
Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique de la caisse régionale (hors clients particuliers).

	Exposure at Default 31/12/22	Exposure at Default 31/12/21	Évolution
AGROALIMENTAIRE	2 279	2 128	7 %
IMMOBILIER	3 269	2 966	10 %
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITÉS	1 072	1 161	-8 %
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	612	551	11 %
DIVERS	1 181	1 160	2 %
SANTÉ / PHARMACIE	463	492	-6 %
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	352	326	8 %
BTP	405	388	4 %
ÉNERGIE	346	225	54 %
AUTOMOBILE	310	304	2 %
INDUSTRIE LOURDE	259	253	2 %
UTILITÉS	90	90	0 %
AUTRES TRANSPORTS	109	124	-12 %
AUTRES INDUSTRIES	127	122	4 %
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (NON BANCAIRES)	80	52	54 %
MEDIA / ÉDITION	24	23	4 %
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	47	51	-8 %
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	91	84	8 %
TELECOM	3	3	0 %
ASSURANCE	17	16	6 %
MARITIME	5	5	0 %
AÉRONAUTIQUE / AÉROSPATIAL	0	1	-36 %
BANQUES	0	0	25 %
TOTAL	11 141	10 526	6 %

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable en 2021. L'agroalimentaire et l'immobilier (promotion, financières, investisseurs institutionnels, immobilier productif) sont les

deux principales filières. Les évolutions positives sont les filières qui ont bénéficié de l'impact des PGE et mesures de soutien pour le BTP et le tourisme, politique volontariste de développement du financement des énergies renouvelables.

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique



Une évolution maîtrisée sur l'ensemble du portefeuille, avec toutefois une forte évolution sur les entreprises, alors que les collectivités Publiques redescendent au niveau de 2019.

Qualité des encours

Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances (En millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2021
Ni en souffrance, ni dépréciés	28,145	29,944
En souffrance, non dépréciés	1,011	0,748
Dépréciés	0,448	0,468
Total	29,605	31,160

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2021 est composé à 96,1 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés contre 95,1 % à fin 2020.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. La Caisse régionale considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 99,8 % des créances en souffrance non dépréciées.

Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces déprécia-

tions visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default - LGD).

Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 269 millions d'euros dont 9 % pour l'agriculture, 24 % pour le marché Particuliers, 29 % pour les Professionnels et 37 % pour les Entreprises. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 0,96 % des engagements de la Caisse régionale.

Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale s'élève à 38,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 53,9 millions d'euros en 2020

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

> Application de la norme IFRS9

Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, la Caisse régionale continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021.

La Caisse régionale a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

Le premier scénario, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire a priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4 % en 2021 et 4,4 % en 2022 après -6,5 % en 2020
- Croissance du PIB en France: En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4 % et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9 % en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2 % et ralentirait autour de 1,5 % en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35 % par le Ministère de l'Économie).
- Hypothèses pour les États-Unis: une inflation dans les scénarios d'octobre 2021 estimée à +4,4 % en 2021 et +3,5 % en 2022. L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post-pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier-puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires; Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de:
 - Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5 % en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7 % fin 2022.
 - Chômage aux États-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9 % au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5 %); le taux de participation a baissé assez nettement; la situation encore loin du plein-emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires;
 - Facteurs désinflationnistes persistants: globalisation; progrès technologiques; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif;
 - Les effets du plan de relance aux États-Unis doivent être nuancés: aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.
- Hypothèses pour la zone euro: une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2 % au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 - avec un niveau de 3 % en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4 % pour une inflation sous-jacente proche de 2,4 % - puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5 %). Pas de risques de dérapage marqué.
- Les prévisions financières seraient les suivantes dans ce scénario central:

Aux États-Unis: Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50 % fin 2021 puis vers 1,25 % fin 2022.

En Zone Euro: une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accommodante:

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024**, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, les **niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022: élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.**
- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, première hausse des taux BCE
- **Taux longs:** ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE; de la modération relative des pressions inflationnistes; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.
- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles); en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants:

- Choc d'inflation: La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central. La demande est très forte, notamment de la part des États-Unis et de la Chine (demande aux États-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable. De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux États-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.
- Taux et marchés:
 - Fed: resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022. Taux UST 10 ans: resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, une remontée assez nette des taux longs aux États, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.
 - BCE: face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.
 - Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE. Élargissement des spreads France et Italie.

- Indicateurs macro de la Zone Euro / France : Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales. La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central. La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux États-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post-pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation).

On observe un choc d'inflation aux États-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient); une forte demande en phase de reprise post-pandémie, notamment de la part des États-Unis et de la Chine; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux États-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des États-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022. **Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.**

Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial :

- **Krachs boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux États-Unis.
- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie); croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post-pandémie marqué, à la différence des États-Unis et de l'Union Européenne.

- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoi qu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- **Crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique; Forte hausse du spread BTP/Bund; Dégradation du rating souverain.

À rappeler, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local), complétant ainsi les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin décembre 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 40 % et 60 % des stocks de couverture sur le périmètre de la caisse régionale. À fin décembre 2021, le taux de couverture globale de la Caisse régionale est de 2,39 %, quasi identique à 2020 (2,38 %).

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS du T4 2021. À titre d'exemple, sur la base des données au 31 août 2021, la baisse de 10 points de la pondération du scénario central dans les calculs au T4 2021 au profit du deuxième scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0,5 % pour la Caisse régionale. Cette sensibilité anticipée en central, peu importante, pourrait être réduite en raison des ajustements au titre du forward looking local.

5. RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à

ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières;

- les spreads de crédit: le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

> Objectifs et politiques

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, le groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

> Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires:

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché;
- au niveau local, pour chaque entité du Groupe, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité.

> Les Comités de décision et de suivi des risques

Le suivi des risques de marché est effectué en conformité avec les normes Groupe. Au Crédit Agricole Centre-est, ce suivi fait l'objet d'une présentation mensuelle lors du comité financier, comité présidé par la direction générale, en présence d'intervenants de la Direction Financière et des risques.

> Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la Value at Risk (VaR), les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires, combinaison d'indicateurs, qualitatifs et quantitatifs et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de la caisse. Les limites encadrant les risques de marché sont présentées semestriellement et validées annuellement par le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Centre-est.

La VaR (Value at Risk)

Un élément du dispositif de mesure des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La méthodologie Groupe retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi des risques de marché pris par la caisse dans ses activités, en quantifiant le niveau de perte considéré comme

maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). Le calcul de cet indicateur est réalisé mensuellement par l'organe central et transmis à la caisse.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues au niveau de l'organe central pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risque ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risque existants.

Le backtesting

Un processus de backtesting permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour la caisse. Il vérifie a posteriori que le nombre d'exceptions (mois pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Les stress scénarios

Les calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires:

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé; les stress scénarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers);
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis: augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé par l'organe central selon une périodicité mensuelle.

Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires sont par ailleurs produits au sein du Crédit Agricole Centre-est et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les stress scénarios globaux.

> Expositions

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Crédit Agricole Centre-est gère un portefeuille d'actifs financiers enregistrés en titres de placement et dont la valorisation évolue en fonction des marchés financiers. La sensibilité de ce portefeuille aux risques de marché est mesurée mensuellement au travers de l'application de deux scénarios de stress définis par le groupe Crédit Agricole: « stress adverse 1 an » (scénario catastrophe où les chocs de marché sont calibrés pour que toutes les positions de nos portefeuilles soient perdantes) et « stress Groupe » (scénario basé sur une situation financière historique ayant eu des impacts très significatifs). Ces stress appliquent par exemple une baisse de valorisation sur les actions entre 30 % et 50 % et sur les obligations entre 0 % et 100 % (selon la maturité, la nature et le pays d'émission des titres).

Au 31 décembre 2021, la concrétisation de ces scénarios conduirait à une baisse de la valorisation du portefeuille de 174 millions d'euros avec le « stress adverse 1 an » et 126 millions d'euros avec le « stress Groupe ». Ces montants sont en légère hausse par rapport à fin 2019 et conformes aux limites définies par le Conseil d'Administration.

6. GESTION DU BILAN

> Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

Pour rappel, la gestion de Bilan ou gestion actif-passif a pour objectif d'estimer et de piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris, et ce sous contrainte d'un niveau de rentabilité. Le périmètre des risques gérés par la gestion de Bilan regroupe principalement les risques de liquidité, de taux et de change.

S'inscrivant dans les principes de la gestion financière Groupe, la gestion de bilan au sein du Crédit Agricole Centre-est pilote ses différents risques dans le respect de la méthodologie, des préconisations, et des limites Groupe.

> Risque de taux d'intérêt global

Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures du Crédit Agricole Centre-est contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise donc par des opérations de bilan ou de hors-bilan à limiter cette volatilité de la marge.

Gouvernance

Gestion du risque de taux

Le Crédit Agricole Centre-est gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites en taux de la caisse font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Conseil d'administration.

Le comité actif-passif est présidé par la Direction générale de la caisse et comprend des représentants de la Direction Financière et de la Direction des risques et contrôles permanents. Ce comité :

- examine le respect des limites applicables à la caisse
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de la caisse proposées par le Département ALM.

En complément, une présentation de la consommation des limites en risque de taux est réalisée de façon semestrielle au Conseil d'Administration de la caisse.

Dispositif de mesure et d'encadrement

Mesure

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres);
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors-bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (CHF pour la caisse en plus de l'EUR).

Dispositif de limites

Les limites mises en place au niveau du Crédit Agricole Centre-est permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la caisse dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Évaluation du besoin en capital interne

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu, par l'organe central.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses);
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement);
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment);
- des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. supra). Le résultat de ces calculs est présenté de façon régulière en comité actif-passif.

Exposition

Les impasses de taux du Crédit Agricole Centre-est sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2021 sont les suivants : Sur l'année 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de +200 points de base, le Crédit Agricole Centre-est gagnerait 17,2 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2021, soit une hausse de 2,3 % du PNB 2020.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 77,7 millions d'euros, soit 2,0 % des fonds propres prudentiels.

Après l'euro, la principale devise sur laquelle le Crédit Agricole Centre-est est exposé est le franc Suisse, et ce principalement du fait de sa situation de caisse frontalière.

Taux d'intérêt défavorable de 200 points de base, le Crédit Agricole Centre-est perdrait en 2021 - 6,6 millions d'euros environ soit 0,9 % du PNB 2020.

> Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles (réévaluées par OCI) ou des positions de change opérationnelles (réévaluées par PnL).

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel de la caisse résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères, la devise de référence de la Caisse étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles du Crédit Agricole Centre-est sont, au 31 décembre 2019, en franc suisse (principalement du fait de participation).

Les grands principes de la gestion des positions de change structurelles sont :

- Sur l'horizon d'une année, la couverture de la part des positions structurelles ayant vocation à devenir des positions opérationnelles (résultat en cours de formation ayant vocation à être distribué, participation ayant vocation à être cédée dans un horizon proche).
- l'ajustement des couvertures des positions afin d'immuniser au mieux le ratio CET1 contre les variations des cours de change.

Les participations en CHF ne génèrent pas de dépassement du seuil de 2 % des fonds propres prudentiels. De plus, il s'agit de participations avec une intention de détention à long terme. Aucune couverture n'est donc envisagée (conditions vérifiées trimestriellement et présenté en comité actif-passif).

Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

Conformément aux recommandations du Groupe, le risque de change opérationnel ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres.

> Risque de liquidité et de financement

Le Crédit Agricole Centre-est est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à des retraits massifs des dépôts de la clientèle. Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité pour le Groupe, et fixe des limites aux différentes entités du Groupe et notamment au Crédit Agricole Centre-est.

Objectifs et politiques

L'objectif de la caisse en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées, et ce dans le cadre du dispositif de gestion de la liquidité du Groupe Crédit Agricole.

Pour ce faire, le Crédit Agricole Centre-est s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés, suivis et remontés régulièrement à l'organe central.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à l'organe central.

Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Crédit Agricole Centre-est est structuré autour d'indicateurs définis dans les normes Groupe et regroupés en deux principaux ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

Dans le cadre du dispositif de pilotage de la liquidité, le Crédit Agricole Centre-est se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe (montant de refinancement court terme, durée des refinancements MLT...). Le Conseil d'administration de la Caisse approuve annuellement la politique générale de gestion du risque de liquidité du Crédit Agricole Centre-est et valide les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité. En complément, une présentation de la consommation des limites en risque de liquidité est réalisée de façon semestrielle au Conseil d'Administration de la caisse.

Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des spreads de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables - CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (cf. infra). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidée par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction

des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe. Une déclinaison de ce comité de suivi est aussi prévue au sein du Crédit Agricole Centre-est en cas de tensions sur les marchés du refinancement.

Données quantitatives

Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (*HQLA, High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le Crédit Agricole Centre-est respecte bien au 31 décembre 2021 ce niveau minimal de 100 % sur le ratio LCR (185,10 %).

	Crédit Agricole Centre-est	
	12/31/2021	12/31/2020
Coussin de liquidité	4 386,34	3 358,45
Total des sorties nettes de trésorerie	2 369,71	2 114,57
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	185,10 %	158,82 %

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021.

Le Crédit Agricole Centre-est respecte bien au 31 décembre 2021 ce niveau minimal de 100 % sur le ratio NSFR (112,38 %).

Chiffres au 31/12/2021 (En milliers d'euros)	Crédit Agricole Centre-est
Besoin de financement stable	27 432
Financement stable disponible	30 830
Ratio de couverture des besoins de refinancement stable (« nsfr »)	112,38 %

Stratégie et conditions de refinancement en 2021

Les incertitudes économiques, géopolitiques et sanitaires avaient conduit à des tensions sur les spreads de refinancement pour les principaux acteurs bancaires de la zone euro au cours du 1^{er} semestre 2020. L'action rapide de la Banque centrale avait alors permis une rapide détente sur les taux de refinancement du marché interbancaire. Les politiques accommodantes des banques centrales ont encore été déterminantes pour l'évolution des conditions de marché en 2021 tant sur les taux courts, toujours très négatifs, que sur les taux longs.

> Politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole Centre-est, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients de la caisse;
- gérer les risques financiers de la caisse.

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39 ⁽²⁾), ils sont classés en instruments de dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par les normes IAS 39. Ils sont également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

La protection de la valeur patrimoniale du Groupe

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors-bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

La protection de la marge d'intérêt

Cette deuxième approche vise la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans

(2) Conformément à la décision du Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps.

7. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

> Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les composantes suivantes.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels :

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité de pilotage de risques ou le volet risques opérationnels et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité de la Caisse régionale dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées annuellement et exploitées par la Caisse régionale avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de pilotage des risques (ou volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau Caisse régionale reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2021.

> Méthodologie

La Caisse régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Pour les filiales de la Caisse régionale restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, la Caisse régionale utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

> Exposition

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés en 2019 reflète les principales activités de la Caisse régionale :

- une exposition principalement portée par la catégorie Exécution, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des

documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...);

- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux);

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel.

(En milliers d'euros)	Date de compte comprise entre 01/01/2021 et 31/12/2021			
	arrêté au 31/03/2021	arrêté au 30/06/2021	arrêté au 30/09/2021	arrêté au 31/12/2021
Montant coût du RO Global Net	900 840	2 477 573	4 897 358	6 314 231
Montant coût du RO Pur Net	801 889	2 281 055	3 570 420	4 605 724
Montant coût du RFC net	98 951	196 518	1 326 937	1 708 507

> Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites auprès de la CAMCA.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

8. RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2021. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 31/12/2021, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale

9. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Éthique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le res-

pect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétés, actionnaires, collaborateurs), la Caisse régionale a pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable. Pour ce faire, le Domaine Conformité a lancé sa feuille de route stratégique Smart Compliance, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une dimension plus opérationnelle au service des directions et des entités, sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. La vision de la Smart Compliance se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le Groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

La Caisse régionale a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Éthique. Celle-ci promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par la Caisse régionale. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensi-

bilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte éthique, la caisse régionale se dote d'un code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Le code de conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le code de conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corrupcion » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un droit d'alerte permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de son entité, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une nouvelle plateforme informatique, le groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de la nouvelle plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour. À ce stade, une centaine d'alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif, qui couvre également les signalements des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée de la Caisse régionale. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. La caisse régionale a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir.

La Caisse régionale a placé la gouvernance « produits » au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi via le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la lutte contre la corruption, la caisse régionale a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anti-corrupcion. Ainsi, la caisse a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorrupcion dédié et la rénovation de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorrupcion, certification renouvelée en 2019.

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé à la caisse régionale depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans les entités a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation qui ont été mis à disposition des entités en 2018. En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. La Caisse régionale a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance et aux autorités américaines. En 2020, plusieurs étapes majeures dans la réalisation du plan ont été réalisées : la caisse régionale a vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de ses clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Ainsi, grâce à ces travaux, plus de 63 millions de clients sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (trade finance) a été renforcé et automatisé.

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2020 a été l'année de construction des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client) et de mise en œuvre d'un programme complet d'accompagnement des entités en vue du déploiement à partir de début 2021. L'objectif poursuivi est de disposer d'un processus de révision sur tous nos segments de clients. La mise en œuvre opérationnelle sera accompagnée de la mise en place d'indicateurs permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, la fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. La feuille de route 2021 s'inscrit pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des Entrées En Relation, maintenir la démarche de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre filiales de la caisse et enfin, accompagner la conduite du changement visant à intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du groupe Crédit Agricole déployé en 2018 dans le respect de ces nouvelles exigences a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le *Privacy by Design* dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets au sein de la caisse régionale.



5

Comptes consolidés au 31 décembre 2021



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Le Crédit Agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399973825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit Agricole Centre-est, 128 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit Agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire. Le Crédit Agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE

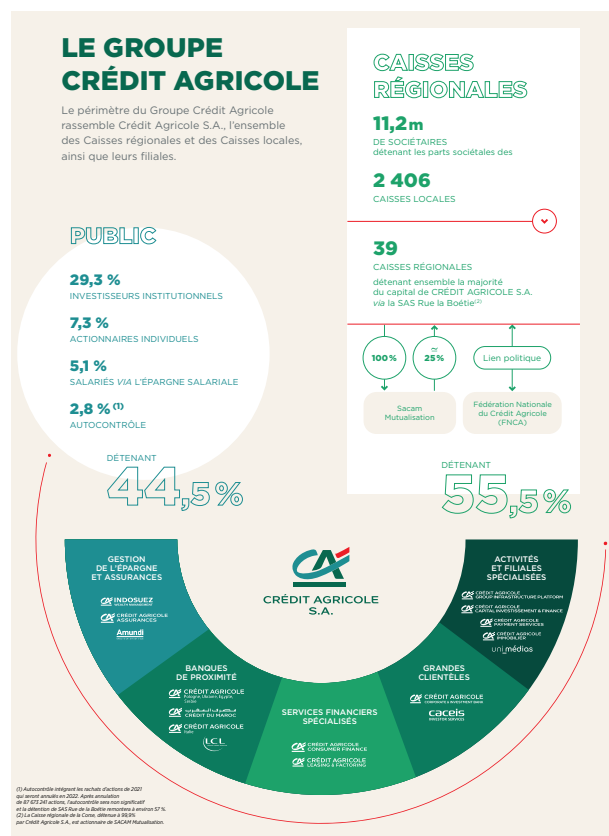
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 28536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

> Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances miroirs » (de durées

et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1^{er} janvier 2021 - 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps

compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

> Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.1 du CMF. Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2^[1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette^[2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

> Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1^{er} mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES**> Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts reçus sur avances en comptes courants		
SAS Rue la Boétie		
SAS Sacam Développement	882	884
Dividendes reçus		
SAS Rue la Boétie	47 600	0
SAS Sacam Développement	1 146	535
SAS Sacam International	0	683
SnC Sacam Mutualisation	12 961	15 579
Rémunération de Garantie Crédit Agricole S.A.	4 429	6 702
Rémunération de dépôt de Garantie Crédit Agricole S.A.	2 594	3 999

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	582 600	573 940
Intérêts et charges assimilées	4.1	(213 306)	(233 476)
Commissions (produits)	4.2	356 391	341 766
Commissions (charges)	4.2	(78 744)	(64 471)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	40 274	12 519
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		426	(1 177)
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		39 848	13 696
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	64 270	18 599
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			(58)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		64 270	18 657
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6		
Produits des autres activités	4.7	72 506	53 594
Charges des autres activités	4.7	(22 209)	(19 328)
PRODUIT NET BANCAIRE		801 782	683 143
Charges générales d'exploitation	4.8	(377 798)	(365 117)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(24 032)	(23 928)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		399 952	294 098
Coût du risque	4.10	(38 783)	(53 909)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		361 169	240 189
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		646	1 682
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	(1 316)	(3 216)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		360 499	238 655
Impôts sur les bénéfices	4.12	(81 809)	(71 290)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12		
RÉSULTAT NET		278 690	167 365
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	(2)	(4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		278 692	167 368

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		278 690	167 365
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	4 354	(2 140)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ⁽¹⁾	4.13		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ⁽¹⁾	4.13	506 178	(149 832)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	510 532	(151 972)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	1 127	(396)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(16 663)	6 610
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	(169)	59
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	494 827	(145 698)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	(242)	743
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13		
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(242)	743
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	3 358	33
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	66	(197)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	3 182	579
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	498 009	(145 119)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		776 699	22 246
Dont part du Groupe		776 701	22 249
Dont participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(4)
<i>(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables</i>	4.13	1 220	(20)

BILAN ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	6.1	107 639	110 060
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6.6.7	1 603 326	1 200 266
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		10 067	8 097
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 593 259	1 192 169
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	49 578	43 282
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	3 204 762	2 620 345
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		19 321	19 577
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		3 185 441	2 600 768
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	33 065 775	31 054 052
Prêts et créances sur les établissements de crédit		4 447 530	3 525 802
Prêts et créances sur la clientèle		27 460 182	26 393 431
Titres de dettes		1 158 063	1 134 819
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		36 537	116 669
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	74 105	90 208
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	506 981	512 391
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12		
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	74 170	69 743
Immeubles de placement	6.14	337 259	316 359
Immobilisations corporelles	6.15	369 485	331 531
Immobilisations incorporelles	6.15	6 276	4 328
Écarts d'acquisition	6.16		
TOTAL DE L'ACTIF		39 435 893	36 469 234

BILAN PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	13 431	12 670
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		13 431	12 670
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	126 583	216 726
Passifs financiers au coût amorti		31 833 063	29 563 472
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	19 423 046	17 727 895
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	11 981 932	11 398 129
Dettes représentées par un titre	3.3-6.8	428 085	437 448
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		21 614	41 388
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	10 248	4 102
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	615 902	613 573
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17		
Provisions	6.18	85 100	80 499
Dettes subordonnées	3.3-6.19		1
Total dettes		32 705 941	30 532 431
Capitaux propres		6 729 952	5 936 803
Capitaux propres part du Groupe		6 729 938	5 936 788
Capital et réserves liées		885 369	843 307
Réserves consolidées		4 690 358	4 548 601
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		875 520	377 511
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		278 692	167 368
Participations ne donnant pas le contrôle		14	15
TOTAL DU PASSIF		39 435 893	36 469 234

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Part du Groupe											Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés 1 ^{er} janvier 2021	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres		
																	Capitaux propres
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2020 Publié	443 102	4 931 969			5 375 071	11 353	511 278	522 631		5 897 702	18	1		1	19	5 897 721	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2020	443 102	4 931 969			5 375 071	11 353	511 278	522 631		5 897 702	18	1		1	19	5 897 721	
Augmentation de capital	39 473				39 473					39 473						39 473	
Variation des titres autodétenus																	
Émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres																	
Dividendes versés en 2020		(23 443)			(23 443)					(23 443)						(23 443)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		0			0					0							
Mouvements liés aux paiements en actions		1126			1126					1126						1126	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	39 473	(22 315)			17 158					17 158						17 158	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		20			20	546	(145 362)	(144 816)		(144 795)						(144 796)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		20			20		(20)	(20)									
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		(19)			(19)	33	(336)	(303)		(322)						(322)	
Résultat 2020									167 368	167 368	(4)				(4)	167 365	
Autres variations		(320)			(320)					(320)						(320)	
Capitaux propres au 31 décembre 2020	482 575	4 909 333			5 391 906	11 932	365 580	377 512	167 368	5 936 786	14	1		1	15	5 936 802	
Affectation du résultat 2020		167 368			167 368				(167 368)	-							
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2021	482 575	5 076 701			5 559 276	11 932	365 580	377 511		5 936 788	14	1		1	15	5 936 580	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC ⁽²⁾		(1 684)			(1 684)					(1 684)						(1 684)	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2021 retraité	482 575	5 075 017			5 557 592	11 932	365 580	377 511		5 935 104	14	1		1	15	5 935 119	
Augmentation de capital	42 073				42 073					42 073						42 073	
Variation des titres autodétenus			(10)		(10)					(10)						(10)	
Émissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres																	
Dividendes versés en 2021		(23 035)			(23 035)					(23 035)						(23 035)	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																	
Mouvements liés aux paiements en actions		327			327					327						327	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	42 073	(22 708)	(10)		19 355					19 355						19 355	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 220)			(1 220)	(176)	493 869	493 693		492 473						492 473	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		(1 224)			(1 224)		1 224	1 224									
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		9			9	3 358	958	4 316		4 325						4 325	
Résultat 2021									278 692	278 692						278 692	
Autres variations		(9)			(9)					(9)						(9)	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	524 648	5 051 088	(10)		5 575 727	15 114	860 407	875 520	278 692	6 729 936	14	1		1	14	6 729 952	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Cette ligne se compose essentiellement des impacts relatifs à la comptabilisation des engagements sur régimes de retraite. Le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-II, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-II-2, a nécessité une régularisation de - 2 029 milliers d'euros nets d'impôts au titre des exercices antérieurs (-2985 milliers d'euros en base et 956 milliers d'euros en impôts), ayant vocation à progressivement se retourner jusqu'au 31 décembre 2024. La 1^{ère} application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies a un impact estimé de 345 milliers d'euros nets d'impôts au 1^{er} janvier 2020 (464 milliers d'euros en base et -119 milliers d'euros d'impôts).

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de + 794 833 milliers d'euros sur l'exercice 2021, passant de 5 936 803 milliers d'euros (5 935 119 milliers d'euros après impact en réserves consolidées IFRS IC) au 31 décembre 2020 à 6 729 952 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Augmentation de capital souscrit par les sociétaires des Caisses locales: + 42 073 milliers d'euros, hors titres auto détenus pour 10 milliers d'euros,
- Distribution de dividendes sur l'exercice: - 23 013 milliers d'euros, dont - 16 767 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par la SACAM Mutualisation et - 6 246 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Autres variations pour + 492 473 milliers d'euros concernant essentiellement les gains et pertes latents sur titres comptabilisés directement en capitaux propres,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2021: + 278 692 milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt		360 499	238 655
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		24 031	23 928
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		48 278	64 494
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(646)	(1 682)
Résultat net des activités d'investissement		1 189	3 216
Résultat net des activités de financement		211	287
Autres mouvements		(27 876)	(26 183)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		45 187	64 060
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 433 849	1 343 946
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(617 101)	(537 715)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(414 107)	67 624
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		6 498	159 854
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		1 043	1 635
Impôts versés		(75 415)	(96 058)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		334 767	939 286
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)		740 453	1 242 001
Flux liés aux participations (2)		(25 789)	(25 687)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(61 232)	(44 526)
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		(87 021)	(70 213)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		19 051	15 967
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		(12 580)	30 524
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		6 471	46 491
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		659 906	1 218 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 252 671	1 034 392
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		110 060	187 425
Solde net des comptes, prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 142 611	846 967
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 912 577	2 252 671
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		107 639	110 060
Solde net des comptes, prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 804 938	2 142 611
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		659 906	1 218 279

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus)

(1) Au 31 décembre 2021, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de CA Next Banque Suisse SA.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ». Au cours de l'année 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'élève à -25 789 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- décaissement lié à des acquisitions de participations pour - 24 242 milliers d'euros (dont FINAURA pour - 12 295 milliers d'euros, SIPAREX pour - 4 293 milliers d'euros, CAP PME 2 pour - 3 900 milliers d'euros, EDOKIAL pour - 2 225 milliers d'euros, et SACAM Avenir pour - 1 170 milliers d'euros).

- décaissement lié à la libération de capital de SACAM Fireca pour - 1 427 milliers d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires s'élève à 19 051 milliers d'euros pour l'année 2021, et se décompose comme suit :

- encaissement de 42 063 milliers d'euros lié à l'augmentation du capital des Caisses Locales,

- décaissement de - 16 767 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenus par la SACAM Mutualisation,

- décaissement de - 6 246 milliers d'euros liés à la rémunération 2020 versée en 2021 des parts sociales des sociétaires des Caisses Locales.

(4) Au 31 décembre 2021, les autres flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à - 12 580 milliers d'euros, dont les remboursements d'emprunts seniors pour - 5 032 milliers d'euros et les remboursements de dettes locatives IFRS16 pour - 7 349 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 ^{er} janvier 2021 ⁽¹⁾	Oui
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2021	Non
Amendement à IFRS 16 2 nd amendement sur les concessions de loyers liées à la Covid-19	1 ^{er} avril 2021	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1^{er} janvier 2020.

> Réformes des indices de référence

Le groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite. Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

Bilan des transitions au 31/12/2021 :

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole S.A., comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1^{er} janvier 2022 des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.

À l'échelle du groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoinrir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non-représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmée ultérieurement par les

autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes ne fait pas apparaître d'exposition pour la Caisse Agricole Centre-est. D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent

ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif. En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transitionner vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

(En milliers d'euros)	Ventilation par indices de taux significatifs impactés par la réforme IBOR					
	EONIA	EURIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR
Total des actifs financiers hors dérivés		2 044				
Total des passifs financiers hors dérivés						
Total des notionnels des dérivés						

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non-représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les autres indices, les contrats basculés vers le taux alternatif par activation de la clause de fallback ont été exclus du recensement. Par conséquent, les encours en EONIA et LIBOR CHF correspondent aux contrats dont la renégociation contractuelle n'était pas totalement finalisée au 31 décembre 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu de recours aux dispositifs législatifs en vigueur. Les encours en LIBOR GBP et JPY correspondent au stock résiduel de contrats pour lesquels les renégociations avec les clients n'ont pas abouti et qui devraient être couverts par le dispositif de la Commission Européenne en cours de mise en place^[1].

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à presta-

tions définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1^{er} janvier 2021 sans comparatif, s'élève à 406 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations). Les impacts sur les états financiers s'élèvent à - 58 milliers d'euros en termes de provision sur engagements sociaux (cf. notes 6.18 – Provisions) et 406 milliers d'euros d'excédent d'actif (enregistré en note 6.11 – Comptes de régularisation) en contrepartie des capitaux propres (effet de 345 milliers d'euros après prise en compte des effets fiscaux – cf. Tableau de variation des capitaux propres).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF
[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière, - IFRS 9 Instruments financiers, et - IAS 41 Agriculture	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 16 Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 37 Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022	Oui
IFRS 17 Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 dès le 1^{er} janvier 2020.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

1.2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

> Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;

- les plans de *stock-options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

> Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la

méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe « Provisionnement pour risque de crédit »).

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable); ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre/vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre/vente.

Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « look-through » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit ».

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire ;
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre/vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement livraison.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 « Provisions ».

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ;
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du

produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 ».

Risque de crédit et étapes de dépréciation/provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Stages) :

- 1^{ère} étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^e étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^e étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

À compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Stage 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » ou « *LGD* »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Stages).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Stage 1 à Stage 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Stage 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, etc.

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, etc.).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en deçà duquel les expositions seront classées en Stage 1 et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêté, seront classés en Stage 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Stage 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Stage 3).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre « Facteurs de risque, les restructurations de créances pour difficultés financières » du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière. Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Stage 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt « restructuré », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque. La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en Stage 3 aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte.

Instruments financiers dérivés

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuable au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuable au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert,

de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêlé.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Évaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- **couverture de juste valeur :** la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- **couverture de flux de trésorerie :** la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- **couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :** la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- **couverture de juste valeur :** seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- **couverture de flux de trésorerie :** l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- **couverture d'investissement net à l'étranger :** Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou *CVA*) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou *DVA* ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou *CDS Single Name*) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1: justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différé.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La

détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

> Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels;
- les avantages au personnel;
- les risques d'exécution des engagements par signature;
- les litiges et garanties de passif;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat);
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 « Provisions ».

> Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice);
- les indemnités de cessation d'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi**Régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que

l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, le groupe Crédit Agricole Centre-est impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constatée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

> Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 Paiements en actions et assimilés impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

> Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

> Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 30 ans
Matériel informatique	5 à 7 ans
Matériel spécialisé	5 à 7 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

> Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

> Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

> Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée;
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminé ou renouvelable par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers); dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

> Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)

> Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole

Centre-est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de [...] représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère: valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de [...] et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

> Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

> Retraitements et éliminations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement. Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

> Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)
Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

> Regroupements d'entreprises – Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2021.

2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 ».

> Crise sanitaire liée à la Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, pro-

cédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'élève à 1004940 milliers d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

> Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité

de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82940000 euros à 76560000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20930000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision réformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 2046 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est au 31 décembre 2021.

3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein du groupe Crédit Agricole Centre-est est assuré par le Contrôle Périodique Audit. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 RISQUE DE CRÉDIT

(Cf. chapitre « Facteurs de risque – Risques de crédit »).

> Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(En milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2020	1 134 904	(85)					1 134 904	(85)	1 163 439
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	1 134 904	(85)					1 134 904	(85)	1 163 439
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	23 439	(196)					23 439	(196)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	127 309	(13)					127 309	(13)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(103 870)	2					(103 870)	2	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(185)						(185)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	1 158 343	(281)					1 158 343	(281)	1 158 062
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽³⁾									
Au 31 décembre 2021	1 158 343	(281)					1 158 343	(281)	1 158 062
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2020	59 730						59 730		59 730
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2									
Retour de Stage 2 vers Stage 1									
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾									
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1									
Total après transferts	59 730						59 730		59 730
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(42 699)						(42 699)		
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	13 129	(1)					13 129	(1)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(58 587)						(58 587)		
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1						1	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	2 759						2 759		
Autres									
Total	17 031						17 031		17 031
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽³⁾	(2 757)						(2 757)		
Au 31 décembre 2021	14 274						14 274		14 274
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2020	24 897 119	(54 303)	1 462 137	(82 360)	440 010	(269 172)	26 799 266	(405 835)	26 393 431
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 136 680)	(5 003)	1 072 564	7 016	64 116	(30 650)		(28 637)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 796 013)	9 407	1 796 013	(33 022)				(23 615)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	686 149	(15 092)	(686 149)	35 899				20 807	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(50 398)	880	(59 729)	5 081	110 127	(39 256)		(33 295)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2/Stage 1	23 582	(198)	22 429	(942)	(46 011)	8 606		7 466	
Total après transferts	23 760 439	(59 306)	2 534 701	(75 344)	504 126	(299 822)	26 799 266	(434 472)	26 364 794
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 169 436	13 724	(4 127)	(34 413)	(89 987)	38 746	1 075 322	18 057	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	5 348 910	(16 258)	355 210	(21 961)			5 704 120	(38 219)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(4 108 662)	8 724	(359 330)	12 691	(71 775)	42 596	(4 539 767)	64 011	
Passages à perte					(18 074)	14 974	(18 074)	14 974	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			(7)	5	(138)	675	(145)	680	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		16 689		(20 579)		(21 861)		(25 751)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(70 812)	4 569		(4 569)		2 362	(70 812)	2 362	
Total	24 929 875	(45 582)	2 530 574	(109 757)	414 139	(261 076)	27 874 588	(416 415)	27 458 173
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁽³⁾	(32 434)		(3 196)		37 639		2 009		
Au 31 décembre 2021 ⁽⁴⁾	24 897 441	(45 582)	2 527 378	(109 757)	451 778	(261 076)	27 876 597	(416 415)	27 460 182
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes / décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

(4) Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts garantis par l'État (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 s'élève à 1 005 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables: Titres de dettes

(En milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
Au 31 décembre 2020	19 577	(4)					19 577	(4)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2								
Retour de Stage 2 vers Stage 1								
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾								
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1								
Total après transferts	19 577	(4)					19 577	(4)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	(261)	(6)					(261)	(6)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(261)						(261)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾								
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...								
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(6)						(6)
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total	19 316	(10)					19 316	(10)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte ⁽³⁾	5						5	
Au 31 décembre 2021	19 321	(10)					19 321	(10)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2020	2 844 569	(8 141)	65 805	(4 642)	8 901	(176)	2 919 275	(12 959)	2 906 316
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(82 601)	(433)	80 599	(496)	2 002			(929)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(109 044)	747	109 044	(2 271)				(1 524)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	28 471	(1 180)	(28 471)	1 775				595	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(3 083)	1	(528)	1	3 611	(2)			
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1 055	(1)	554	(1)	(1 609)	2			
Total après transferts	2 761 968	(8 574)	146 404	(5 138)	10 903	(176)	2 919 275	(13 888)	2 905 387
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	133 437	2 087	(19 550)	(2 242)	(2 560)		111 327	(155)	
Nouveaux engagements donnés ⁽²⁾	1 557 962	(3 208)	46 464	(5 041)			1 604 426	(8 249)	
Extinction des engagements	(1 445 225)	4 709	(65 710)	3 723	(5 024)	1	(1 515 959)	8 433	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			(12)				(12)		
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		76		(414)		(1)		(339)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	20 700	510	(292)	(510)	2 464		22 872		
Au 31 décembre 2020	2 895 405	(6 487)	126 854	(7 380)	8 343	(176)	3 030 602	(14 043)	3 016 559

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2020	813 742	(1 423)	12 327	(3 105)	13 833	(5 398)	839 902	(9 926)	829 976
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(17 662)	(49)	16 266	(1 700)	1 396			(1 749)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(20 869)	215	20 869	(2 538)				(2 323)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 825	(264)	(3 825)	838				574	
Transferts vers Stage 3 ⁽¹⁾	(821)	1	(796)	1	1 617	(2)			
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	203	(1)	18	(1)	(221)	2			
Total après transferts	796 080	(1 472)	28 593	(4 805)	15 229	(5 398)	839 902	(11 675)	828 227
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	131 411	182	(346)	(1 003)	243	(5 085)	131 308	(5 906)	
Nouveaux engagements donnés ⁽²⁾	203 027	(666)	2 915	(911)			205 942	(1 577)	
Extinction des engagements	(71 616)	461	(3 261)	736	(3 638)	388	(78 515)	1 585	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		387		(828)		(5 473)		(5 914)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres					3 881		3 881		
Au 31 décembre 2021	927 491	(1 290)	28 247	(5 808)	15 472	(10 483)	971 210	(17 581)	953 629

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

> Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	600 012					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 067					
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	589 945					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
Instruments dérivés de couverture	49 578					
Total	649 590					

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	547 089					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 097					
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	538 992					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
Instruments dérivés de couverture	43 282					
Total	590 371					

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 321					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes	19 321					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	28 632 519		9 894 475	711 587	6 941 831	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	190 702		5 848	597	8 935	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	14 274					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	27 460 182		9 894 475	711 587	6 941 831	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	190 702		5 848	597	8 935	
Titres de dettes	1 158 063					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	28 651 840		9 894 475	711 587	6 941 831	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	190 702		5 848	597	8 935	

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 577					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes	19 577					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	27 587 980		9 430 557	730 684	6 508 358	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	170 838		10 592	1 150	9 765	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	59 730					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	26 393 431		9 430 557	730 684	6 508 358	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	170 838		10 592	1 150	9 765	
Titres de dettes	1 134 819					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	27 607 557		9 430 557	730 684	6 508 358	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	170 838		10 592	1 150	9 765	

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	953 629					
dont : engagements provisionnés en date de clôture	4 989					
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	3 016 559		341 121	72 083	302 963	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	8 167					
Total	3 970 188		341 121	72 083	302 963	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	13 156					

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	829 976					
dont : engagements provisionnés en date de clôture	8 435					
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 906 316		371 486	80 519	303 109	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	8 725					
Total	3 736 292		371 486	80 519	303 109	
dont : engagements provisionnés en date de clôture	17 160					

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 « Engagements de financement et de garantie et autres garanties ».

> Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers - Risque de crédit »).

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(En milliers d'euros)	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou pertes nets de la modification			
Prêts et créances sur la clientèle	25	591	24 829
Valeur comptable brute avant modification	25	598	24 967
Gains ou pertes nets de la modification		(7)	(138)
Titres de dettes			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou pertes nets de la modification			

Selon les principes établis dans la note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers - Risque de crédit », les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). Le groupe Crédit Agricole n'est pas concerné par ce reclassement en 2021.

(En milliers d'euros)	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	235
Titres de dettes	
Total	235

> Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre « Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	16 499 617	206 330		16 705 947	14 245 367	17 269		14 262 636
	0,5 % < PD ≤ 2 %	2 162 281	700 661		2 862 942	3 485 625	16 883		3 502 508
	2 % < PD ≤ 20 %	721 307	836 162		1 557 469	1 574 864	974 070		2 548 934
	20 % < PD < 100 %		35 872		35 872		174 711		174 711
	PD = 100 %			302 321	302 321			312 148	312 148
Total Clientèle de détail		19 383 205	1 779 025	302 321	21 464 551	19 305 856	1 182 933	312 148	20 800 937
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	5 221 260	72 298		5 293 558	4 940 971	2 637		4 943 608
	0,6 % < PD < 12 %	1 465 594	572 581		2 038 175	1 844 926	142 034		1 986 960
	12 % ≤ PD < 100 %		103 474		103 474		134 533		134 533
	PD = 100 %			149 457	149 457			127 862	127 862
Total Hors clientèle de détail		6 686 854	748 353	149 457	7 584 664	6 785 897	279 204	127 862	7 192 963
Dépréciations		(45 863)	(109 757)	(261 076)	(416 696)	(54 388)	(82 360)	(269 172)	(405 920)
Total		26 024 196	2 417 621	190 702	28 632 519	26 037 365	1 379 777	170 838	27 587 980

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(En milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %								
	0,5 % < PD ≤ 2 %								
	2 % < PD ≤ 20 %								
	20 % < PD < 100 %								
	PD = 100 %								
Total Clientèle de détail									
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	19 321			19 321	19 577			19 577
	0,6 % < PD < 12 %								
	12 % ≤ PD < 100 %								
	PD = 100 %								
Total Hors clientèle de détail	19 321			19 321	19 577			19 577	
Total	19 321			19 321	19 577			19 577	

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	1 261 241	5 687		1 266 928	1 191 020	113		1 191 133
	0,5 % < PD ≤ 2 %	171 434	17 085		188 519	244 275	164		244 439
	2 % < PD ≤ 20 %	82 419	25 256		107 675	128 473	41 756		170 229
	20 % < PD < 100 %		1 284		1 284		9 514		9 514
	PD = 100 %			4 603	4 603			5 597	5 597
Total Clientèle de détail	1 515 094	49 312	4 603	1 569 009	1 563 768	51 547	5 597	1 620 912	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	1 120 214	4 523		1 124 737	915 127			915 127
	0,6 % < PD < 12 %	260 097	66 929		327 026	365 674	5 409		371 083
	12 % ≤ PD < 100 %		6 090		6 090		8 849		8 849
	PD = 100 %			3 740	3 740			3 304	3 304
Total Hors clientèle de détail	1 380 311	77 542	3 740	1 461 593	1 280 801	14 258	3 304	1 298 363	
Provisions ⁽¹⁾	(6 487)	(7 380)	(176)	(14 043)	(8 141)	(4 642)	(176)	(12 959)	
Total	2 888 918	119 474	8 167	3 016 559	2 836 428	61 163	8 725	2 906 316	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	69 049	924		69 973	70 040		70 040	
	0,5 % < PD ≤ 2 %	7 745	716		8 461	12 744		12 744	
	2 % < PD ≤ 20 %	1 703	1 596		3 299	2 357	1 762	4 119	
	20 % < PD < 100 %		113		113		320	320	
	PD = 100 %			2 214	2 214		2 061	2 061	
Total Clientèle de détail	78 497	3 349	2 214	84 060	85 141	2 082	2 061	89 284	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	772 606	4 766		777 372	645 495		645 495	
	0,6 % < PD < 12 %	76 388	18 810		95 198	83 106	3 233	86 339	
	12 % ≤ PD < 100 %		1 322		1 322		7 012	7 012	
	PD = 100 %			13 258	13 258		11 772	11 772	
Total Hors clientèle de détail	848 994	24 898	13 258	887 150	728 601	10 245	11 772	750 618	
Provisions ⁽¹⁾	(1 290)	(5 808)	(10 483)	(17 581)	(1 423)	(3 105)	(5 398)	(9 926)	
Total	926 201	22 439	4 989	953 629	812 319	9 222	8 435	829 976	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	1 829 891	9 562	1 938	1 841 391	1 816 044	1 220	1 646	1 818 910
Banques centrales								
Établissements de crédit	257 826			257 826	373 071			373 071
Grandes entreprises	4 599 137	738 791	147 519	5 485 447	4 596 782	277 984	126 216	5 000 982
Clientèle de détail	19 383 205	1 779 025	302 321	21 464 551	19 305 856	1 182 933	312 148	20 800 937
Dépréciations	(45 863)	(109 757)	(261 076)	(416 696)	(54 388)	(82 360)	(269 172)	(405 920)
Total	26 024 196	2 417 621	190 702	28 632 519	26 037 365	1 379 777	170 838	27 587 980

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale								
Banques centrales								
Établissements de crédit	6 944			6 944	6 796		6 796	
Grandes entreprises	12 377			12 377	12 781		12 781	
Clientèle de détail								
Total	19 321			19 321	19 577		19 577	

Dettes envers la clientèle par agent économique

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	8 066	7 459
Grandes entreprises	4 195 371	4 291 508
Clientèle de détail	7 778 495	7 099 162
Total Dettes envers la clientèle	11 981 932	11 398 129

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	218 686	1 647		220 333	224 745		224 745	
Banques centrales								
Établissements de crédit								
Grandes entreprises	1 161 625	75 895	3 740	1 241 260	1 056 056	14 258	3 304	1 073 618
Clientèle de détail	1 515 094	49 312	4 603	1 569 009	1 563 768	51 547	5 597	1 620 912
Provisions ⁽¹⁾	(6 487)	(7 380)	(176)	(14 043)	(8 141)	(4 642)	(176)	(12 959)
Total	2 888 918	119 474	8 167	3 016 559	2 836 428	61 163	8 725	2 906 316

⁽¹⁾ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	1 480			1 480	1 730			1 730
Banques centrales								
Établissements de crédit	15 253			15 253	2 317			2 317
Grandes entreprises	832 261	24 898	13 258	870 417	724 554	10 245	11 772	746 571
Clientèle de détail	78 497	3 349	2 214	84 060	85 141	2 082	2 061	89 284
Provisions ⁽¹⁾	(1 290)	(5 808)	(10 483)	(17 581)	(1 423)	(3 105)	(5 398)	(9 926)
Total	926 201	22 439	4 989	953 629	812 319	9 222	8 435	829 976

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	25 513 855	2 479 093	439 463	28 432 411	25 467 437	1 456 557	429 444	27 353 438
Autres pays de l'Union européenne	175 233	14 495	1 151	190 879	239 230	1 339	1 471	242 040
Autres pays d'Europe	338 667	29 901	10 854	379 422	336 707	2 975	8 379	348 061
Amérique du Nord	10 867	869	17	11 753	11 746	313	7	12 066
Amérique centrale et du Sud	798	775		1 573	1 735	4		1 739
Afrique et Moyen-Orient	13 991	1 287	275	15 553	17 382	291	692	18 365
Asie et Océanie (hors Japon)	15 929	958	18	16 905	17 111	384	17	17 512
Japon	719			719	405	274		679
Organismes supra-nationaux								
Dépréciations	(45 863)	(109 757)	(261 076)	(416 696)	(54 388)	(82 360)	(269 172)	(405 920)
Total	26 024 196	2 417 621	190 702	28 632 519	26 037 365	1 379 777	170 838	27 587 980

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	6 187			6 187	6 280			6 280
Autres pays de l'Union européenne	13 134			13 134	13 297			13 297
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Total	19 321			19 321	19 577			19 577

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	11 791 473	11 217 487
Autres pays de l'Union européenne	45 044	50 166
Autres pays d'Europe	99 678	89 781
Amérique du Nord	15 706	12 119
Amérique centrale et du Sud	1 876	1 933
Afrique et Moyen-Orient	14 879	15 963
Asie et Océanie (hors Japon)	11 210	9 432
Japon	2 066	1 248
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	11 981 932	11 398 129

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
France (y compris DOM-TOM)	2 877 806	126 706	8 341	3 012 853	2 824 746	65 440	8 897	2 899 083
Autres pays de l'Union européenne	2 797	11	1	2 809	6 871	12		6 883
Autres pays d'Europe	13 053	101	1	13 155	10 717	237	4	10 958
Amérique du Nord	725	7		732	798	4		802
Amérique centrale et du Sud	47	1		48	39			39
Afrique et Moyen-Orient	317	14		331	515	15		530
Asie et Océanie (hors Japon)	654	14		668	876	1		877
Japon	6			6	7	96		103
Organismes supra-nationaux								
Provisions ⁽¹⁾	(6 487)	(7 380)	(176)	(14 043)	(8 141)	(4 642)	(176)	(12 959)
Total	2 888 918	119 474	8 167	3 016 559	2 836 428	61 163	8 725	2 906 316

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	Au 31/12/2021				Au 31/12/2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
France (y compris DOM-TOM)	927 438	28 247	15 472	971 157	813 742	12 327	13 833	839 902
Autres pays de l'Union européenne	53			53				
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Provisions ⁽¹⁾	(1 290)	(5 808)	(10 483)	(17 581)	(1 423)	(3 105)	(5 398)	(9 926)
Total	926 201	22 439	4 989	953 629	812 319	9 222	8 435	829 976

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

> Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(En milliers d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes									
Administration générale									
Banques centrales									
Établissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
Prêts et créances	55 228	3 452		50 473	18 252	2	7 317	7 652	76 316
Administration générale	1 300								
Banques centrales									
Établissements de crédit									
Grandes entreprises	16 878	68		7 560	820		1 513	2 621	9 056
Clientèle de détail	37 050	3 384		42 913	17 432	2	5 804	5 031	67 248
Total	55 228	3 452		50 473	18 252	2	7 317	7 652	76 316

(En milliers d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes									
Administration générale									
Banques centrales									
Établissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
Prêts et créances	74 651	2 369		47 525	14 117		4 620	3 860	68 403
Administration générale	2 122								
Banques centrales									
Établissements de crédit									
Grandes entreprises	32 474	22		8 215	1 324		913	606	12 976
Clientèle de détail	40 055	2 347		39 310	12 793		3 707	3 254	55 427
Total	74 651	2 369		47 525	14 117		4 620	3 860	68 403

3.2 RISQUE DE MARCHÉ

(cf. Rapport de gestion chapitre « Politique de couverture des risques »).

> Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

(En milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt					28 629	20 949	49 578
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt					28 629	20 949	49 578
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises							
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments							
Autres							
Sous-total					28 629	20 949	49 578
Opérations de change à terme							
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif					28 629	20 949	49 578

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				3 141	92	40 049	43 282
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				3 141	92	40 049	43 282
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises							
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments							
Autres							
Sous-total				3 141	92	40 049	43 282
Opérations de change à terme							
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				3 141	92	40 049	43 282

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(En milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				206	45 493	80 884	126 583
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				206	45 493	80 884	126 583
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises							
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments							
Autres							
Sous-total				206	45 493	80 884	126 583
Opérations de change à terme							
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				206	45 493	80 884	126 583

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				355	36 606	179 765	216 726
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				355	36 606	179 765	216 726
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises							
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments							
Autres							
Sous-total				355	36 606	179 765	216 726
Opérations de change à terme							
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				355	36 606	179 765	216 726

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(En milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				188	1 633	4 888	6 709
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				165	865	4 888	5 918
Options de taux							
Caps-floors-collars				23	768		791
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or				28	619		647
Opérations fermes de change							
Options de change				28	619		647
Autres instruments					8	58	66
Dérivés sur actions et indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres					8	58	66
Sous-total				216	2 260	4 946	7 422
Opérations de change à terme				2 284	361		2 645
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif				2 500	2 621	4 946	10 067

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				99	2 209	4 343	6 651
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				95	764	4 275	5 134
Options de taux							
Caps-floors-collars				4	1 445	68	1 517
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or					1 363		1 363
Opérations fermes de change							
Options de change					1 363		1 363
Autres instruments					1	19	20
Dérivés sur actions et indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres					1	19	20
Sous-total				99	3 573	4 362	8 034
Opérations de change à terme				63			63
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif				162	3 573	4 362	8 097

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(En milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				188	1 633	7 850	9 671
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				165	865	7 850	8 880
Options de taux							
Caps-floors-collars				23	768		791
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or				28	619		647
Opérations fermes de change							
Options de change				28	619		647
Autres instruments					38	541	579
Dérivés sur actions et indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres					38	541	579
Sous-total				216	2 290	8 391	10 897
Opérations de change à terme				2 180	354		2 534
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif				2 396	2 644	8 391	13 431

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				99	2 209	8 543	10 851
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				95	764	8 475	9 334
Options de taux							
Caps-floors-collars				4	1 445	68	1 517
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or					1 363		1 363
Opérations fermes de change							
Options de change					1 363		1 363
Autres instruments					43	413	456
Dérivés sur actions et indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres					43	413	456
Sous-total				99	3 615	8 956	12 670
Opérations de change à terme							
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif				99	3 615	8 956	12 670

Opérations sur instruments dérivés: montant des engagements

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	5 232 802	5 680 004
Futures		
FRA		
Swaps de taux d'intérêt	4 795 973	5 268 850
Options de taux		
Caps-floors-collars	436 829	411 154
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	314 396	229 876
Opérations fermes de change		
Options de change	314 396	229 876
Autres instruments	1 450	
Dérivés sur actions et indices boursiers	1 450	
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits		
Autres		
Sous-total	5 548 648	5 909 880
Opérations de change à terme	295 286	231 148
Total Notionnels	5 843 934	6 141 028

Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre « Politique de couverture des risques »).

3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf. Rapport de gestion chapitre « Politique de couverture des risques »).

> Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 191 187	130 191	971 215	154 937		4 447 530
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 333 712	2 324 741	9 174 522	14 982 969	60 653	27 876 597
Total	4 524 899	2 454 932	10 145 737	15 137 906	60 653	32 324 127
Dépréciations						(416 415)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						31 907 712

(En milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 333 960	88 446	837 716	265 680		3 525 802
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 196 335	3 027 769	8 260 331	14 186 425	128 406	26 799 266
Total	3 530 295	3 116 215	9 098 047	14 452 105	128 406	30 325 068
Dépréciations						(405 835)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						29 919 233

> Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 799 958	3 866 841	8 814 352	3 941 895		19 423 046
Dettes envers la clientèle	11 635 918	70 630	273 391	155	1 838	11 981 932
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	14 435 876	3 937 471	9 087 743	3 942 050	1 838	31 404 978

(En milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 481 794	4 329 880	6 991 896	3 924 325		17 727 895
Dettes envers la clientèle	10 918 524	160 261	317 369	137	1 838	11 398 129
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	13 400 318	4 490 141	7 309 265	3 924 462	1 838	29 126 024

> Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(En milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	82	2 600				2 682
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	3 625	332 750	3 300			339 675
Emprunts obligataires	14			85 714		85 728
Autres dettes représentées par un titre						
Total Dettes représentées par un titre	3 721	335 350	3 300	85 714		428 085
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée				(93 050)	(1 325)	
Total Dettes subordonnées				(93 050)	(1 325)	

(En milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	62		2 600			2 662
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	3 629	6	340 389			344 024
Emprunts obligataires	16			90 746		90 762
Autres dettes représentées par un titre						
Total Dettes représentées par un titre	3 707	6	342 989	90 746		437 448
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						
Total Dettes subordonnées						

> Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(En milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	646 792					646 792

(En milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	545 073	19 832				564 905

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(Cf. Note 3.2 « Risque de marché » et Chapitre « Gestion des risques – Gestion du bilan du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. »).

> Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

> Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

> Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

> Instruments dérivés de couverture

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	49 578	126 583	4 088 606	43 282	216 726	4 626 939
Taux d'intérêt	49 578	126 583	4 088 606	43 282	216 726	4 626 939
Change						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie						
Taux d'intérêt						
Change						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	49 578	126 583	4 088 606	43 282	216 726	4 626 939

> Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(En milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				204 276	2 095 259	1 789 071	4 088 606
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				204 276	2 095 259	1 789 071	4 088 606
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises							
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments							
Autres							
Sous-total				204 276	2 095 259	1 789 071	4 088 606
Opérations de change à terme							
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture				204 276	2 095 259	1 789 071	4 088 606

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				696 210	1 251 787	2 678 942	4 626 939
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				687 647	1 244 998	2 678 942	4 611 587
Options de taux							
Caps-floors-collars				8 563	6 789		15 352
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises							
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments							
Autres							
Sous-total				696 210	1 251 787	2 678 942	4 626 939
Opérations de change à terme							
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture				696 210	1 251 787	2 678 942	4 626 939

La note 3.2 « Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés: analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

> Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

(En milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés								
Taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Change								
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Autres								
Marchés de gré à gré	4 228	63 379	35 927	1 038 606	969	96 114	(2 493)	1 226 939
Taux d'intérêt	4 228	63 379	35 927	1 038 606	969	96 114	(2 493)	1 226 939
Instruments fermes	4 228	63 379	35 927	1 038 606	969	96 114	(2 493)	1 211 587
Instruments conditionnels								15 352
Change								
Instruments fermes								
Instruments conditionnels								
Autres								
Total des micro-couvertures de juste valeur	4 228	63 379	35 927	1 038 606	969	96 114	(2 493)	1 226 939
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	45 350	63 204	61 040	3 050 000	42 313	120 612	(42 620)	3 400 000
Total couverture de juste valeur	49 578	126 583	96 967	4 088 606	43 282	216 726	(45 113)	4 626 939

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Éléments couverts

Micro-couvertures (En milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables								
Taux d'intérêt								
Change								
Autres								
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 097 008	56 661		(35 686)	1 322 084	92 535		2 841
Taux d'intérêt	1 097 008	56 661		(35 686)	1 322 084	92 535		2 841
Change								
Autres								
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	1 097 008	56 661		(35 686)	1 322 084	92 535		2 841
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti								
Taux d'intérêt								
Change								
Autres								
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif								

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures (En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	2 736 537		2 670 612	
Total - Actifs	2 736 537		2 670 612	
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	370 858	756	892 313	1 125
Total - Passifs	370 858	756	892 313	1 125

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	96 967	(96 413)	554	(45 113)	45 411	298
Change						
Autres						
Total	96 967	(96 413)	554	(45 113)	45 411	298

> Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

3.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

(Cf. Rapport de gestion chapitre « Politique de couverture des risques »).

3.6 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Conformément au règlement européen 575/2013 ⁽²⁾ (CRR), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 ⁽³⁾ et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

⁽²⁾ Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

⁽³⁾ Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier.

En 2021 comme en 2020 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a respecté les exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	567 905	555 540
Opérations avec les établissements de crédit	785	3 079
Opérations internes au Crédit Agricole	85 339	64 227
Opérations avec la clientèle	458 681	461 930
Opérations de location-financement		
Titres de dettes	23 100	26 304
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	620	496
Opérations avec les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	620	496
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	14 075	17 904
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts ^{(1) (2)}	582 600	573 940
Sur les passifs financiers au coût amorti	(170 294)	(190 970)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 106)	(1 496)
Opérations internes au Crédit Agricole	(133 259)	(138 192)
Opérations avec la clientèle	(7 777)	(22 618)
Opérations de location-financement		
Dettes représentées par un titre	(28 152)	(28 664)
Dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(42 877)	(42 352)
Autres intérêts et charges assimilées	(135)	(154)
Charges d'intérêts	(213 306)	(233 476)

(1) dont 8 734 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 8 770 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) dont 17 704 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2021 contre 16 650 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Les bonifications de l'État concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts pour les passifs financiers et charges d'intérêts pour les actifs financiers sont respectivement de 55 912 milliers d'euros et - 1864 milliers d'euros.

Les produits d'intérêts incluent les effets de la catch-up résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 673 947 milliers d'euros.

4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 108	(106)	1 002	1 022	(138)	884
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 768	(49 723)	(28 955)	22 454	(38 729)	(16 275)
Sur opérations avec la clientèle	18 649	(2 992)	15 657	16 073	(3 311)	12 762
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	595		595	784		784
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan	1 315		1 315	620	(11)	609
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	308 039	(25 923)	282 116	295 288	(22 282)	273 006
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 917		5 917	5 525		5 525
Total Produits et charges de commissions	356 391	(78 744)	277 647	341 766	(64 471)	277 295

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2020
Dividendes reçus	4 104	3 433
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif / passif détenus à des fins de transaction	365	(1 240)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	17 699	(1 131)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	13 293	6 925
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat sur option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	4 259	4 234
Résultat de la comptabilité de couverture	554	298
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	40 274	12 519

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	141 081	(140 840)	241	149 299	(148 951)	348
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	52 697	(88 383)	(35 686)	75 913	(73 072)	2 841
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	88 384	(52 457)	35 927	73 386	(75 879)	(2 493)
Couverture de flux de trésorerie						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	264 193	(263 880)	313	298 480	(298 530)	(50)
Variations de juste valeur des éléments couverts	101 733	(162 460)	(60 727)	170 550	(127 980)	42 570
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	162 460	(101 420)	61 040	127 930	(170 550)	(42 620)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
Total Résultat de la comptabilité de couverture	405 274	(404 720)	554	447 779	(447 481)	298

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie, etc.) est présenté dans la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾		(58)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	64 270	18 657
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	64 270	18 599

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

4.5 GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Néant.

4.6 GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS VERS LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Néant.

4.7 PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	38 715	23 312
Autres produits (charges) nets	11 582	10 954
Produits (charges) des autres activités	50 297	34 266

4.8 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(225 935)	(214 400)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	(17 693)	(23 026)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(134 170)	(127 691)
Charges générales d'exploitation	(377 798)	(365 117)

*(1) Dont 3 057 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.***> Honoraires des commissaires aux comptes**

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est intégrées globalement est la suivante au titre de 2021:

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

(En milliers d'euros hors taxes)	KPMG		MAZARS		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	157	152	93	93	250
Émetteur	93	93	93	93	186
Filiales intégrées globalement	64	59	0		64
Services autres que la certification des comptes	23	21	25	6	48
Émetteur	19	18	25	6	44
Filiales intégrées globalement	4	3	0	0	4
Total	180	173	118	99	298

Le montant total des honoraires de KPMG, commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 180 milliers d'euros, dont 157 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est et ses filiales, et 23 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires Mazars, Commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, figurant au

compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 118 milliers d'euros, dont 93 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est et ses filiales, et 25 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.)

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est, consolidées par intégration globale.

(En milliers d'euros hors taxes)	Ernst&Young		DELOITTE		Autres		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4	3					
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	89	87		47			
Total	93	90		47			

(1) Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

4.9 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	(24 313)	(21 918)
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(24 051)	(21 769)
Immobilisations incorporelles	(262)	(149)
Dotations (reprises) aux dépréciations	281	(2 010)
Immobilisations corporelles	281	(2 010)
Immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(24 032)	(23 928)

(1) Dont 7 349 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

4.10 COÛT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(22 532)	(27 664)
Stage 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	5 227	(26 057)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(6)	(4)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 956	(21 991)
Engagements par signature	1 277	(4 062)
Stage 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(27 759)	(1 607)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(22 828)	(1 605)
Engagements par signature	(4 931)	(2)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(13 034)	(26 465)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(7 949)	(25 896)
Engagements par signature	(5 085)	(569)
Autres actifs (C)	(42)	(342)
Risques et charges (D)	(972)	3 968
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	(36 580)	(50 503)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(3 020)	(4 209)
Récupérations sur prêts et créances	1 008	1 267
comptabilisés au coût amorti	1 008	1 267
comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Décotes sur crédits restructurés	(145)	(351)
Pertes sur engagements par signature	(3)	(43)
Autres pertes	(43)	(2 024)
Autres produits		1 954
Coût du risque	(38 783)	(53 909)

4.11 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(1 316)	(3 216)
Plus-values de cession	985	1 271
Moins-values de cession	(2 301)	(4 487)
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1 316)	(3 216)

4.12 IMPÔTS

> Charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(86 006)	(83 729)
Charge d'impôt différé	4 197	12 439
Total Charge d'impôt	(81 809)	(71 290)

> Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	359 853	28,41 %	(102 234)
Effet des différences permanentes		1,12 %	(4 030)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,05 %	(171)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,92) %	6 913
Changement de taux		0,01 %	(34)
Effet des autres éléments		(0,05) %	197
Taux et charge effectifs d'impôt		22,73 %	(81 809)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021. Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 16 447 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2020

(En milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	236 973	32,02 %	(75 879)
Effet des différences permanentes		0,38 %	(906)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,34 %	3 166
Effet de l'imposition à taux réduit		0,52 %	1 243
Changement de taux			
Effet des autres éléments		0,46 %	1 086
Taux et charge effectifs d'impôt		30,08 %	(71 290)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

4.13 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période:

> Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(242)	743
Écart de réévaluation de la période	(261)	685
Transferts en résultat		
Autres variations	19	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3 358	33
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	66	(197)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 182	579
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4 354	(2 140)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		
Écart de réévaluation de la période		
Transferts en réserves		
Autres variations		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	506 178	(149 832)
Écart de réévaluation de la période	506 178	(149 812)
Transferts en réserves	1 220	(20)
Autres variations	(1 220)	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	1 127	(396)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(16 663)	6 610
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(169)	59
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	494 827	(145 698)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	498 009	(145 119)
Dont part du Groupe	498 009	(145 119)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

> Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(En milliers d'euros)	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	18		18	18					18		18	18
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	668	(173)	495	495	(242)	66	(176)	(176)	426	(107)	319	319
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	686	(173)	513	513	(242)	66	(176)	(176)	444	(107)	337	337
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	11 417		11 417	11 417	3 358		3 358	3 358	14 775		14 775	14 775
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	12 103	(173)	11 930	11 930	3 116	66	3 182	3 182	15 219	(107)	15 112	15 112
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(13 533)	3 495	(10 038)	(10 038)	4 354	(1 124)	3 230	3 230	(9 179)	2 371	(6 808)	(6 808)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre												
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	389 257	(12 883)	376 374	376 374	506 178	(15 539)	490 639	490 639	895 435	(28 422)	867 013	867 013
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	375 724	(9 388)	366 336	366 336	510 532	(16 663)	493 869	493 869	886 256	(26 051)	860 205	860 205
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(889)	133	(755)	(755)	1 128	(169)	958	958	239	(36)	203	203
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	374 835	(9 255)	365 581	365 581	511 660	(16 832)	494 827	494 827	886 495	(26 087)	860 408	860 408
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	386 938	(9 428)	377 511	377 511	514 776	(16 766)	498 009	498 009	901 714	(26 194)	875 520	875 520

(En milliers d'euros)	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	18		19	18			(1)		18		18	18
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(75)	24	(51)	(51)	743	(197)	546	546	668	(173)	495	495
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(57)	24	(32)	(33)	743	(197)	545	546	686	(173)	513	513
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	11 384		11 384	11 384	33		33	33	11 417		11 417	11 417
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	11 327	24	11 352	11 351	776	(197)	578	579	12 103	(173)	11 930	11 930
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(11 393)	2 943	(8 450)	(8 450)	(2 140)	552	(1 588)	(1 588)	(13 533)	3 495	(10 038)	(10 038)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre												
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	539 089	(18 941)	520 148	520 148	(149 832)	6 058	(143 774)	(143 774)	389 257	(12 883)	376 374	376 374
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	527 696	(15 998)	511 698	511 698	(151 972)	6 610	(145 362)	(145 362)	375 724	(9 388)	366 336	366 336
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(493)	74	(419)	(419)	(396)	59	(336)	(336)	(889)	133	(755)	(755)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	527 203	(15 924)	511 279	511 279	(152 368)	6 669	(145 698)	(145 698)	374 835	(9 255)	365 581	365 581
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	538 530	(15 900)	522 631	522 630	(151 592)	6 472	(145 120)	(145 119)	386 938	(9 428)	377 511	377 511

5. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le montant des opérations réalisées par le Crédit Agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zone géographique.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	107 581		110 059	
Banques centrales	58		1	
Valeur au bilan	107 639		110 060	

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

> Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 067	8 097
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 593 259	1 192 169
Instruments de capitaux propres	186 734	154 957
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 406 525	1 037 212
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	1 603 326	1 200 266
Dont Titres prêtés		

> Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
OPCVM		
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	10 067	8 097
Valeur au bilan	10 067	8 097

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est autorisée à redonner en garantie.

> Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	81 663	75 721
Titres de participation non consolidés	105 071	79 236
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	186 734	154 957

> Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	1 405 152	1 035 839
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 570	76 344
OPCVM	1 314 582	959 495
Prêts et créances	1 373	1 373
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle	1 373	1 373
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	1 406 525	1 037 212

> Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

> Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 431	12 670
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	13 431	12 670

> Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	13 431	12 670
Valeur au bilan	13 431	12 670

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

> Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant.

6.3 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

6.4 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 321	426		19 577	668	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 185 441	925 639	(30 204)	2 600 768	426 389	(37 133)
Total	3 204 762	926 065	(30 204)	2 620 345	427 057	(37 133)

> Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 321	426		19 577	668	
Total des titres de dettes	19 321	426		19 577	668	
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Total des prêts et créances						
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 321	426		19 577	668	
Impôts sur les bénéfices		(107)			(173)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		319			495	

> Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	12 455			9 828		
Titres de participation non consolidés	3 172 986	925 639	(30 204)	2 590 940	426 389	(37 133)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 185 441	925 639	(30 204)	2 600 768	426 389	(37 133)
Impôts sur les bénéfices		(28 422)			(12 883)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		897 217	(30 204)		413 506	(37 133)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	266	130	(1 350)	557	20	
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	266	130	(1 350)	557	20	
Impôts sur les bénéfices						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		130	(1 350)		20	

⁽¹⁾ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a procédé à une réduction de capital dans sa participation de SACAM AVENIR et une Cession de ses titres C2MS au profit des CR de Nord de France, Champagne Bourgogne et Franche-Comté.

6.5 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 447 530	3 525 802
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	27 460 182	26 393 431
Titres de dettes	1 158 063	1 134 819
Valeur au bilan	33 065 775	31 054 052

(1) Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le montant des encours de prêts garantis par l'État (PGE) accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'élève à 1 005 millions d'euros.

> Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	13 884	8 298
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ⁽¹⁾	12 992	7 217
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ⁽¹⁾		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		50 857
Prêts subordonnés	390	575
Autres prêts et créances		
Valeur brute	14 274	59 730
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	14 274	59 730
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 972 832	2 147 673
Titres reçus en pension livrée		
Comptes et avances à terme	1 460 424	1 318 399
Prêts subordonnés		
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	4 433 256	3 466 072
Valeur au bilan	4 447 530	3 525 802

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie

> Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	17 849	16 789
Autres concours à la clientèle	27 582 279	26 497 765
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	897	
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	60 754	129 246
Comptes ordinaires débiteurs	214 818	155 466
Valeur brute	27 876 597	26 799 266
Dépréciations	(416 415)	(405 835)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	27 460 182	26 393 431
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	27 460 182	26 393 431

> Titres de dettes

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	534 470	468 352
Obligations et autres titres à revenu fixe	623 874	666 552
Total	1 158 344	1 134 904
Dépréciations	(281)	(85)
Valeur au bilan	1 158 063	1 134 819

6.6 ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS OU DÉCOMPTABILISÉS AVEC IMPLICATION CONTINUE

> Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés (En milliers d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽¹⁾	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽¹⁾	Juste valeur nette ⁽¹⁾			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres														
Instruments de capitaux propres														
Titres de dettes														
Prêts et créances														
Actifs financiers au coût amorti	98 340	98 340			102 979	85 002	85 002			86 343	16 636			
Titres de dettes														
Prêts et créances	98 340	98 340			102 979	85 002	85 002			86 343	16 636			
Total Actifs financiers	98 340	98 340			102 979	85 002	85 002			86 343	16 636			
Opérations de location-financement														
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	98 340	98 340			102 979	85 002	85 002			86 343	16 636			

(1) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d)).

> Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés (En milliers d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽¹⁾	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽¹⁾	Juste valeur nette ⁽¹⁾					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et créances																
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et créances																
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et créances																
Actifs financiers au coût amorti	319 026	101 450	217 576		358 620	344 026	89 734	254 292		342 500	16 120					
Titres de dettes	217 576		217 576		253 098	254 292		254 292		250 592	2 506					
Prêts et créances	101 450	101 450			105 522	89 734	89 734			91 908	13 614					
Total Actifs financiers	319 026	101 450	217 576		358 620	344 026	89 734	254 292		342 500	16 120					
Opérations de location-financement																
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	319 026	101 450	217 576		358 620	344 026	89 734	254 292		342 500	16 120					

(1) Dans le cas où la « garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés » (IFRS 7.42D.(d)).

> Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

> Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Au titre de l'exercice, le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

> Activité bancaire**> Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020**

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est au risque souverain sont les suivantes :

31/12/2021 (En milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne		83 192			83 192		83 192
Arabie saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique		516			516		516
Brésil		55			55		55
Chine							
Égypte							
Espagne		4 042			4 042		4 042
États-Unis		834			834		834
France		87 067		534 339	621 406		621 406
Hong Kong							
Italie		5 357			5 357		5 357
Japon		137			137		137
Liban							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni		130			130		130
Russie							
Turquie		71			71		71
Ukraine							
Venezuela							
Autres pays souverains		6 715			6 715		6 715
Total		188 116		534 339	722 455		722 455

31/12/2020 (En milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne		129 816			129 816		129 816
Arabie saoudite							
Argentine		15			15		15
Autriche							
Belgique		312			312		312
Brésil		129			129		129
Chine							
Égypte							
Espagne		1 183			1 183		1 183
États-Unis		1 068			1 068		1 068
Finlande		7 367		7 367			7 367
France		50 846		468 324	519 170		519 170
Hong Kong							
Irlande		132			132		132
Italie		1 529			1 529		1 529
Japon		407			407		407
Liban							
Maroc							
Norvège		519			519		519
Pologne							
Portugal		485			485		485
Roumanie		195			195		195
Royaume-Uni							
Russie							
Slovaquie		752			752		752
Turquie		202			202		202
Ukraine							
Venezuela							
Autres pays souverains		2 991			2 991		2 991
Total		197 948		468 324	666 272		666 272

6.8 PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	19 423 046	17 727 895
Dettes envers la clientèle	11 981 932	11 398 129
Dettes représentées par un titre	428 085	437 448
Valeur au bilan	31 833 063	29 563 472

> Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 439	14
dont comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	35	
dont comptes et emprunts au jour le jour ⁽¹⁾		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		254 292
Total	1 439	254 306
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	182 074	12 346
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	19 239 533	17 461 243
Total	19 421 607	17 473 589
Valeur au bilan	19 423 046	17 727 895

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.

> Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	10 852 392	9 881 405
Comptes d'épargne à régime spécial	144 312	131 027
Autres dettes envers la clientèle	985 228	1 385 697
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	11 981 932	11 398 129

> Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	2 682	2 662
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	339 675	344 024
Emprunts obligataires	85 728	90 762
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	428 085	437 448

6.9 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

> Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les États de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
(En milliers d'euros)						
Dérivés ⁽¹⁾	59 579		59 579	51 545		8 034
Prises en pension de titres						
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	59 579		59 579	51 545		8 034

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86,5 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les États de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ⁽¹⁾	51 359		51 359	43 557		7 802
Prises en pension de titres	50 857		50 857			50 857
Autres instruments financiers						
Total des actifs financiers soumis à compensation	102 216		102 216	43 557		58 659

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85 % de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

> Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ⁽¹⁾	139 435		139 435	51 545	85 276	2 614
Mises en pension de titres						
Autres instruments financiers						
Total des passifs financiers soumis à compensation	139 435		139 435	51 545	85 276	2 614

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 37 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers (En milliers d'euros)	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés ⁽¹⁾	228 940		228 940	43 557	182 920	2 463
Mises en pension de titres	254 292		254 292			254 292
Emprunts de titres	62		62			62
Autres instruments financiers						
Total des passifs financiers soumis à compensation	483 294		483 294	43 557	182 920	256 817

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 19 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

6.10 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	13	4 412
Impôts différés	74 092	85 796
Total Actifs d'impôts courants et différés	74 105	90 208
Impôts courants	10 231	4 097
Impôts différés	17	5
Total Passifs d'impôts courants et différés	10 248	4 102

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables fiscaux	112 166		109 939	
Charges à payer non déductibles	1 774		1 922	
Provisions pour risques et charges non déductibles	57 597		54 473	
Autres différences temporaires	52 793	976	53 544	
Impôts différés sur réserves latentes	(28 039)		(11 292)	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(28 528)	30 953	(13 056)	
Couverture de flux de trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	490		1 764	
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre				
Impôts différés sur résultat	(10 035)	17	(12 851)	5
Total Impôts différés	74 092	17	85 796	5

Les impôts différés sont nets au bilan par entité fiscale.

> Positions fiscales incertaines et contrôles fiscaux

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a pas de positions fiscales incertaines et respecte les préconisations du Comité fiscal.

6.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIE, PASSIF ET DIVERS

> Comptes de régularisation et actifs divers

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	320 204	385 680
Comptes de stocks et emplois divers	952	1 353
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	318 872	382 149
Comptes de règlements	380	2 178
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	186 777	126 711
Comptes d'encaissement et de transfert	80 626	19 552
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	111	76
Produits à recevoir	100 159	101 120
Charges constatées d'avance	4 967	4 823
Autres comptes de régularisation	914	1 140
Valeur au bilan	506 981	512 391

(1) dont 4384 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

> Comptes de régularisation et passifs divers

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs ⁽¹⁾	318 096	294 732
Comptes de règlements		223
Créditeurs divers	159 376	149 103
Versements restant à effectuer sur titres	125 782	106 874
Autres passifs d'assurance		
Dettes locatives	32 938	38 532
Autres		
Comptes de régularisation	297 806	318 841
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	55 752	73 775
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	154 080	163 668
Charges à payer	83 595	78 550
Autres comptes de régularisation	4 379	2 848
Valeur au bilan	615 902	613 573

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'est pas concerné.

6.13 CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

> Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2021, la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 74170 milliers d'euros (69743 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est détient 18,30 % des intérêts dans une entreprise associée présentée dans les tableaux ci-dessous, qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

Le Crédit Agricole Centre-est a une influence notable en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

(En milliers d'euros)	31/12/2021						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de propres capitaux	Écarts d'acquisition
Entreprises associées CA Next Banque (Suisse) SA	18,30 %	74170		1 066	646	74 7170	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		74170		1 066	646	74 7170	

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de propres capitaux	Écarts d'acquisition
Entreprises associées CA Next Banque (Suisse) SA	18,30 %	69 743		1 635	1 682	69 743	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		69 743			1 682	69 743	

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sont présentées ci-après :

(En milliers d'euros)	31/12/2021			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Entreprises associées CA Next Banque (Suisse) SA	67 028	3 530	5 803 947	389 069

(En milliers d'euros)	31/12/2020			
	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Entreprises associées CA Next Banque (Suisse) SA	64 669	9 188	5 227 541	381 045

6.14 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	522 399		37 550	(11 432)			548 517
Amortissements et dépréciations	(206 040)		(12 571)	7 352			(211 258)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	316 359		24 979	(4 080)			337 259

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	487 637		39 620	(4 858)			522 399
Amortissements et dépréciations	(196 346)		(12 535)	2 841			(206 040)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	291 291		27 085	(2 017)			316 359

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

> Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie « à dire d'expert », s'élève à 614 476 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 592 095 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(En milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	614 476	592 095
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3		
Valeur de marché des immeubles de placement		614 476	592 095

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	639 684	625	67 654	(31 164)		(27)	676 772
Amortissements et dépréciations	(308 153)	(362)	(24 112)	25 340			(307 287)
Valeur au bilan	331 531	263	43 542	(5 824)		(27)	369 485
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 545	1 920	296	1		25	9 788
Amortissements et dépréciations	(3 217)	(32)	(262)				(3 512)
Valeur au bilan	4 328	1 888	34	1		25	6 276

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2020
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	590 360		67 277	(18 453)		500	639 684
Amortissements et dépréciations	(295 341)		(23 898)	11 175		(89)	(308 153)
Valeur au bilan	295 019		43 379	(7 278)		411	331 531
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 417		169	(41)			7 545
Amortissements et dépréciations	(3 110)		(149)	42			(3 217)
Valeur au bilan	4 307		20	1			4 328

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 25 530 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 25 117 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC).

6.16 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a pas de participations pour lesquelles un écart d'acquisition serait constaté dans son bilan.

6.17 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE**> Ventilation des provisions techniques d'assurance**

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'est pas concerné par ces provisions.

6.18 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2020	01/01/2021 ⁽²⁾	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne logement	43 873			938		(5 581)			39 230
Risques d'exécution des engagements par signature	22 889			80 046		(71 307)			31 628
Risques opérationnels	2 871			8 780	(58)	(5 961)			5 632
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	7 319	2 521	34	230		(50)		(4 803)	5 251
Litiges divers	1 494		5	296	(42)	(153)			1 600
Participations									
Restructurations									
Autres risques	2 053			1 819	(2 083)	(30)			1 759
TOTAL	80 499	2 653	39	92 109	(2 183)	(83 082)		(4 935)	85 100

(1) Dont 3 291 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 784 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Impact de la 1^{ère} application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité) pour - 464 milliers d'euros et impact de la régularisation de 2 985 milliers d'euros au titre des exercices antérieurs sur le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-11, cf. note variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne logement	40 649		6 127		(2 903)			43 873
Risques d'exécution des engagements par signature	18 255		67 980		(63 346)			22 889
Risques opérationnels	5 976		2 958	(86)	(5 977)			2 871
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	8 046		153	(74)	(2 443)		1 637	7 319
Litiges divers	2 480		12	(8)	(990)			1 494
Participations								
Restructurations								
Autres risques	3 912		1 833	(3 646)	(46)			2 053
TOTAL	79 318		79 063	(3 814)	(75 705)		1 637	80 499

(1) Dont 5 529 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 790 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

> Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	766 765	692 803
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 942 268	1 919 527
Ancienneté de plus de 10 ans	2 129 181	2 129 181
Total plans d'épargne logement	4 766 037	4 741 511
Total comptes épargne logement	526 747	521 172
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	5 292 784	5 262 683

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2020
Plans d'épargne logement	8 373	10 060
Comptes épargne logement	36 706	49 151
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	45 080	59 211

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'est pas concerné par ces provisions.

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 988	2 312
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	16 626	21 197
Ancienneté de plus de 10 ans	19 616	20 364
Total plans d'épargne logement	39 230	43 873
Total comptes épargne logement		
Total Provision au titre des contrats épargne logement	39 230	43 873

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne logement	43 873	938	5 581	39 230
Comptes épargne logement	0			0
Total Provision au titre des contrats épargne logement	43 873	938	5 581	39 230

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.19 DETTES SUBORDONNÉES

> Émissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – Directive CRD IV/Règlement CRR¹ définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« Bail-in ») dans certaines circonstances notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD2).

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations seniors (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis (les dettes subordonnées sont juniors aux titres seniors non préférés et préférés).

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a pas d'encours de dettes subordonnées et n'a procédé à aucune émission sur l'exercice 2021.

6.20 CAPITAUX PROPRES

> Composition du capital au 31 décembre 2021

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC², la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 191 415			3 191 415	25,00 %
Dont part du Public					0,00 %
Dont part Crédit Agricole S.A.					0,00 %
Dont part Sacam Mutualisation	3 191 415			3 191 415	25,00 %
Parts sociales	9 572 157	2	2	9 572 157	75,00 %
Dont 128 Caisses Locales	9 572 142			9 572 142	75,00 %
Dont 14 administrateurs de la Caisse régionale	14	2	2	14	0,00 %
Dont Crédit Agricole S.A.					0,00 %
Dont Sacam Mutualisation	1			1	0,00 %
Dont Autres					0,00 %
Total	12 763 572	2	2	12 763 572	100,00 %

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 191453 milliers d'euros.

¹ Directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée depuis la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019, en ce compris au travers de la Directive (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémenté et amendé depuis, en ce compris au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

² Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée depuis, en ce compris au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et la directive 98/26/CE.

> Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sont composés de parts sociales est de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

> Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 22 mars 2022; de fixer un taux d'intérêt des parts sociales à 2,00 % et le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés à 6,04 euros par titre (arrondi supérieur), sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 23 013 milliers d'euros en 2021. Ils se décomposent comme suit :

- dividendes versés par le Crédit Agricole Centre-est à SACAM Mutualisation, 16 767 milliers d'euros,
- dividendes versés par les Caisses locales à leurs sociétaires, 6 246 milliers d'euros.

> Affectations du résultat et fixation du dividende 2021

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est du 22 mars 2022.

6.21 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le montant des participations ne donnant pas le contrôle n'est pas significatif au regard des capitaux propres totaux du groupe Crédit Agricole Centre-est.

6.22 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(En milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	107 639					107 639
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	619	3 842	17 503	35 189	1 546 173	1 603 326
Instruments dérivés de couverture			28 629	20 949		49 578
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			17 748	1 573	3 185 441	3 204 762
Actifs financiers au coût amorti	4 471 243	2 445 302	10 622 344	15 466 266	60 620	33 065 775
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	36 537					36 537
Total Actifs financiers par échéance	4 616 038	2 449 144	10 686 224	15 523 977	4 792 234	38 067 617
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	608	1 788	2 644	8 391		13 431
Instruments dérivés de couverture	138	68	45 493	80 884		126 583
Passifs financiers au coût amorti	14 439 597	4 272 821	9 091 043	4 027 764	1 838	31 833 063
Dettes subordonnées						
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21 614					21 614
Total Passifs financiers par échéance	14 461 957	4 274 677	9 139 180	4 117 039	1 838	31 994 691

(En milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	110 060					110 060
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 080	168	7 764	36 704	1 152 550	1 200 266
Instruments dérivés de couverture	85	3 056	92	40 049		43 282
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	38	25	13 707	5 807	2 600 768	2 620 345
Actifs financiers au coût amorti	3 412 657	3 170 215	9 397 299	14 945 550	128 331	31 054 052
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	116 669					116 669
Total Actifs financiers par échéance	3 642 589	3 173 464	9 418 862	15 028 110	3 881 649	35 144 674
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7	92	3 615	8 956		12 670
Instruments dérivés de couverture	9	346	36 606	179 765		216 726
Passifs financiers au coût amorti	13 404 025	4 490 147	7 652 254	4 015 208	1 838	29 563 472
Dettes subordonnées						
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	41 388					41 388
Total Passifs financiers par échéance	13 445 429	4 490 585	7 692 475	4 203 929	1 838	29 834 256

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(119 390)	(113 124)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(18 108)	(16 580)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		
Autres charges sociales	(40 048)	(39 430)
Intéressement et participation	(24 027)	(22 262)
Impôts et taxes sur rémunération	(24 362)	(23 004)
Total Charges de personnel	(225 935)	(214 400)

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 1020 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1156 milliers d'euros au 31 décembre 2020.
Dont médailles du travail pour 169 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 140 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

7.2 EFFECTIF MOYEN DE LA PÉRIODE

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	2 755	2 751
Étranger		
Total	2 755	2 751

7.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES**> Variation dette actuarielle**

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	56 758		56 758	56 683
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture ⁽²⁾	(406)		(406)	
Écart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	4 247		4 247	3 088
Coût financier	206		206	557
Cotisations employées				
Modifications, réductions et liquidations de régime	(21)		(21)	(2 926)
Variations de périmètre	(128)		(128)	(252)
Prestations versées (obligatoire)	(2 793)		(2 793)	(2 588)
Taxes, charges administratives et primes				
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(1 769)		(1 769)	(666)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(2 354)		(2 354)	2 862
Dette actuarielle à la clôture	53 740		53 740	56 758

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concerne l'impact de la 1^{ère} application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 406 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2021 (cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

> Détail de la charge comptabilisée au résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	4 226		4 226	162
Charge/produit d'intérêt net	(634)		(634)	156
Impact en compte de résultat à la clôture	3 592		3 592	318

> Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	13 533		13 533	11 394
Écart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(230)		(230)	(57)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(1 769)		(1 769)	(666)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(2 354)		(2 354)	2 862
Ajustement de la limitation d'actifs				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture	9 180		9 180	2 139

⁽¹⁾ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

> Variation de juste valeur des actifs

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs à l'ouverture	51 154		51 154	50 475
Écart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	125		125	401
Gains/(pertes) actuariels	230		230	57
Cotisations payées par l'employeur	3 914		3 914	3 062
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre	(89)		(89)	(252)
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(2 793)		(2 793)	(2 589)
Juste valeur des actifs à la clôture	52 541		52 541	51 154

> Position nette

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles à la clôture	53 740		53 740	56 758
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fins de période	(52 541)		(52 541)	(51 154)
Autres ⁽¹⁾	2 270		2 270	
Position nette (passif) / actif à la clôture	(3 469)		(3 469)	(5 604)

(1) « Suite à la régularisation de 2 985 milliers d'euros constatée au 1/1/2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 2 270 milliers d'euros au 31 décembre 2021, un étalement de 715 milliers d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2021 »

> Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs ⁽¹⁾

(En milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions ⁽¹⁾	12,10 %	6 357		0,00 %			12,10 %	6 357	
Obligations	80,20 %	42 138		0,00 %			80,20 %	42 138	
Immobilier	7,70 %	4 046		0,00 %			7,70 %	4 046	
Autres actifs	0,00 %			0,00 %			0,00 %		

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6.33 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7.01 %.

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

> Rémunération variable collective

La participation du Crédit Agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit Agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit Agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

> Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole Centre-est au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1790 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

7.6 RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 3275 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 3389 milliers d'euros au 31 décembre 2020, et les indemnités

versées à l'ensemble des administrateurs à 460 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 401 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

8. CONTRATS DE LOCATION

8.1 CONTRATS DE LOCATION DONT LE GROUPE EST PRENEUR

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	325 794	282 287
Droits d'utilisation des contrats de location	43 691	49 244
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	369 485	331 531

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

> Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est preneuse de nombreux actifs essentiellement des biens immobiliers (bureaux et agences).

Les informations relatives aux contrats dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est preneuse sont présentées ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilier							
Valeur brute	61 554	200	2 126	(903)			62 977
Amortissements et dépréciations	(12 310)		(7 349)	373			(19 286)
Total Immobilier	49 244	200	(5 223)	(530)			43 691
Mobilier							
Valeur brute							
Amortissements et dépréciations							
Total Mobilier							
Total Droits d'utilisation	49 244	200	(5 223)	(530)			43 691

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2020
Immobilier							
Valeur brute	42 416		19 490	(852)		500	61 554
Amortissements et dépréciations	(6 323)		(6 247)	349		(89)	(12 310)
Total Immobilier	36 093		13 243	(503)		411	49 244
Mobilier							
Valeur brute							
Amortissements et dépréciations							
Total Mobilier							
Total Droits d'utilisation	36 093		13 243	(503)		411	49 244

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 25 530 milliers d'euros au 31/12/2019

> Échéancier des dettes locatives

(En milliers d'euros)	31/12/2021			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	7 026	18 645	7 267	32 938

(En milliers d'euros)	31/12/2020			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	6 971	21 589	9 972	38 532

> Détail des charges et produits de contrats de location

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(135)	(154)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	(135)	(154)
Charges relatives aux contrats de location court terme		
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(6 283)	(2 772)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail		
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	3	12
Total Charges générales d'exploitation	(6 280)	(2 760)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(7 349)	(6 247)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(7 349)	(6 247)
Total Charges et produits de contrats de location	(13 764)	(9 161)

> Montants des flux de trésorerie de la période

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(13 753)	(8 752)

8.2 CONTRATS DE LOCATION DONT LE GROUPE EST BAILLEUR

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les produits de location simple, qui s'élèvent à 47 288 milliers d'euros en 2021, sont issus essentiellement de la catégorie des immeubles de placement de la filiale Compagnie Foncière Lyonnaise pour 33 866 milliers d'euros.

> Produits de contrats de location

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Location-financement		
Profits ou pertes réalisés sur la vente		
Produits financiers tirés des créances locatives		
Produits des paiements de loyers variables		
Location simple	47 288	32 826
Produits locatifs	47 288	32 826

9. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

9.1 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	4 050 733	4 112 154
Engagements de financement	3 030 602	2 919 275
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	3 030 602	2 919 275
Ouverture de crédits confirmés	1 581 796	1 541 543
Ouverture de crédits documentaires	38 888	17 478
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 542 908	1 524 065
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 448 806	1 377 732
Engagements de garantie	1 020 131	1 192 879
Engagements d'ordre des établissements de crédit	64 174	355 294
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 910	2 317
Autres garanties ⁽¹⁾	62 264	352 977
Engagements d'ordre de la clientèle	955 957	837 585
Cautions immobilières	93 146	82 126
Autres garanties d'ordre de la clientèle	862 811	755 459
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	11 163 784	10 434 702
Engagements de financement	34 205	62 903
Engagements reçus des établissements de crédit	34 205	62 903
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	11 129 579	10 371 799
Engagements reçus des établissements de crédit	633 916	539 720
Engagements reçus de la clientèle	10 495 663	9 832 079
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées ⁽²⁾	4 142 472	4 166 310
Autres garanties reçues	6 353 191	5 665 769
Engagements sur titres		
Titres à recevoir		

⁽¹⁾ Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'État français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 677 851 milliers d'euros.

9.2 INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
(Banque de France, CRH...) (2)	13 424 479	12 983 124
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)		182 920
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		254 292
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	13 424 479	13 420 336
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		46 186
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		46 186

(1) Les dépôts de garantie correspondent aux versements à nos contreparties de collatéral sur les produits dérivés, conformément à la réglementation EMIR.

Au 31 décembre 2020, le Crédit Agricole Centre-est n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

> Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a apporté 13 424 478 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 12 983 124 milliers d'euros en 2020. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a apporté :

- 10 004 228 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 9 264 929 milliers d'euros en 2020.
- 2 443 576 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 2 475 704 milliers d'euros en 2020.
- 741 567 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 881 063 milliers d'euros en 2020.
- 235 107 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 361 428 milliers d'euros en 2020.

> Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

À l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant nul au 31 décembre 2021 contre 50 414 milliers d'euros au 31 décembre 2020, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

10. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de l'entité à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

10.2 RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion « d'exit price »).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

II.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

> Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	31 907 712	32 193 523		4 447 512	27 746 011
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 447 530	4 447 512		4 447 512	
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 985 824	2 985 806		2 985 806	
Comptes et prêts à terme	1 461 316	1 461 316		1 461 316	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	390	390		390	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	27 460 182	27 746 011			27 746 011
Créances commerciales	17 849	17 816			17 816
Autres concours à la clientèle	27 200 214	27 636 961			27 636 961
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	897	892			892
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	60 721	60 645			60 645
Comptes ordinaires débiteurs	180 501	29 697			29 697
Titres de dettes	1 158 063	1 252 015	1 249 142		2 873
Effets publics et valeurs assimilées	534 339	579 779	579 779		
Obligations et autres titres à revenu fixe	623 724	672 236	669 363		2 873
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	33 065 775	33 445 538	1 249 142	4 447 512	27 748 884

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instrument de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	29 919 233	30 244 987		3 566 157	26 678 830
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 525 802	3 521 124		3 521 124	
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 154 890	2 154 883		2 154 883	
Comptes et prêts à terme	1 319 480	1 319 480		1 319 480	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	50 857	46 186		46 186	
Prêts subordonnés	575	575		575	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	26 393 431	26 723 863		45 033	26 678 830
Créances commerciales	16 789	16 752			16 752
Autres concours à la clientèle	26 120 841	26 453 012			26 453 012
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	129 213	128 266		45 033	83 233
Comptes ordinaires débiteurs	126 588	125 833			125 833
Titres de dettes	1 134 819	1 274 605	1 271 906	2 699	
Effets publics et valeurs assimilées	468 324	534 898	534 898		
Obligations et autres titres à revenu fixe	666 495	739 707	737 008	2 699	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	31 054 052	31 519 592	1 271 906	3 568 856	26 678 830

> Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	19 423 046	19 423 046		19 397 512	25 534
Comptes ordinaires et emprunts JJ	182 109	182 109		182 109	
Comptes et emprunts à terme	19 240 937	19 240 937		19 215 403	25 534
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	11 981 932	11 832 161		11 687 849	144 312
Comptes ordinaires créditeurs	10 852 392	10 702 621		10 702 621	
Comptes d'épargne à régime spécial	144 312	144 312			144 312
Autres dettes envers la clientèle	985 228	985 228		985 228	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	428 085	428 700	86 343	342 357	
Dettes subordonnées		29		29	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	31 833 063	31 683 936	86 343	31 427 747	169 846

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	17 727 895	17 727 895		17 727 895	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	12 346	12 346		12 346	
Comptes et emprunts à terme	17 461 257	17 461 257		17 461 257	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	254 292	254 292		254 292	
Dettes envers la clientèle	11 398 129	11 398 129		11 267 102	131 027
Comptes ordinaires créditeurs	9 881 405	9 881 405		9 881 405	
Comptes d'épargne à régime spécial	131 027	131 027			131 027
Autres dettes envers la clientèle	1 385 697	1 385 697		1 385 697	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	437 448	438 594	91 908	346 686	
Dettes subordonnées	1	1		1	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	29 563 473	29 564 619	91 908	29 341 684	131 027

11.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

> Évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments

dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

> Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(En milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques: Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 067		10 067	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	10 067		10 067	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 593 259	1 124 972	40 688	427 599
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	186 734	5 296	75	181 363
Actions et autres titres à revenu variable	81 663	5 296		76 367
Titres de participation non consolidés	105 071		75	104 996
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 406 525	1 119 676	40 613	246 236
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	1 373			1 373
Titres de dettes	1 405 152	1 119 676	40 613	244 863
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	90 570		40 613	49 957
OPCVM	1 314 582	1 119 676		194 906
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	3 204 762	19 321	3 148 367	37 074
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 185 441		3 148 367	37 074
Actions et autres titres à revenu variable	12 455			12 455
Titres de participation non consolidés	3 172 986		3 148 367	24 619
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	19 321	19 321		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	19 321	19 321		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 321	19 321		
Instruments dérivés de couverture	49 578		49 578	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	4 857 666	1 144 293	3 248 700	464 673
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables				246 386
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				246 386

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques: Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 097		8 097	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	8 097		8 097	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 192 169	4 265	1 181 600	6 304
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	154 957	4 265	150 692	
Actions et autres titres à revenu variable	75 721	4 265	71 456	
Titres de participation non consolidés	79 236		79 236	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 037 212		1 030 908	6 304
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	1 373		1 373	
Titres de dettes	1 035 839		1 029 535	6 304
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 344		70 040	6 304
OPCVM	959 495		959 495	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2 620 345	19 577	2 600 768	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 600 768		2 600 768	
Actions et autres titres à revenu variable	9 828		9 828	
Titres de participation non consolidés	2 590 940		2 590 940	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	19 577	19 577		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	19 577	19 577		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 577	19 577		
Instruments dérivés de couverture	43 282		43 282	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 863 893	23 842	3 833 747	6 304
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(En milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques: Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 431		13 431	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	13 431		13 431	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	126 583		126 583	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	140 014		140 014	
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques: Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables: Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables: Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 670		12 670	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	12 670		12 670	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	216 726		216 726	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	229 396		229 396	
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

> Changements de modèles de valorisation

En 2021, le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation.

> Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Les actifs financiers valorisés à la juste valeur au 31 décembre 2021 en niveau 3 sont :

- Les prêts et créances à la clientèle évalués au coût amorti pour un montant de 27746011 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 26678830 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

- Les comptes d'épargne à régime spécial évalués au coût amorti pour un montant 144312 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 131027 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

- Les TSDI PREDICA pour un montant 6273 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 6304 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

- Les TSDI GROUPE ARCADE pour un montant 161 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Ce titre était classé en niveau 2 au 31 décembre 2020.

> Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (En milliers d'euros)	Total Actifs Financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde de clôture (31/12/2020)	6 304										
Gains /pertes de la période ⁽¹⁾	195 992										
Comptabilisés en résultat	196 661										
Comptabilisés en capitaux propres	(669)										
Achats de la période	15 995										
Ventes de la période											
Émissions de la période											
Dénouements de la période											
Reclassements de la période											
Variations liées au périmètre de la période											
Transferts	246 382										
Transferts vers niveau 3	246 382										
Transferts hors niveau 3											
Solde de clôture (31/12/2021)	464 673										

Tableau 2 sur 3 (En milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat															
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
							Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2020)							6 304		6 304							
Gains /pertes de la période ⁽¹⁾	4 911	5 189					388	186 173	186 561							
Comptabilisés en résultat	4 911	5 189					388	186 173	186 561							
Comptabilisés en capitaux propres																
Achats de la période		12 295					3 700		3 700							
Ventes de la période																
Émissions de la période																
Dénouements de la période																
Reclassements de la période																
Variations liées au périmètre de la période																
Transferts	71 456	87 512		1 373			39 565	8 733	48 298							
Transferts vers niveau 3	71 456	87 512		1 373			39 565	8 733	48 298							
Transferts hors niveau 3																
Solde de clôture (31/12/2021)	76 367	104 996		1 373			49 957	194 906	244 863							

Tableau 3 sur 3 (En milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
Effets publics et valeurs assimilées					Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes		
Solde de clôture (31/12/2020)								
Gains /pertes de la période ⁽¹⁾		(669)						
Comptabilisés en résultat								
Comptabilisés en capitaux propres		(669)						
Achats de la période								
Ventes de la période								
Émissions de la période								
Dénouements de la période								
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période								
Transferts	12 455	25 288						
Transferts vers niveau 3	12 455	25 288						
Transferts hors niveau 3								
Solde de clôture (31/12/2021)	12 455	24 619						

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	197 568
Comptabilisés en résultat	197 568
Comptabilisés en capitaux propres	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a pas de passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020.

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

12. IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'est pas concerné par des évolutions comptables ou autres événements au 31 décembre 2021.

13. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CLÔTURE

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

13.1 INFORMATION SUR LES FILIALES**> Restrictions sur les entités contrôlées**

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité du groupe du Crédit Agricole Centre-est à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler ses passifs.

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'est soumis à aucune restriction.

> Soutiens aux entités structurées contrôlées

Le groupe Crédit Agricole Centre-est n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020.

> Opérations de titrisation et fonds dédiés

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosous-crits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est n'a pas cédé de crédits habitat aux FCT en 2021.

Le Crédit Agricole Centre-est détient 99,99 % du fonds dédié CAPI Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit 317 675 milliers d'euros pour un total bilan de 337 002 milliers d'euros.

13.2 COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE

Sociétés	Modification de périmètre	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
Établissement bancaires et financiers				
CAISSES LOCALES CENTRE-EST		100,00	100,00	MERE
CAISSE RÉGIONALE CENTRE-EST		100,00	100,00	MERE
CRÉDIT AGRICOLE NEXT BANK (SUISSE) SA		18,30	18,30	MEE
Activité immobilière				
CA CENTRE-EST DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER		100,00	100,00	GLOBALE
PRESTIMMO		100,00	100,00	GLOBALE
COMPAGNIE FONCIÈRE LYONNAISE ⁽¹⁾		100,00	100,00	GLOBALE
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER		100,00	100,00	GLOBALE
Activité de prises de participations				
CALIXTE INVESTISSEMENT		100,00	100,00	GLOBALE
CA INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES CENTRE-EST		100,00	100,00	GLOBALE
Fonds Communs de Placements				
CAPI CENTRE-EST		99,99	99,99	GLOBALE
Société Technique de Titrisation				
FCT CRÉDIT AGRICOLE HABITAT (COMPARTIMENT CENTRE-EST)		100,00	100,00	GLOBALE

(1) La filiale Compagnie Foncière Lyonnaise est un palier de consolidation. Le palier est une sous-consolidation englobant la filiale et les 89 SCI Immobilières détenues à 100 % par le groupe Compagnie Foncière Lyonnaise.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

14. PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

14.1 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 3 276 699 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 669 079 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

> Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2021	31/12/2020	
CRÉDIT AGRICOLE CRÉATION	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
FINAURA (EX-CE PARTICIPATIONS III)	France	25,00 %	100,00 %	Entité non significative
SASU CAMPUS CACE I	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
SASU CAMPUS CACE II	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
SASU CAMPUS CACE III	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
CACE'EN (ex SASU CAMPUS CACE IV)	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
PRESTHOGER	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
SNC MYRTE	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
GF DE GATINE	France	44,81 %	44,81 %	Entité non significative
CRÉDIT AGRICOLE CAPITAL PME	France	30,15 %	30,71 %	Entité non significative
CA RÉGIONS INVESTISSEMENT	France	27,50 %	27,50 %	Entité non significative
CA ASSURANCE RÉGION	France	20,00 %	20,00 %	Entité non significative
WIGGINS FRANCE SA	France	99,99 %	99,99 %	Entité non significative
SCI CHAMPFLEURY II	France	99,00 %	100,00 %	Entité non significative
SOC D'AMÉNAGEMENT DU SITE DES MERCIÈRES	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
SCI CHAMPAGNE	France	100,00 %	100,00 %	Entité non significative
SCI CHAMPAGNE TERTIAIRE	France	0,00 %	100,00 %	Entité non significative
SAS ZEV BY CA	France	20,00 %	20,00 %	Entité non significative
SNC MOULIN DE PRESSENSE	France	50,00 %	50,00 %	Entité non significative
SCI 1BD MONGE	France	49,00 %	49,00 %	Entité non significative
SCI SILO DE JONAGE	France	49,00 %	49,00 %	Entité non significative

> Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres ⁽¹⁾	Résultat du dernier exercice ⁽¹⁾
		31/12/2021	31/12/2020		
IN EXTENSO & ASSOCIES ⁽¹⁾	France	21,88 %	21,88 %	110 916	6 336
SCI LYON I ⁽²⁾	France	27,00 %	27,00 %	140 083	(7 131)
SCI LYON II ⁽²⁾	France	27,00 %	27,00 %	134 147	(7 111)
SCI LYON SALTA ⁽²⁾	France	50,00 %	50,00 %	51 971	464

(1) Au 30/06/2021

(2) Au 31/12/2020

Les autres titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation, ne présentent pas un caractère significatif, ils ne sont pas listés.

14.2 INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

> Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est dans les tableaux ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31/12/2021											
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement ⁽¹⁾			Financement structuré ⁽¹⁾		
	Valeur au bilan	Perte maximale		Valeur au bilan	Perte maximale		Valeur au bilan	Perte maximale		Valeur au bilan	Perte maximale	
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						1 091 883	1 091 883					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres												
Actifs financiers au coût amorti												
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées						1 091 883	1 091 883					
Instrument de capitaux propres												
Passifs financiers à la juste valeur par résultat												
Dettes												
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées												
Engagements donnés												
Engagements de financement												
Engagements de garantie												
Autres												
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature												
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées												
Total Bilan des entités structurées non consolidées						14 019 389						

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(En milliers d'euros)	31/12/2020											
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement ⁽¹⁾			Financement structuré ⁽¹⁾		
	Perte maximale			Perte maximale			Perte maximale			Perte maximale		
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat								746 249	746 249			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres												
Actifs financiers au coût amorti												
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées								746 249	746 249			
Instrument de capitaux propres												
Passifs financiers à la juste valeur par résultat												
Dettes												
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées												
Engagements donnés												
Engagements de financement												
Engagements de garantie												
Autres												
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature												
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées												
Total Bilan des entités structurées non consolidées								12 809 876				

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Exposition au risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

> Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST

Siège social: 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
Société Coopérative à Personnel et Capital Variables
RCS Lyon 399 973 825
Capital social: 191 453 580 €

Exercice clos le 31 décembre 2021.

À l'attention de l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION**> Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

> Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

> Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies » de la note « 1.1. Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS SUR UNE BASE INDIVIDUELLE

> Risque identifié

Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des autres professionnels et des agriculteurs.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la Caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des autres professionnels et des agriculteurs comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans

le tableau « Actifs financiers au coût amorti: Prêts et créances sur la clientèle » de la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à 261,10 M€.

> Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de crise de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la Caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

RISQUE DE CRÉDIT ET ESTIMATION DES PERTES ATTENDUES SUR LES EXPOSITIONS N'ÉTANT PAS EN DÉFAUT

> Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), au titre des pertes de crédit attendues sur 12 mois (stage 1), et, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (stage 2).

Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au niveau de la Caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.

Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021, un montant de 45,60 M€ au titre des pertes de crédit attendues sur 12 mois (stage 1) et de 109,80 M€ au titre des pertes de crédit attendues à maturité (stage 2) comme détaillé dans le tableau « Actifs financiers au coût amorti: Prêts et créances sur la clientèle » de la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés, en raison de :

- l'importance des hypothèses prises en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;
- l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stage 1 et Stage 2).

Notre réponse face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues.

Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :

- les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,
- le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie,
- la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris la revue des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante,
- la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;
- tester des données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- contrôler le versement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;
- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

> Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est par votre assemblée générale du 17 mars 2004 pour le cabinet KPMG Audit et du 26 mars 2013 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG Audit était dans la 18^e année de sa mission et le cabinet MAZARS dans la 9^e année de sa mission, sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES CONSOLIDÉS

> Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites

par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

> Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 3 mars 2022
Lyon, le 3 mars 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jean-François Dandé
Associé

MAZARS



Emmanuel Charnavel
Associé

Chapitre



6

États financiers individuels



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021**ACTIF**

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		738 466	722 733
Caisse, banques centrales		107 639	110 059
Effets publics et valeurs assimilées	5	534 469	468 352
Créances sur les établissements de crédit	3	96 358	144 322
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	4 493 084	3 466 546
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	27 029 416	25 905 941
OPÉRATIONS SUR TITRES		2 457 037	2 147 709
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 178 176	1 210 331
Actions et autres titres à revenu variable	5	1 278 861	937 378
VALEURS IMMOBILISÉES		3 298 055	3 148 346
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	2 409 830	2 339 928
Parts dans les entreprises liées	6-7	698 036	638 471
Immobilisations incorporelles	7	10 552	10 793
Immobilisations corporelles	7	179 637	159 154
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS			
Autres actifs	8	420 952	508 387
Comptes de régularisation	8	194 323	130 887
TOTAL ACTIF		38 631 333	36 030 549

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		89 246	346 316
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	89 246	346 316
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	19 509 012	17 510 297
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11	11 974 169	11 427 885
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	340 508	340 797
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	13	665 550	666 264
Autres passifs	13	359 822	339 910
Comptes de régularisation	13	305 728	326 354
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		631 125	565 054
Provisions	14-15-16	239 279	217 375
Dettes subordonnées	18	391 846	347 679
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17	217 486	207 486
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19	5 204 237	4 966 450
Capital souscrit		191 454	191 454
Primes d'émission		352 243	352 243
Réserves		4 402 844	4 198 928
Écarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		279	271
Report à nouveau		464	
Résultat de l'exercice		256 953	223 554
TOTAL PASSIF		38 631 333	36 030 549

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNÉS		4 042 337	4 125 819
Engagements de financement	25	3 013 634	2 922 714
Engagements de garantie	25	1 023 240	1 195 989
Engagements sur titres	25	5 463	7 116
ENGAGEMENTS REÇUS		10 914 633	10 232 213
Engagements de financement	25	34 205	62 903
Engagements de garantie	25	10 874 965	10 162 194
Engagements sur titres	25	5 463	7 116

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 22 et 23.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	27	561 458	543 881
Intérêts et charges assimilées	27	(206 685)	(220 530)
Revenus des titres à revenu variable	28	117 171	111 099
Commissions Produits	29	356 928	342 717
Commissions Charges	29	(78 517)	(64 372)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	4 209	4 479
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	2 725	4 017
Autres produits d'exploitation bancaire	32	11 571	16 137
Autres charges d'exploitation bancaire	32	(4 080)	(2 610)
PRODUIT NET BANCAIRE		764 780	734 818
Charges générales d'exploitation	33	(366 853)	(355 413)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(16 670)	(15 478)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		381 257	363 927
Coût du risque	34	(36 066)	(51 031)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		345 191	312 896
Résultat net sur actifs immobilisés	35	(62)	(14 150)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		345 129	298 746
Résultat exceptionnel	36		
Impôts sur les bénéfices	37	(78 161)	(75 163)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		(10 015)	(29)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		256 953	223 554

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Crédit Agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par les articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n° 47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Centre-est, 128 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Centre-est est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste et coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L. 511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

> Mécanismes financiers internes

L'appartenance du Crédit Agricole Centre-est au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1^{er} janvier 2021 - 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Crédit Agricole Centre-est se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

> Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un fond de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par l'ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution

serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2^[1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette^[2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

> Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé en 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n° 2) et le 21 juillet (avenant n° 3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1^{er} mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2021

> Crise sanitaire liée à la Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

> Prêts Garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, etc.), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Centre-est s'élève à 1 004 940 milliers d'euros.

> Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

> Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

> Litige image chèque

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 2 046 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de Crédit Agricole Centre-est au 31 décembre 2021.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2021

Crédit Agricole Centre-est n'a pas eu d'événement intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Centre-est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1 ^{ère} application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Règlement n° 2020-11 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance concernant le traitement comptable de la contribution instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021 et les taux d'actualisation des rentes pour les opérations non-vie	1 ^{er} janvier 2020 (article 3) 1 ^{er} janvier 2021 (articles 1 et 2)
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

> Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Crédit Agricole Centre-est constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » ou « *LGD* »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits: prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux:

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole Centre-est applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole Centre-est doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines/expositions qualifiées de dégradées/expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse:

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégrader des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que:

- Le type d'encours;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne);
- Le type de garantie;
- La date de comptabilisation initiale;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance;
- Le secteur d'activité;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement);
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

> Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

> Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

> Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

> Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Centre-est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

> Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions);
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

> Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature - Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

> Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

> Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

> Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

> Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

> Dates d'enregistrement

Crédit Agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

> Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

> Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

IMMOBILISATIONS

Crédit Agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Centre-est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser

que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	15 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	5 à 7 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

PROVISIONS

Crédit Agricole Centre-est applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole Centre-est a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Épargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Crédit Agricole Centre-est a continué de développer ses activités au service du territoire dans un contexte sanitaire et économique inédit. Pour maintenir sa capacité à faire face aux potentiels impacts significatifs à venir sur les économies et sur les acteurs majeurs qui y opèrent, une dotation complémentaire à la provision FRBG de 10 000 milliers d'euros a été enregistrée au 31 décembre 2021, portant le stock de provision FRBG à 217 486 milliers d'euros.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

> Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

> Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

> Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole Centre-est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Centre-est.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

OPÉRATIONS EN DEVICES

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé avec Crédit Agricole S.A. ou Crédit Agricole CIB. Le risque de change opérationnel est donc non significatif. Concernant le risque de change structurel (lié à des participations en devises), celui-ci n'est pas significatif, et ce du fait de l'horizon de détention long terme de ces participations, ainsi que des montants concernés faibles au regard de nos fonds propres prudentiels.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Centre-est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement et la participation sont couverts par l'accord du 5 juin 2019. Ils figurent dans les « Frais de personnel ».

AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI > Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole Centre-est a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel,
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Crédit Agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

À compter de l'exercice 2021, Crédit Agricole Centre-est applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à -406 milliers d'euros (comme présenté en Note 16 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (cf. Note 19 portant sur les capitaux propres) : il s'élève à 464 milliers d'euros en contrepartie de 1669 milliers d'euros en termes de provisions pour engagements de retraite (cf. Note 14 Provisions) et de 274 milliers d'euros au titre des excédents d'actif de régime (cf. Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers).

Crédit Agricole Centre-est a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole Centre-est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Ces engagements sont couverts par quatre polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé, à qui Crédit Agricole Centre-est verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Ces engagements font l'objet d'une information détaillée en note 16.

> Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Centre-est.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Crédit Agricole Centre-est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole Centre-est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est tête du sous-groupe fiscal composé de: Prestimmo, Interimmob, SEPI SNC, Compagnie Foncière Lyonnaise, Crédit Agricole Centre-est Développement Immobilier, Wiggins France, Crédit Agricole Centre-est Immobilier, Crédit Agricole Création, Crédit Agricole Investissements Stratégiques Centre-est, SAS Campus CACE I, SAS Campus CACE II, SAS Campus CACE III, CACE Energies Nouvelles, Presthoger.

3. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	7 897				7 897	2	7 899	729
à terme	892			87 067	87 959	110	88 069	92 160
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								50 857
Prêts subordonnés				390	390		390	576
Total	8 789			87 457	96 246	112	96 358	144 322
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							96 358	144 322
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	3 032 632				3 032 632	28	3 032 660	2 148 145
Comptes et avances à terme	199 929	93 197	971 215	154 547	1 418 888	41 536	1 460 424	1 318 401
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	3 232 561	93 197	971 215	154 547	4 451 520	41 564	4 493 084	3 466 546
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							4 493 084	3 466 546
TOTAL							4 589 442	3 610 868

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 390 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucunes ne sont éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

4. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le montant des encours de prêts garantis par l'État (PGE) accordés par Crédit Agricole Centre-est s'élève à 1004 940 milliers d'euros.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	17 839	10			17 849		17 849	16 790
Autres concours à la clientèle	1 018 076	2 289 191	9 097 755	14 636 683	27 041 705	75 164	27 116 869	26 002 707
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	154 050				154 050	940	154 990	155 158
Dépréciations							(260 292)	(268 714)
VALEUR NETTE AU BILAN							27 029 416	25 905 941

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 948 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 10 066 177 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 9 351 432 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 92 196 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 91 006 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(En milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	15 806 852	165 167	35 411	(82 118)	(25 949)	15 219 804	171 370	40 009	(90 434)	(28 874)
Agriculteurs	1 659 882	43 277	22 525	(31 920)	(20 811)	1 635 059	55 213	22 480	(35 966)	(21 210)
Autres professionnels	3 294 508	88 317	23 899	(49 371)	(20 717)	3 213 578	82 126	24 139	(46 689)	(20 324)
Clientèle financière	800 123	19 562	11 201	(15 046)	(10 862)	751 043	19 379	7 929	(15 458)	(7 609)
Entreprises	4 630 503	128 828	41 857	(79 048)	(39 787)	4 217 078	106 143	42 256	(77 043)	(39 361)
Collectivités publiques	1 004 802	1 938		(255)		1 038 476	1 645		(337)	
Autres agents économiques	93 038	2 804	2 507	(2 534)	(2 475)	99 615	2 870	2 507	(2 785)	(2 478)
TOTAL	27 289 708	449 893	137 400	(260 292)	(120 601)	26 174 653	438 746	139 320	(268 712)	(119 856)

5. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾				529 942	529 942	463 566
dont surcote restant à amortir				28 291	28 291	17 434
dont décote restant à amortir				(1 974)	(1 974)	(2 368)
Créances rattachées				4 527	4 527	4 786
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				534 470	534 469	468 352
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽²⁾						
Émis par organismes publics				249 859	249 859	237 215
Autres émetteurs		47 006		874 940	921 946	965 139
dont surcote restant à amortir				13 461	13 461	16 463
dont décote restant à amortir				(758)	(758)	(970)
Créances rattachées		17		6 404	6 421	8 021
Dépréciations		(50)			(50)	(44)
VALEUR NETTE AU BILAN		46 973		1 131 203	1 178 176	1 210 331
Actions et autres titres à revenu variable		1 118 175	163 775		1 281 950	939 623
Créances rattachées						
Dépréciations		(1 230)	(1 859)		(3 089)	(2 245)
VALEUR NETTE AU BILAN		1 116 945	161 916		1 278 861	937 378
TOTAL		1 163 918	161 916	1 665 672	2 991 506	2 616 061
Valeurs estimatives		1 184 764	176 998	1 749 921	3 111 683	2 775 114

(1) Crédit Agricole Centre-est détient des titres de dettes souveraines de la France (OAT)

(2) dont 94 375 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 136 582 milliers d'euros au 31 décembre 2020

> Transferts de titres en cours d'exercice

Crédit Agricole Centre-est n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2021.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 15 082 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 8 190 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues par le règlement ANC 2014-07, est nul.

> Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 20 863 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 20 226 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 99 478 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 144 083 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -4 299 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre -638 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS): VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris États)	249 859	237 216
Établissements de crédit	240 826	308 965
Clientèle financière	1 829 780	1 477 109
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	133 290	118 687
Divers et non ventilés		
Total en principal	2 453 755	2 141 977
Créances rattachées	6 420	8 021
Dépréciations	(3 138)	(2 289)
VALEUR NETTE AU BILAN	2 457 037	2 147 709

VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	1 171 805	529 942	1 281 950	2 983 697	1 202 354	463 566	939 622	2 605 542
dont titres cotés	614 626	529 942		1 144 568	655 880	463 566	114	1 119 560
dont titres non cotés ⁽¹⁾	557 179		1 281 950	1 839 129	546 474		939 508	1 485 982
Créances rattachées	6 421	4 527		10 948	8 021	4 786		12 807
Dépréciations	(50)		(3 089)	(3 139)	(44)		(2 244)	(2 288)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 178 176	534 469	1 278 861	2 991 506	1 210 331	468 352	937 378	2 616 061

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 1 278 366 milliers d'euros
- dont OPCVM français de capitalisation 1 271 444 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 495 milliers d'euros
- dont OPCVM étrangers de capitalisation 495 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 318 014 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2021 s'élève à 337 132 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021:

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires	795 468	796 214
OPCVM actions	321 405	341 439
OPCVM autres	161 988	177 070
TOTAL	1 278 861	1 314 723

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE: ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	70 039	1 934	387 561	712 272	1 171 806	6 420	1 178 226	1 210 375
Dépréciations							(50)	(44)
VALEUR NETTE AU BILAN	70 039	1 934	387 561	712 272	1 171 806	6 420	1 178 176	1 210 331
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		20 125	219 056	290 761	529 942	4 527	534 470	468 352
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN		20 125	219 056	290 761	529 942	4 527	534 470	468 352

6. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part de capital détenue (en pourcentage) ⁽²⁾	Valeurs comptables des titres détenus ⁽²⁾		Prêts et avances consentis par le Crédit Agricole Centre-est et non encore remboursés ⁽²⁾	Montant des cautions et avais donnés par le Crédit Agricole Centre-est ⁽²⁾	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé ⁽¹⁾	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par le Crédit Agricole Centre-est au cours de l'exercice ⁽²⁾
					Brutes	Nettes					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST (1915 K€)											
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
CA FINANCEMENT SUISSE	CHF	306 489	102 428	18,30 %	53 799	53 799	0	0	63 647	6 602	1 078
	EUR	283 734	94 823	18,30 %	52 075	52 075	0	0	58 921	6 112	1 043
Participations dans des établissements de crédit :											
Autres parts dans les entreprises liées :											
SAS / CA CE IMMOBILIER / 444464283	EUR	9 000	10 244	100,00 %	19 000	19 000	0	0	10 844 (CA)	2 164	
SAS / CA CREATION / 419319322	EUR	10 000	(5 960)	100,00 %	10 005	4 470	1 000	0	1 048	(719)	
SAS / CALIXTE / 433948890	EUR	77 128	6 638	100,00 %	90 447	90 447	2 800	0	4 263	(6 988)	5 035
SASU / CA DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER / 393445945	EUR	234 612	94 212	100,00 %	433 339	433 339	0	0	43 308	42 701	20 000
SNC / MYRTE / 828145839	EUR	1 000	951	99,90 %	1 998	1 998	0	0	0	(49)	
SNC / CA INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE CENTRE EST / 828145839	EUR	33 050	1 674	100,00 %	33 050	33 050	15 000	0	751	438	
SASU / CACE'EN	EUR	20 050	(36)	100,00 %	20 050	20 014	0	0	0	15	
Autres titres de participations											
SAS / RUE LA BOËTIE / 439208190	EUR	2 744 903	15 406 523	5,42%	1 115 029	1 115 029	39 141	0	0	(3 980)	47 600
SAS / SACAM MUTUALISATION / 790086508	EUR	18 556 677	281 364	5,73%	1 064 145	1 064 145	0	0	274 090	271 332	12 961
SAS / SACAM AVENIR / 503027435	EUR	217 698	(111 362)	5,84 %	19 643	14 479	0	0	(111 067)	(111 130)	
SAS / SACAM DÉVELOPPEMENT / 444369607	EUR	725 471	69 308	5,72%	41 799	41 799	19 548	0	72 678	61 185	1 146
SAS / SACAM INTERNATIONAL / 437579949	EUR	522 024	(38 777)	5,42 %	48 789	25 598	0	0	(102 050)	(102 179)	
SA / SACAM PARTICIPATIONS / 421023482	EUR	62 558	19 432	3,91 %	2 831	2 831	0	0	2 878	2 334	
SAS / SIPAREX ASSOCIES / 354024838	EUR	31 977	16 046	6,34 %	6 833	6 833	0	0	169	2 783	100
SAS / C2MS / 792234437	EUR	53 053	24 642	5,97 %	3 055	3 055	0	0	5 016	3 254	139
SAS / CARD-CA RÉGIONS DÉVELOPPEMENT / 483163549	EUR	163 246	15 133	1,38 %	3 996	3 980	0	0	4 351	(30 546)	
SA / DELTA / 799261730	EUR	79 550	(1 731)	4,64 %	3 694	3 694	0	0	0	(28)	
SAS / GRANDS CRUS INVESTISSEMENT / 379231731	EUR	44 993	34 077	2,35 %	2 000	2 000	0	0	541	15 975	
SAS / SACAM IMMOBILIER / 533811261	EUR	173 273	14 613	4,25 %	7 730	7 730	0	0	5 350	5 318	210
SAS / SACAM FIRECA / 442098208	EUR	55 594	(4 959)	4,34 %	4 208	2 473	0	0	0	(2 110)	
SAS / CAC PME / 539015529	EUR	58 224	10 206	30,15 %	20 824	20 824	650	0	827	(3 497)	
SAS / CAC PME2 / 897453908	EUR	NA	NA	26,00 %	3 900	3 900	0	0	NA	NA	
SAS / EDOKIAL / 397775305	EUR	NA	NA	2,48 %	2 225	2 225	0	0	NA	NA	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST											
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit	EUR										
Participations dans des établissements de crédit	EUR										
Autres parts dans les entreprises liées	EUR				150	74					
Autres titres de participations	EUR				30 189	28 669					516
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					3 041 005	3 003 732					88 751

(1) Données 2020

(2) Données 2021

VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	660 183	821 361	502 662	665 737
Titres cotés				
Avances consolidables	18 800	18 800	142 000	142 000
Créances rattachées	24 700	24 700		
Dépréciations	(5 647)		(6 191)	
VALEUR NETTE AU BILAN	698 036	864 861	638 471	807 737
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	2 361 730	3 325 039	2 274 269	3 198 676
Titres cotés				
Avances consolidables	60 358	60 358	83 778	83 778
Créances rattachées	277	277	338	338
Dépréciations	(31 610)		(32 944)	
Sous-total titres de participation	2 390 755	3 385 674	2 325 441	3 282 792
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	19 090	19 240	14 824	14 570
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(15)		(337)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	19 075	19 240	14 487	14 570
VALEUR NETTE AU BILAN	2 409 830	3 404 914	2 339 928	3 297 362
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	3 107 866	4 269 775	2 978 399	4 105 099

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	3 041 004	4 165 640	2 791 755	3 878 984
Titres cotés				
TOTAL	3 041 004	4 165 640	2 791 755	3 878 984

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

7. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

> Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2021
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	502 662	25 521		132 000	660 183
Avances consolidables	142 000	8 800		(132 000)	18 800
Créances rattachées				24 700	24 700
Dépréciations	(6 191)	(1 376)	1 920		(5 647)
VALEUR NETTE AU BILAN	638 471	32 945	1 920	24 700	698 036
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	2 274 268	88 950	(1 486)		2 361 732
Avances consolidables	83 779	48 192	(71 612)		60 359
Créances rattachées	337		(61)		276
Dépréciations	(32 944)	(185)	1 518		(31 611)
Sous-total titres de participation	2 325 440	136 957	(71 641)		2 390 756
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	14 824	4 278	(12)		19 090
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(337)		321		(16)
Sous-total autres titres détenus à long terme	14 487	3 278	309	1 000	19 074
VALEUR NETTE AU BILAN	2 339 927	140 235	(71 332)	1 000	2 409 830
TOTAL	2 978 398	173 180	(69 412)	25 700	3 107 866

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

> Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2021
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes ⁽¹⁾	398 396	38 904	(26 682)	(26)	410 592
Amortissements et dépréciations	(239 242)	(16 473)	24 760		(230 955)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	159 154	22 431	(1 922)	(26)	179 637
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	14 444	60	(131)	26	14 399
Amortissements et dépréciations	(3 651)	(196)			(3 847)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	10 793	(136)	(131)	26	10 552
TOTAL	169 947	22 295	(2 053)		190 189

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

(1) Le montant des immobilisations corporelles en cours de production est de 55 893 milliers d'euros au 31 décembre 2021

8. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	833	1 572
Comptes de stock et emplois divers	952	1 353
Débiteurs divers ⁽²⁾	418 787	503 284
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	380	2 178
VALEUR NETTE AU BILAN	420 952	508 387
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	80 627	19 553
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	339	138
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	5 115	4 761
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 485	2 075
Autres produits à recevoir	105 847	103 210
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	910	1 150
VALEUR NETTE AU BILAN	194 323	130 887
TOTAL	615 275	639 274

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 4 384 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(3) La modification de la recommandation 2013-2002 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par Crédit Agricole Centre-est et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 274 milliers d'euros.

9. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	268 712	74 653	(80 725)	(2 350)		260 290
Sur opérations sur titres	2 289	2 011	(1 162)			3 138
Sur valeurs immobilisées	39 710	1 561	(3 760)			37 511
Sur autres actifs	871	200	(63)			1 008
TOTAL	311 582	78 425	(85 710)	(2 350)		301 946

10. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	49				49		49	14
à terme		390	1000	87793	89183	14	89197	92010
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								254292
VALEUR AU BILAN	49	390	1000	87793	89232	14	89246	346316
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	261018				261018	1253	262271	35147
Comptes et avances à terme	2621372	3866387	8813352	3941895	19243006	3735	19246741	17475150
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	2882390	3866387	8813352	3941895	19504024	4988	19509012	17510297
TOTAL	2882439	3866777	8814352	4029688	19593256	5002	19598258	17856613

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

11. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE**COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	10 846 439				10 846 439	28	10 846 467	9 912 998
Comptes d'épargne à régime spécial :	144 312				144 312		144 312	131 027
à vue	144 312				144 312		144 312	131 027
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	638 676	70 630	273 391	155	982 852	538	983 390	1 383 860
à vue	9 845				9 845		9 845	17 901
à terme	628 831	70 630	273 391	155	973 007	538	973 545	1 365 959
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	11 629 427	70 630	273 391	155	11 973 603	566	11 974 169	11 427 885

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	6 059 003	5 537 226
Agriculteurs	637 435	570 002
Autres professionnels	807 574	734 622
Clientèle financière	438 167	316 530
Entreprises	3 775 850	4 021 597
Collectivités publiques	8 064	7 457
Autres agents économiques	247 511	233 410
Total en principal	11 973 604	11 420 844
Dettes rattachées	565	7 041
VALEUR AU BILAN	11 974 169	11 427 885

12. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE**DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Bons de caisse		2 600			2 600	82	2 682	2 662
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables ⁽¹⁾		330 900	3 300		334 200	3 626	337 826	338 135
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN		333 500	3 300		336 800	3 708	340 508	340 797

(1) dont aucune émission à l'étranger.

13. COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	831	1 454
Comptes de règlement et de négociation		223
Créditeurs divers	233 210	231 511
Versements restant à effectuer sur titres	125 781	106 722
VALEUR AU BILAN	359 822	339 910
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	55 753	73 775
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	117	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	154 264	163 889
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 933	5 991
Autres charges à payer	85 281	79 849
Autres comptes de régularisation	4 380	2 850
VALEUR AU BILAN	305 728	326 354
TOTAL	665 550	666 264

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

14. PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés ⁽⁶⁾	1 521	207			(59)	1 669
Provisions pour autres engagements sociaux	1 790	23		(29)		1 784
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	22 890	80 047		(71 308)		31 629
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	4 097	140		(4 097)		140
Provisions pour autres litiges	1 394	216	(40)	(154)		1 416
Provisions pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit ⁽²⁾	136 591	461 379		(442 609)		155 361
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts	32					32
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels ⁽³⁾	2 869	8 780	(58)	(5 962)		5 629
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁴⁾	43 874	938		(5 581)		39 231
Autres provisions ⁽⁵⁾	2 317	2 224	(1 667)	(486)		2 388
VALEUR AU BILAN	217 375	553 954	(1 765)	(530 226)	(59)	239 279

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois dont 18 filières spécifiques à hauteur de 78,4 millions d'euros : élevage, viticulture, cultures, maraîchage-arboriculture, promotion immobilière, LBO, foncières, locatif à Lyon et à Bourg-en-Bresse, frontaliers, BTP, distribution, tourisme-hôtels-restaurants, dossiers dégradés de LBO, secteurs en difficulté, créances non performantes, créances restructurées pour risque, dossiers dégradés de promotion immobilière, automobile et PGE différé (filiale ayant été intégrée en 2021 compte tenu des reports de remboursement des PGE suite à la prolongation de la crise sanitaire).

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'incomplétude de notre dispositif de collecte et de cartographie des risques opérationnels. Une dotation de 877 milliers d'euros a ainsi été comptabilisée en 2021 en lien avec la mise à jour de notre analyse des risques opérationnels. Par ailleurs, une provision sur le litige image chèque de 2 046 milliers d'euros a été constituée, en contrepartie d'un produit à recevoir équivalent, compte tenu des évolutions juridiques du dossier.

(4) cf. note 15 ci-après

(5) Y compris les provisions pour les intérêts pour les DAT à taux progressifs.

(6) Impact estimé de la modification de la recommandation 2013-2002 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies

15. ÉPARGNE LOGEMENT

> Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	766 765	692 803
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 942 268	1 919 527
Ancienneté de plus de 10 ans	2 057 004	2 129 181
Total plans d'épargne logement	4 766 037	4 741 511
Total comptes épargne logement	526 747	521 172
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE LOGEMENT	5 292 784	5 262 683

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

> Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne logement	8 373	10 060
Comptes épargne logement	36 706	49 151
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE LOGEMENT	45 080	59 210

> Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 988	2 312
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	16 626	21 197
Ancienneté de plus de 10 ans	19 616	20 364
Total plans d'épargne logement	39 230	43 873
Total comptes épargne logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE LOGEMENT	39 230	43 873

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Plans d'épargne logement	43 873	938	5 581	39 230
Comptes épargne logement	0			0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE LOGEMENT	43 874	938	5 581	39 230

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

16. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

> Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle à l'ouverture	56 521	56 446
Coût des services rendus sur l'exercice	4 247	3 088
Coût financier	206	557
Cotisations employées		
Modifications, réductions et liquidations de régime		(2 926)
Variation de périmètre	(89)	(252)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	(2 793)	(2 588)
(Gains) / pertes actuariels	(4 123)	2 196
Autres mouvements ⁽¹⁾	(406)	
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	53 564	56 521

(1) La modification de la recommandation 2013-2002 du 7 novembre portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par Crédit Agricole Centre-est et a pour conséquence de réduire de -406 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée.

> Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	4 247	3 088
Coût financier	206	557
Rendement attendu des actifs	(125)	(401)
Coût des services passés		(2 926)
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels nets	582	501
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e) s au changement de limitation d'actif	(715)	2 351
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	4 194	3 170

> Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture	51 155	50 475
Rendement attendu des actifs	125	401
Gains / (pertes) actuariels	230	57
Cotisations payées par l'employeur	3 914	3 061
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(89)	(252)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	(2 793)	(2 588)
Autres mouvements		
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	52 544	51 155

> Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes actuarielles à la clôture	(53 564)	(56 521)
Impact de la limitation d'actifs	(2 270)	(2 985)
Gains et (pertes) actuariels restants à étaler	1 896	6 831
Juste valeur des actifs fins de période	52 544	51 155
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLÔTURE	(1 395)	(1 521)

> Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bps des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,33 % ;
- une variation de moins 50 bps des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,01 %.

17. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	217 486	207 486
VALEUR AU BILAN	217 486	207 486

18. DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Européenne								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽¹⁾								
Euro								
Autres devises de l'Union Européenne								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses locales				387 546	387 546	4 300	391 846	347 679
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				387 546	387 546	4 300	391 846	347 679

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

> Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 304 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 3 851 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

19. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)**> Variation des capitaux propres**

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital ⁽¹⁾⁽²⁾	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau ⁽³⁾	Écarts conversion / réévaluation ⁽⁴⁾	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2019	191 454	2 845 675	1 135 220	352 389		249	238 658	4 763 645
Dividendes versés au titre de 2019							(20 772)	(20 772)
Variation de capital ⁽⁵⁾								
Variation des primes et réserves ⁽⁵⁾								
Affectation du résultat social 2019		163 414	54 471	1			(217 886)	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice 2020							223 554	223 554
Autres variations						22		22
Solde au 31/12/2020	191 454	3 009 089	1 189 691	352 390		271	223 554	4 966 450
Dividendes versés au titre de 2020							(19 638)	(19 638)
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social 2020		152 936	50 979	1			(203 916)	
Report à nouveau ⁽⁶⁾				464				464
Résultat de l'exercice 2021							256 953	256 953
Autres variations						8		8
Solde au 31/12/2021	191 454	3 162 025	1 240 670	352 855		279	256 953	5 204 236

(1) Le capital a été souscrit en totalité

(2) Pas de Certificats Coopératifs d'Investissement émis

(3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros de primes de fusion.

(4) Pas de réévaluation légale

(5) Pas d'émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par SACAM Mutualisation

(6) Dont 464 milliers d'euros relatifs à l'impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-2002 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

20. COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	5 204 237	4 966 450
Fonds pour risques bancaires généraux	217 486	207 486
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5 421 723	5 173 935

21. OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Créances	199 913	311 417
Sur les établissements de crédit et institutions financières	33	39
Sur la clientèle	199 880	311 378
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	58 279	23 284
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle	58 279	23 284
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	74 269	79 875
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit	36 934	42 540
Garanties données à la clientèle	37 335	37 335
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

22. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	147 745	147 540	115 635	115 513
Devises	75 440	75 440	57 011	57 011
Euros	72 305	72 100	58 624	58 502
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	147 745	147 540	115 635	115 513

23. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	4 139 500	482 337	4 621 837	5 084 863
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré ⁽¹⁾	4 139 500	482 337	4 621 837	5 084 863
Swaps de taux d'intérêt	4 139 500	480 887	4 620 387	5 084 863
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		1 450	1 450	
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	15 875	735 350	751 225	641 030
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	15 875	735 350	751 225	641 030
Options de swaps de taux				
Achétées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	15 875	210 477	226 352	235 703
Vendus		210 477	210 477	175 451
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		157 198	157 198	114 938
Vendus		157 198	157 198	114 938
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	4 155 375	1 217 687	5 373 062	5 725 893

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME: ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	79 107	235 289		79 107	235 289				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	257 315	2 367 628	1 995 444	257 315	2 367 628	1 995 444			
Caps, Floors, Collars	173 800	263 030		173 800	263 030				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices		1 450			1 450				
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	510 222	2 867 397	1 995 444	510 222	2 867 397	1 995 444			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	267 021	28 265		267 021	28 265				
Sous total	267 021	28 265		267 021	28 265				
TOTAL	777 243	2 895 662	1 995 444	777 243	2 895 662	1 995 444			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	32 069	197 807		32 069	197 807				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	767 578	1 410 865	2 906 420	767 578	1 410 865	2 906 420			
Caps, Floors, Collars	24 072	382 303	4 779	24 072	382 303	4 779			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	823 719	1 990 975	2 911 199	823 719	1 990 975	2 911 199			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	225 015	6 133		225 015	6 133				
Sous total	225 015	6 133		225 015	6 133				
TOTAL	1 048 734	1 997 108	2 911 199	1 048 734	1 997 108	2 911 199			

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME: JUSTE VALEUR

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020
Futures						
Options de change	647	647	314 396	1 363	1 363	229 876
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	52 777	132 662	4 620 387	46 973	224 498	5 084 863
Caps, Floors, Collars	791	791	436 830	1 517	1 517	411 154
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices			1 450			
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	54 215	134 100	5 373 063	49 853	227 378	5 725 893
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			295 286			231 148
Sous total			295 286			231 148
TOTAL	54 215	134 100	5 668 349	49 853	227 378	5 957 041

INFORMATION SUR LES SWAPS

> Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	480 887	1 089 500	3 050 000	
Contrats assimilés				

> Transferts effectués au cours de l'exercice

(En milliers d'euros)		Classification au 31/12/2021			
Ancien portefeuille	Nouveau portefeuille	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Position ouverte isolée			NÉANT		
Micro-couverture		NÉANT			NÉANT
Macro-couverture					NÉANT
Swaps de transaction			NÉANT	NÉANT	

24. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

> Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽¹⁾	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel ⁽²⁾	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	50 339	21 380	71 719	43 298	21 809	65 107
Risques sur les autres contreparties	3 229	1 630	4 859	1 087	319	1 406
Total avant effet des accords de compensation	53 568	23 010	76 578	44 385	22 128	66 513
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières						
- dérivés actions et sur indices						
Total avant effet des accords de compensation						
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation						
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATÉRISATION	53 568	23 010	76 578	44 385	22 128	66 513

(1) calculé selon les normes prudentielles CRR2 / CRD5

(2) calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

25. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	3 013 634	2 922 714
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	3 013 634	2 922 714
Ouverture de crédits confirmés	1 581 811	1 541 559
Ouverture de crédits documentaires	38 888	17 478
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 542 923	1 524 081
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 431 823	1 381 155
Engagements de garantie	1 023 240	1 195 989
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	64 174	355 294
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 910	2 317
Autres garanties	62 264	352 977
Engagements d'ordre de la clientèle	959 066	840 695
Cautions immobilières	96 256	85 236
Autres garanties d'ordre de la clientèle	862 810	755 459
Engagements sur titres	5 463	7 116
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	5 463	7 116
Engagements reçus		
Engagements de financement	34 205	62 903
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus d'établissements de crédit	34 205	62 903
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	10 874 965	10 162 194
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus d'établissements de crédit	628 755	534 056
Engagements reçus de la clientèle	10 246 210	9 628 138
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées ⁽¹⁾	4142 472	4166 310
Autres garanties reçues	6103 738	5 461 828
Engagements sur titres	5 463	7 116
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	5 463	7 116

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, Crédit Agricole Centre-est a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'État français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 677 851 milliers d'euros.

26. ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

> Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2021, Crédit Agricole Centre-est a apporté 13 424 479 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 12 983 124 milliers d'euros en 2020. Crédit Agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Centre-est a apporté :

- 10 004 228 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 9 264 929 milliers d'euros en 2020 ;
- 741 567 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 881 063 milliers d'euros en 2020 ;
- 2 678 683 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 837 133 milliers d'euros en 2020.

27. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 493	3 492
Sur opérations internes au Crédit Agricole	85 339	64 218
Sur opérations avec la clientèle	449 277	445 195
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	25 343	30 879
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	6	
Autres intérêts et produits assimilés		97
Intérêts et produits assimilés	561 458	543 881
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 001)	(1 471)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(133 609)	(134 956)
Sur opérations avec la clientèle	(25 891)	(44 154)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(13 749)	(7 353)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	(32 404)	(32 558)
Autres intérêts et charges assimilés	(31)	(38)
Intérêts et charges assimilées	(206 685)	(220 530)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS ⁽¹⁾	354 773	323 351

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 32 404 milliers d'euros, contre 32 558 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

28. REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	114 771	108 366
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	2 400	2 733
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	117 171	111 099

29. PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 108	(106)	1 002	1 022	(138)	884
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 768	(49 723)	(28 955)	22 454	(38 728)	(16 274)
Sur opérations avec la clientèle	96 170	(1 656)	94 514	94 901	(2 155)	92 746
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	595		595	784		784
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	1 265		1 265	620	(11)	609
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	235 821	(25 697)	210 124	221 742	(22 184)	199 558
Provision pour risques sur commissions	1 201	(1 335)	(134)	1 194	(1 156)	38
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	356 928	(78 517)	278 411	342 717	(64 372)	278 345

(1) dont prestations assurance vie: 42 877 milliers d'euros.

30. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	4 257	4 235
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(48)	244
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	4 209	4 479

31. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(984)	(2)
Reprises de dépréciations	65	111
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	(919)	109
Plus-values de cession réalisées	4 059	5 145
Moins-values de cession réalisées	(483)	(806)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 576	4 339
Solde des opérations sur titres de placement	2 657	4 448
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	(1 028)	(936)
Reprises de dépréciations	1 096	448
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	68	(488)
Plus-values de cession réalisées		57
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		57
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	68	(431)
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	2 725	4 017

32. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	11 393	15 902
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	89	109
Reprises provisions	89	126
Autres produits d'exploitation bancaire	11 571	16 137
Charges diverses	(994)	(869)
Quote-part des opérations faites en commun	(1 022)	(1 698)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions ⁽¹⁾	(2 064)	(43)
Autres charges d'exploitation bancaire	(4 080)	(2 610)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 491	13 527

(1) dont 2 046 milliers d'euros de dotations aux provisions dans le cadre du litige image chèque décrit en note 1.3

33. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(119 155)	(115 445)
Charges sociales	(55 644)	(53 683)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(18 558)	(17 081)
Intéressement et participation	(24 027)	(22 262)
Impôts et taxes sur rémunérations	(24 362)	(23 004)
Total des charges de personnel	(223 188)	(214 394)
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 934	6 866
Frais de personnel nets	(216 254)	(207 528)
Frais administratifs		
Impôts et taxes	(7 775)	(10 514)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires ^{(1) (2)}	(143 730)	(137 997)
Total des charges administratives	(151 505)	(148 511)
Refacturation et transferts de charges administratives	906	626
Frais administratifs nets	(150 598)	(147 885)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(366 853)	(355 413)

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Centre-est
(2) dont 3 057 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021

> Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	730	756
Non-cadres	1 870	1 912
TOTAL	2 600	2 668
Dont : - France	2 600	2 668
- Étranger		
Dont : personnel mis à disposition	7	5

34. COÛT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions et dépréciations	(618 279)	(519 593)
Dépréciations de créances douteuses	(69 548)	(79 879)
Autres provisions et dépréciations	(548 731)	(439 714)
Reprises de provisions et dépréciations	597 580	493 799
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	77 252	77 526
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	520 328	416 273
Variation des provisions et dépréciations	(20 699)	(25 794)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ^{(3) (5)}	(3 023)	(6 205)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	(13 152)	(21 839)
Décote sur prêts restructurés	(145)	(351)
Récupérations sur créances amorties	1 008	1 267
Autres pertes	(55)	(63)
Autres produits		1 954
COÛT DU RISQUE	(36 066)	(51 031)

(1) dont 3 976 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 2 350 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 210 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 409 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 9 175 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) dont 1 954 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance au 31/12/2020

En lien avec le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, des modifications de calcul de provisions ont été réalisées en 2021, s'appuyant sur les évolutions économiques relevées dans les analyses faites au niveau de Crédit Agricole S.A. et ajustées de constatations et spécificités locales. Quatre filières sont touchées : Automobile, Tourisme-hôtel-restaurant, Élevage-maraichage-arboriculture et Foncières.

35. RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(1 561)	(14 307)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾	(1 561)	(14 307)
Reprises de dépréciations	3 760	3 177
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 760	3 177
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 199	(11 130)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 199	(11 130)
Plus-values de cessions réalisées	132	20
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	132	20
Moins-values de cessions réalisées	(1 350)	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 350)	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	(1 218)	20
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 218)	20
Solde en perte ou en bénéfice	981	(11 110)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	556	1 344
Moins-values de cessions ⁽²⁾	(1 599)	(4 384)
Solde en perte ou en bénéfice	(1 043)	(3 040)
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(62)	(14 150)

(1) Dont en 12/2020, des dotations aux dépréciations sur titres de la Sacam Avenir pour 6 505 milliers d'euros et de la Sacam Internationale pour 6 180 milliers d'euros

(2) Dont en 12/2020, 4 100 milliers d'euros dans le cadre de la rénovation du siège social de Champagne-au-Mont-d'Or

36. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Lors de l'exercice 2021, Crédit Agricole Centre-est n'a pas enregistré de produit ou de perte exceptionnel.

37. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt 2021 s'établit à 79 261 milliers d'euros (avec un taux d'imposition de 28,41 %).

Cette charge d'impôt est composée d'un Impôt sur les Sociétés brut de 80 432 milliers d'euros, d'une perte issue de l'intégration fiscale de 80 milliers d'euros au titre du sous palier Crédit Agricole Centre-est, d'un gain au titre du groupe fiscal Crédit Agricole de 784 milliers d'euros ainsi que de divers crédits d'impôt pour un montant de 467 milliers d'euros.

38. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Crédit Agricole Centre-est n'a pas eu d'événement intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, susceptible, par leur influence sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

39. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Ci-après la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

Résultat net de l'exercice	256 952 833,20
Report à nouveau	464 237,00
Réserve spéciale loi sur le mécénat	521,38
Intérêts aux parts sociales	2 871 647,10
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	19 271 462,49
Versement à la réserve légale	176 455 079,42
Versement aux réserves facultatives	58 818 359,81

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST

Siège social: 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
Société Coopérative à Personnel et Capital Variables
RCS Lyon 399 973 825
Capital social: 191 453 580 €

Exercice clos le 31 décembre 2021
À l'attention de l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre-est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

> Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

> Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de la note « 2. Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la mise à jour de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS SUR UNE BASE INDIVIDUELLE

> Risque identifié

Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des autres professionnels et des agriculteurs.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (« créances et engagements par signature »), les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la Caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des autres professionnels et des agriculteurs comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans le tableau « Opérations avec la clientèle - analyse par agents économiques » de la note 4 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à 260,3 millions d'euros.

Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de crise de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la Caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux par segment risque.

PROVISIONS SUR ENCOURS SAINS ET DÉGRADÉS

> Risque identifié

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (« créances et engagements par signature »), la Caisse régionale constate au titre des expositions de crédit au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées). Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment

du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la Caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels ou structurels locaux.

Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente 155,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré, qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :

- l'importance des zones de jugement, en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;
- l'importance de ces provisions dans le bilan de la Caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local).

Notre réponse face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :
 - les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;
 - le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ;
 - la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris la revue des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;
 - la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur,
- tester par sondages la qualité des données des expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX SOCIÉTAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observa-

tion suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

> Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est par votre assemblée générale du 17 mars 2004 pour le cabinet KPMG Audit et du 26 mars 2013 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG Audit était dans la 18^e année de sa mission et le cabinet MAZARS dans la 9^e année sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

> Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

> Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 3 mars 2022
Lyon, le 3 mars 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

MAZARS



Jean-François Dandé
Associé



Emmanuel Charnavel
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Signature et mise en œuvre de l'Avenant n° 4 à la Convention Cadre de Garantie sur le Dispositif Switch Assurance

CONVENTION ENTRE LA CAISSE RÉGIONALE ET CRÉDIT AGRICOLE S.A. DONT RAPHAËL APPERT EST ADMINISTRATEUR

> Nature et objet

Le dispositif Switch s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associés émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par

l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit Net Bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans le coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par l'Avenant N° 4 à la Convention Cadre de Garantie Switch, il a été décidé d'introduire plus de souplesse aux conditions contractuelles de résiliation totale et anticipée du Switch Assurance à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

L'objet de cet avenant est d'assouplir la prise d'effet du mécanisme de résiliation totale et anticipée du Switch Assurance, qui serait mis en œuvre sur décision unilatérale de CASA, comme suit :

Faculté pour Crédit Agricole S.A. de mettre fin à la garantie sur le Switch Assurance à une date d'expiration de la garantie plus flexible qui (a) serait antérieure à une date d'arrêté comptable (et non plus postérieurement à une date de calcul 2 mois après cette date d'arrêté) afin d'écartier le risque de survenance d'un appel en garantie au cours du semestre durant lequel la résiliation totale est notifiée ;

- La date d'expiration totale de la garantie interviendrait dans un délai 7 jours calendaires (à compter de la date de notification par Crédit Agricole S.A. auprès de chaque Caisse garante) et correspondrait à la date d'extinction totale et anticipée de l'engagement de garantie et à la date ultime de versement des flux financiers liés à cette expiration finale du Switch Assurance ;
- Crédit Agricole S.A. devrait régler à chaque Caisse garante à la date d'expiration de la garantie une quote-part de la rémunération semestrielle exigible au titre de la garantie sur le Switch Assurance qui serait calculée prorata temporis entre la dernière date de calcul et la date d'expiration de la garantie (et non plus la date de calcul suivante) ;
- Crédit Agricole S.A. restituerait intégralement la quote-part du gage-espèces à chaque Caisse garante et serait définitivement déchargée, à la date d'expiration totale de la garantie sur le Switch Assurance de ses obligations de paiement et d'indemnités.

> Modalités

Votre Conseil d'Administration du 28 octobre 2021 a autorisé la signature et la mise en œuvre de l'Avenant n° 4 à la Convention Cadre de Garantie, sous la condition suspensive que le Conseil d'administration de toutes les autres Caisses régionales (garants) et de Crédit Agricole S.A. (bénéficiaire) se prononce favorablement à la négociation, à la conclusion et à la mise en œuvre de l'Avenant n° 4 à la Convention Cadre de Garantie.

> Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Rendre contractuellement plus flexible et rapide la date de prise d'effet de la résiliation anticipée totale et anticipée de la garantie à l'initiative de Crédit Agricole S.A. serait dans l'intérêt social de la Caisse car elle permettrait d'éliminer le risque qu'un appel de garantie survienne et sans certitude de retour à meilleure fortune en 2022.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE CA NEXT BANK E**Opération entre la Caisse régionale et CA Next Bank dont Raphaël Appert est administrateur.****> Personne concernée**

Raphaël Appert, Directeur Général de votre Caisse régionale.

> Nature et objet

CA next bank (Suisse) (CANb – Anciennement CA financements Suisse) est une banque de détail de droit suisse créée en 2000 par Crédit Agricole des Savoie, Crédit Agricole Centre-est et Crédit Agricole Suisse (filiale de CACIB en gestion de fortune) pour les frontaliers et les résidents suisses. Crédit Agricole Franche-Comté et Crédit Agricole Alsace-Vosges sont respectivement entrés au Capital en 2010 et 2011 et ont renforcé leur position en 2017. Crédit Agricole Centre-est est le deuxième actionnaire avec 18,3 % du capital.

2020 a été marquée par la poursuite de la transformation du modèle d'affaires de CA Next Bank malgré la crise sanitaire, avec une croissance dynamique pour la conquête des frontaliers, les commissions et le change, ainsi qu'une activité en hausse sur le crédit et la collecte.

Le Conseil d'administration est informé que l'Assemblée générale ordinaire 2021 de CANb proposera la distribution de 100 % de son résultat distribuable soit 6,3 millions de francs suisses. Pour Crédit Agricole Centre-est, le dividende s'élève à 1,1 million de francs suisses (1 million d'euros au taux de change du 31 mars 2021).

Cette année, l'Assemblée générale extraordinaire de CA Next Bank proposera concomitamment une recapitalisation de 50 % du dividende (contre 100 % les années précédentes) via une augmentation de capital. Cette opération permet de laisser les capitaux propres nécessaires au développement tout en matérialisant un produit chez les actionnaires.

Si l'augmentation de capital est approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale de CANb, les engagements de Centre-est dans CANb s'élèveront alors à 52,1 millions d'euros en capital (versus 51,6 millions d'euros au 31/12/2020).

> Modalités

Votre Conseil d'Administration du 23 avril 2021 a autorisé la participation de la Caisse régionale Centre-est à l'augmentation de capital de CANb à due concurrence de 50 % des dividendes perçus au titre de 2020 pour 1,1 million de francs suisses soit 550 mille francs suisses.

> Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Cette opération permet à votre caisse de soutenir le développement de l'activité de CANb.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ AVEC LA SAS LA BOÉTIE

Convention entre la Caisse régionale et SAS la Boétie dont Raphaël Appert est Vice-Président.

> Personne concernée

Raphaël Appert, directeur général de votre Caisse régionale.

> Nature et Objet

Crédit Agricole S.A. a dégagé un résultat de 3,85 milliards d'euros en 2020 qui donnera lieu au versement d'un dividende de 0,80 euro par action :

- 0,55 euro correspondant aux principes de distribution habituels de Crédit Agricole S.A. soit 50 % du résultat distribuable,

- 0,25 euro de supplément permettant de compenser une partie du dividende qui aurait dû être versé en 2020 tout en respectant la recommandation de la BCE de décembre 2020.

Dans le contexte de la recommandation de la BCE de décembre 2020 limitant les distributions des groupes bancaires, cette distribution élevée est rendue possible par la solidité financière du Groupe et par le fait d'offrir une option de paiement en actions Crédit Agricole S.A. qui a été retenue par la SAS Rue la Boétie.

Le Conseil d'administration est informé du fait que cette position permettra à la SAS Rue la Boétie d'accroître au-delà de 55,3 % son niveau de détention de Crédit Agricole S.A.

Pour permettre la comptabilisation en PNB dès le premier semestre 2021, la SAS Rue la Boétie doit verser aux Caisses régionales un acompte sur dividendes avant fin juin. Comme ce fut le cas en 2011, 2014, 2015 et 2016, il est proposé de prévoir un paiement de l'acompte en numéraire financé par une avance en compte courant des Caisses régionales au bénéfice de la SAS Rue la Boétie, rémunérée à un taux de zéro, et immédiatement capitalisée. Cet acompte sur dividende serait calibré à hauteur du dividende « habituel » de Crédit Agricole S.A. (soit 0,55 euro).

Avant fin juin, les opérations seraient les suivantes :

- Versement du dividende CASA en action à la SAS RLB de 1290 millions d'euros
- Versement d'une avance des Caisses régionales à la SAS RLB de 886,9 millions d'euros en numéraire.
- Soit une avance de 48 061 800 millions d'euros pour Centre-est.
- Versement d'un acompte sur dividende de 878,4 millions d'euros de la SAS RLB aux Caisses régionales
- Soit un acompte de 47 599 660,80 euros pour Centre-est (0,64 euro par action).

En juillet, l'avance serait convertie en actions SAS Rue la Boétie. Le prix d'émission sera calculé par référence au prix de la convention de liquidité et les actions créées en jouissance au 1^{er} janvier 2022 ne donnant donc pas droit au dividende versé au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020 a approuvé la mise en place par la Caisse d'une avance en compte courant d'associé égal à un montant de 60 987 065,40 euros, correspondant à la quote-part de la prime d'émission qu'elle devrait recevoir de la SAS Rue la Boétie.

Le Conseil d'Administration du 18 juin 2021 a approuvé le renouvellement par la Caisse d'une avance en compte courant d'associé égal à un montant de 48 061 800 euros à la SAS Rue la Boétie pour permettre le versement de l'acompte sur dividende du 1^{er} trimestre, et la capitalisation de cette avance.

> Modalités

Nature	Montant d'avance au 31/12/2020	Montant d'avance au 31/12/2021
Avance en compte courant d'associé	61 M€	48 M€

L'avance en compte courant n'est pas rémunérée.

SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE RAPHAËL APPERT

Convention entre la Caisse régionale et son Directeur Général.

> Nature et Objet

Monsieur Raphaël Appert a été nommé Directeur Général de la Caisse régionale Centre-est en date du 1^{er} janvier 2010, par délibération du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette nomination comme mandataire social, le contrat de travail de Raphaël Appert a été suspendu de fait.

Le Conseil d'Administration du 28 avril 2017 a validé le fait de formaliser cette suspension et a approuvé la convention de suspension de contrat de travail de Directeur Général Adjoint.

> Modalités

Cette convention fixe une rémunération propre au contrat suspendu et prévoit les modalités de réactivation du contrat.

RESTRUCTURATION DU PRÊT EURÊKA

Convention entre la Caisse régionale et Crédit Agricole S.A. dont Raphaël Appert est administrateur.

> Nature et Objet

Pour financer l'opération eurêka de rachat des CCI/CCA des Caisses régionales à CA S.A. via SACAM Mutualisation, Crédit Agricole Centre-est a souscrit, en août 2016, un emprunt de 631126 000 euros auprès de Crédit Agricole S.A. avec les caractéristiques suivantes :

- Taux : 2,15 %
- Durée : 10 ans avec une option de remboursement anticipé, sans pénalité, pouvant être exercée tous les 6 mois à partir du 4^e anniversaire, avec un préavis d'un an.

La gestion de l'option de ce prêt représentant un coût administratif et financier pour Crédit Agricole S.A., il a été proposé aux Caisses régionales de restructurer le prêt sans option avec les objectifs suivants :

- Pour CA S.A. : simplification de la gestion sans gain ni perte financière
- Pour les Caisses régionales : réduction du coût global du refinancement de l'opération

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2017 a approuvé le principe de la restructuration et ses modalités. Dans le cadre de sa gestion financière, la Caisse régionale a choisi d'opter pour une restructuration au plus court en respectant les limites de concentration d'échéance moyen terme, soit :

- 331126 000 euros à 08/2020
- 300 000 000 euros à 08/2021

La Caisse avait intérêt à conclure l'avenant à la convention de prêt entre la Caisse et Crédit Agricole S.A. aux motifs que le coût du nouveau financement sur 4 ans est en attendu en baisse.

> Modalités

Nature	Charge d'intérêt au 31/12/2020	Charge d'intérêt au 31/12/2021
Emprunt CA S.A. - Eurêka	8,95 M€	2,99 M€

INTÉGRATION FISCALE AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Convention entre la Caisse régionale et Crédit Agricole S.A. dont Raphaël Appert est administrateur.

> Nature et Objet

La convention prévoit de réallouer l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, votre Caisse régionale est tête du sous palier d'intégration fiscale incluant les 128 Caisses locales et les filiales suivantes :

- Crédit Agricole Centre-est Développement Immobilier S.A.S.
- Crédit Agricole Investissements Stratégiques Centre-est S.A.S.
- S.A.S. Campus CACE I
- S.A.S. Campus CACE II
- S.A.S. Campus CACE III
- S.A.S. Crédit Agricole Centre-est Énergies Nouvelles
- S.A. Wiggins
- Prestimmo S.A.S.
- Compagnie Foncière Lyonnaise S.A.S.
- SEPI S.N.C.
- Crédit Agricole Création S.A.S
- Interimob
- Crédit Agricole Centre-est Immobilier S.A.S.
- Presthoger S.A.S.

Le 3 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Emmanuel Charnavel

KPMG



Jean-François Dandé



Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale ordinaire



1. LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

« L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux de l'exercice 2021 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs ».

DEUXIÈME RÉSOLUTION

« L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2021 ».

TROISIÈME RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées ».

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration de fixer, pour l'exercice 2021, le taux d'intérêt des parts sociales à 2 %, et le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés à 6,04 euros par titre (arrondi supérieur).

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

> Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nb de parts sociales	Distribution	Taux d'intérêt
2018	9 572 157	3 302 394,16	2,30 %
2019	9 572 157	2 871 647,10	2,00 %
2020	9 572 157	2 871 647,10	2,00 %

> Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nb de CCA	Rémunération des CCA	Rémunération par titre
2018	3 191 415	18 258 961,72	5,73
2019	3 191 415	17 899 317,05	5,61
2020	3 191 415	16 766 560,46	5,26

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 256 952 833,20 euros, sur lequel vient s'imputer le report à nouveau créateur de 464 237,00 euros lié à l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires, ce qui conduit à déterminer la répartition du résultat disponible comme suit :

• Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	521,38 €
• Intérêt aux parts sociales à 2,00 %	2 871 647,10 €
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	19 271 462,49 €
• Versement à la réserve légale	176 455 079,42 €
• Versement aux réserves facultatives	58 818 359,81 €

SIXIÈME RÉSOLUTION

Le capital social, qui était de 191 453 580 euros au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 191 453 580 euros au 31 décembre 2021. Il se décompose comme suit :

Exercice	Nombre	Valeur Nominale	Capital
Parts sociales détenues par les Administrateurs	14	15	210
Parts sociales détenues par les Caisses locales	9 572 142	15	143 582 130
Part sociale détenue par SACAM MUTUALISATION	1	15	15
Certificats Coopératifs d'Associés	3 191 415	15	47 871 225

L'Assemblée générale constate la stabilité du capital.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite sur ce sujet par le Conseil d'administration en fonction des recommandations de la FNCA, et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 417 000 euros la somme globale allouée au titre de l'exercice 2022 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme ».

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux responsables des fonctions de contrôle, à hauteur d'un montant égal à 3 686 730 € au titre de l'exercice 2021.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 55 868 euros de charges non déductibles, visées au 4 de l'article 39 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 15 872 euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

DIXIÈME RÉSOLUTION

« L'Assemblée générale réélit, en exécution de l'article 15 des statuts, les Administrateurs sortants suivants, pour une durée de 3 ans :

- BEAUDOT Danièle
- DUMOULIN Gilles
- MARGET Jérôme
- VIGNAT DUCRET Anne

Les fonctions de ces Administrateurs viendront à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, sauf dispositions statutaires contraires ».

ONZIÈME RÉOLUTION

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires ».

www.ca-centrest.fr

**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



CENTRE-EST
